

Plan de gestion des matières résiduelles

2016 – 2020



Projet de plan de gestion adopté par le Conseil de la
MRC de Rimouski-Neigette le 14 octobre 2015

Soumis aux consultations publiques tenues les 18 avril,
3 et 5 mai 2016

Entrée en vigueur le 12 février 2017

Équipe de travail

Réalisation

François Loiselle	Directeur du Service de l'aménagement du territoire
Catherine Denis	Coordonnatrice en environnement
Taylor Olsen	Coordonnateur à la gestion des cours d'eau et au développement de la zone agricole
Bernard Guimond	Adjoint à l'aménagement du territoire
Lucie Alice Côté	Géomaticienne et gestionnaire de terres publiques
Gaëlle Bailon-Poujol	Éco-stagiaire Katimavik
Cédric Audet-Walsh	Stagiaire en environnement

Conseil de la MRC

Francis St-Pierre	Préfet, Maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
Rolland Pelletier	Conseiller municipal, représentant de Saint-Anaclet-de-Lessard
André-Pierre Vignola	Maire de Saint-Marcellin
Éric Forest	Maire de Rimouski
Gilbert Pigeon	Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Marnie Perreault	Mairesse de Saint-Fabien
Yves Detroz	Maire de La Trinité-des-Monts
Réjean Morissette	Maire d'Esprit-Saint
Robert Duchesne	Maire de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Robert Savoie	Maire de Saint-Valérien

Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles

Alain Bernier	Directeur général, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
Philippe Brillant	Administrateur, Union des producteurs agricoles du BSL
Jacques Chauvette	Coordonnateur, Poids Vert de Rimouski-Neigette
Stéphane Gauthier	Directeur des opérations – Rimouski, Gaudreau Environnement
Donald Guimont	Chef de service hygiène/salubrité, Centre de Santé et de Services Sociaux de Rimouski-Neigette
Mylène Joncas	Éco-conseillère, Société d'aide au développement des collectivités
Claire Lafrance	Coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski
Mireille Lechasseur	Administratrice, Chambre de commerces et de l'industrie de Rimouski-Neigette
Robert Savoie	Maire de Saint-Valérien
Roland Pelletier	Représentant de Saint-Anaclet-de-Lessard
Johnny Tardif	Responsable des opérations, Commission scolaire des Phares

Les membres du conseil et le personnel de la MRC souhaitent remercier toutes les personnes ayant collaboré au processus de révision du PGMR, notamment les membres du comité consultatif, les employés des municipalités et toutes les personnes ayant répondu aux différentes demandes d'informations.

Nous souhaitons souligner et remercier chaleureusement Mme Claire Lafrance et M. Mathieu Geneau, du service environnement de la Ville de Rimouski, pour leur étroite collaboration tout au long du processus.

Page couverture : G Communications



**« La gestion des matières résiduelles,
ça nous concerne TOUS! »**

Les habitudes et les perceptions des gens changent. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'environnement. Il fut un temps où, les jours de grands ménages, on se débarrassait de nos déchets et les sacs verts partaient au dépotoir. Tout y passait! Ces décennies de gaspillage et d'enfouissement ont causé des dommages environnementaux majeurs.

Heureusement, au cours des dernières années, la façon dont nous disposons de nos déchets a connue des avancées marquantes. Pensons à l'ouverture du lieu d'enfouissement technique, de l'écocentre et du site de compostage, de même qu'à l'implantation de la collecte des matières organiques.

Nous vous proposons un plan d'action résumant nos stratégies de réduction des déchets pour les cinq prochaines années. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de mettre en place des services adaptés, nous avons besoin de votre participation. TOUS les citoyens et organismes sont appelés à améliorer leurs pratiques de gestion des matières résiduelles. Cela ne se fera pas sans effort, mais le jeu en vaut la chandelle : nous y récolterons la qualité de notre environnement, la vraie richesse de notre territoire.



Francis St-Pierre, préfet

**« Une gestion concertée
pour optimiser
nos actions »**



Depuis sa création en 1982, le mandat de la MRC de Rimouski-Neigette en matière d'environnement ne cesse d'évoluer. Notre MRC est notamment responsable d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tel que prescrit par la Loi sur la qualité de l'environnement.

La MRC souhaite assurer une gestion concertée et coordonnée des matières résiduelles. Pour cette raison, en 2016, une restructuration de notre service d'aménagement du territoire a permis de créer un poste de coordination à l'environnement, une ressource qui assumera la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la MRC se dote des outils et des ressources nécessaires pour jouer son rôle comme un acteur structurant dans ce dossier. Il faut voir dans cette démarche l'importance que nous portons à la mise en œuvre du PGMR et notre détermination à contribuer à une saine gestion environnementale.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jean-Maxime Dubé". The signature is stylized and fluid.

Jean-Maxime Dubé,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Table des matières

Équipe de travail	II
Avant-propos	III
Table des matières	V
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures	VII
Liste des annexes	VII
Liste des cartes.....	VII
Abréviations.....	VIII
1 Introduction	1
1.1 Mise en contexte	1
1.2 Démarche	1
1.3 Contenu	1
2 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette	2
2.1 Localisation	2
2.2 Description géographique	2
2.3 Portrait socio-économique	8
3 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles.....	16
3.1 Cadre législatif provincial	16
3.2 Responsabilités de la MRC et des municipalités	16
3.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	18
3.4 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles	41
3.5 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	49
4 Diagnostic territorial	66
4.1 Bilan du premier PGMR	66
4.2 Bons coups.....	69
4.3 Enjeux	70
5 Plan d'action	73
5.1 Objectifs nationaux.....	73
5.2 Orientations et objectifs régionaux.....	73
5.3 Mesures proposées	76
5.4 Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020.....	83
5.5 Suivi et surveillance de la mise en œuvre	84
Références bibliographiques	85
Annexes	88

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficies des grandes affectations de la MRC en 2013	4
Tableau 2. Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2013	6
Tableau 3. Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2013	6
Tableau 4. Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013.....	8
Tableau 5. Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2011	9
Tableau 6. Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013	11
Tableau 7. Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013	11
Tableau 8. Taux d'emploi et de chômage et revenu médian des municipalités, de la MRC et du Québec, 2011..	14
Tableau 9. Répartition du nombre d'emploi par secteur d'activité pour la MRC et le Québec en 2011.....	15
Tableau 10. Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013	17
Tableau 11. Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles en vigueur en 2013.....	18
Tableau 12. Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités en 2013.....	19
Tableau 13. Répartition des coûts de GMR par municipalité et par service en 2013.	22
Tableau 14. Coût d'enfouissement au LET de la Ville de Rimouski en 2013	23
Tableau 15. Description des services municipaux de gestion des ordures ménagères en 2013	25
Tableau 16. Description des services municipaux de gestion des matières recyclables en 2013.....	28
Tableau 17. Estimation de la population desservie par la collecte des matières organiques en 2015	29
Tableau 18. Description des services municipaux de collecte des matières organiques en 2014.....	31
Tableau 19. Description des services municipaux de gestion des encombrants en 2013	33
Tableau 20. Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2013	35
Tableau 21. Nombre d'installations sanitaires par municipalité en 2013.....	36
Tableau 22. Description des services municipaux de gestion des boues des installations sanitaires en 2013	37
Tableau 23. Gestion des boues municipales de la MRC de Rimouski-Neigette	39
Tableau 24. Organismes de traitement des matières résiduelles situés dans la MRC.....	42
Tableau 25. Matières visées par le programme REP et points de dépôt sur le territoire de la MRC.....	43
Tableau 26. Infrastructures de traitement des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette	44
Tableau 27. Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2013	45
Tableau 28. Quantités traitées au centre de tri en 2013 par provenance et clientèle	47
Tableau 29. Matières éliminées et valorisées par le secteur résidentiel à l'échelle de la MRC en 2013.....	50
Tableau 30. Synthèse de l'inventaire du secteur résidentiel de la MRC en 2013	51
Tableau 31. Matières éliminées et valorisées par le secteur ICI à l'échelle de la MRC en 2013.....	53
Tableau 32. Synthèse de l'inventaire du secteur ICI de la MRC en 2013	54
Tableau 33. Quantité de matières recyclables générées par le secteur agricole de la MRC	55
Tableau 34. Matières éliminées et valorisées par les activités de CRD à l'échelle de la MRC en 2013	55
Tableau 35. Taux d'élimination et de valorisation des résidus de CRD par catégorie de matières	56
Tableau 36. Synthèse de l'inventaire des résidus de CRD de la MRC en 2013	56
Tableau 37. Quantité de boues municipales recyclées sur le territoire de la MRC en 2013	57
Tableau 38. Projection des vidanges de boues municipales pour la période 2016-2020	57
Tableau 39. Estimation des boues de fosses septiques générées et recyclées en 2013.....	58
Tableau 40. Inventaire des boues du secteur résidentiel à l'échelle de la MRC en 2013	58
Tableau 41. Inventaire par générateur à l'échelle de la MRC en 2013	59
Tableau 42. Inventaire par catégorie de matières à l'échelle de la MRC en 2013.....	60
Tableau 43. Taux d'élimination du secteur résidentiel par municipalité en 2013	61
Tableau 44. Matières éliminées par municipalité et par provenance en 2013 et taux d'élimination	62
Tableau 45. Matières valorisées par municipalité par provenance en 2013 et taux de valorisation	63
Tableau 46. Taux de valorisation du secteur résidentiel par matière et par municipalité pour l'année 2013	64
Tableau 47. Bilan de mise en œuvre du PGMR 2005-2014.....	67

Liste des figures

Figure 1. Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette	3
Figure 2. Pyramide des âges de la MRC de Rimouski-Neigette pour les années 1996 et 2011	9
Figure 3. Nombre moyen de personnes par ménage, 2011.....	10
Figure 4. Niveau de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus, 2011	14
Figure 5. Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC, 2002 à 2013	15
Figure 6. Répartition des coûts des services de gestion des matières résiduelles en 2013.....	20
Figure 7. Répartition des coûts per capita par municipalité pour la GMR en 2013	21
Figure 8. Évolution des coûts de redevances et des coûts d'enfouissement de 2009 à 2015	24
Figure 9. Évolution des coûts de traitement (enfouissement et écocentre) de 2005 à 2015.....	24
Figure 10. Évolution du tarif de traitement des matières recyclables de 2002 à 2016	27
Figure 11. Quantités éliminées et valorisées par le secteur résidentiel par catégorie de matières en 2013	52
Figure 12. Répartition des quantités de matières produites par générateur à l'échelle de la MRC en 2013.....	59
Figure 13. Comparaison des taux d'élimination de 2013 par municipalité et par provenance	61
Figure 14. Évolution des quantités éliminées à l'échelle de la MRC au LET de 2006 à 2013	68
Figure 15. Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC de 2006 à 2013	68

Liste des annexes

Annexe 1. Étapes légales de la révision du PGMR.....	89
Annexe 2. Plan de mise en oeuvre 2016-2020	95
Annexe 3. Répartition du nombre d'emplois par secteur d'activités par municipalité en 2014	145
Annexe 4. Recensement des organismes de valorisation des matières résiduelles dans la MRC en 2014 ...	146
Annexe 5. Matières acceptées à l'écocentre en 2014.....	150
Annexe 6. Matières acceptées au centre de tri de Gaudreau Environnement à Rimouski en 2014	151
Annexe 7. Modélisation de la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Rimouski.	152
Annexe 8. Résultats complémentaires de l'inventaire du secteur résidentiel.....	153
Annexe 9. Bilan du programme de formation au compostage domestique dans la MRC, 2002-2013.....	154

Liste des cartes

Carte 1. Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette.....	2
Carte 2. Grandes affectations de la MRC en 2013	5
Carte 3. Occupation du territoire public de la MRC en 2014	7
Carte 4. Répartition démographique et localisation des principales installations de traitement	12

Abréviations

3RV-E	Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage, Valorisation, Élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CCGMR	Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles
CM	Conseil des maires
CREBSL	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
CRD	Construction, rénovation et démolition
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CVM	Centre de valorisation des matières
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Institutions / Commerces / Industries
ISE	Information / Sensibilisation / Éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RV	Résidus verts
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TNO	Territoire non organisé
UPA	Union des producteurs agricoles

1 Introduction

1.1 Mise en contexte

En mars 2005, la MRC de Rimouski-Neigette adoptait son tout premier *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). Depuis, la gestion des matières résiduelles a connu des avancées marquantes sur le territoire grâce à l'implantation d'infrastructures structurantes telles que l'écocentre, le lieu de compostage et le lieu d'enfouissement technique, tous gérés par la Ville de Rimouski. Considérant l'évolution du contexte de la gestion des matières résiduelles et les exigences de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE), la MRC a amorcé le processus de révision du PGMR le 10 septembre 2014 (Annexe 1).

1.2 Démarche

La *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE), la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2011-2015* et les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* encadrent le processus de révision du PGMR et son contenu. Le grand objectif derrière la *Politique* est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Selon le *Plan d'action 2011-2015*, les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2015 sont de :

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières éliminées sur le territoire;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.

En plus de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs de la *Politique*, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Afin de s'assurer que le PGMR contient des actions ancrées dans la réalité de notre MRC, un comité consultatif a été formé. Composé d'une dizaine de représentants des parties prenantes de la gestion des matières résiduelles, le comité s'est rencontré afin de proposer des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre acceptables et durables.

Enfin, la procédure de révision du présent projet de PGMR a respecté les exigences de la LQE (Annexe 1). Suite à l'adoption du projet de PGMR en octobre 2015 par le conseil de la MRC, le projet de PGMR a été l'objet de trois consultations publiques tenues par une commission indépendante. Les consultations se sont déroulées en avril et mai 2016. Suite à l'intégration des commentaires reçus lors des consultations publiques, le projet de PGMR est aujourd'hui déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

1.3 Contenu

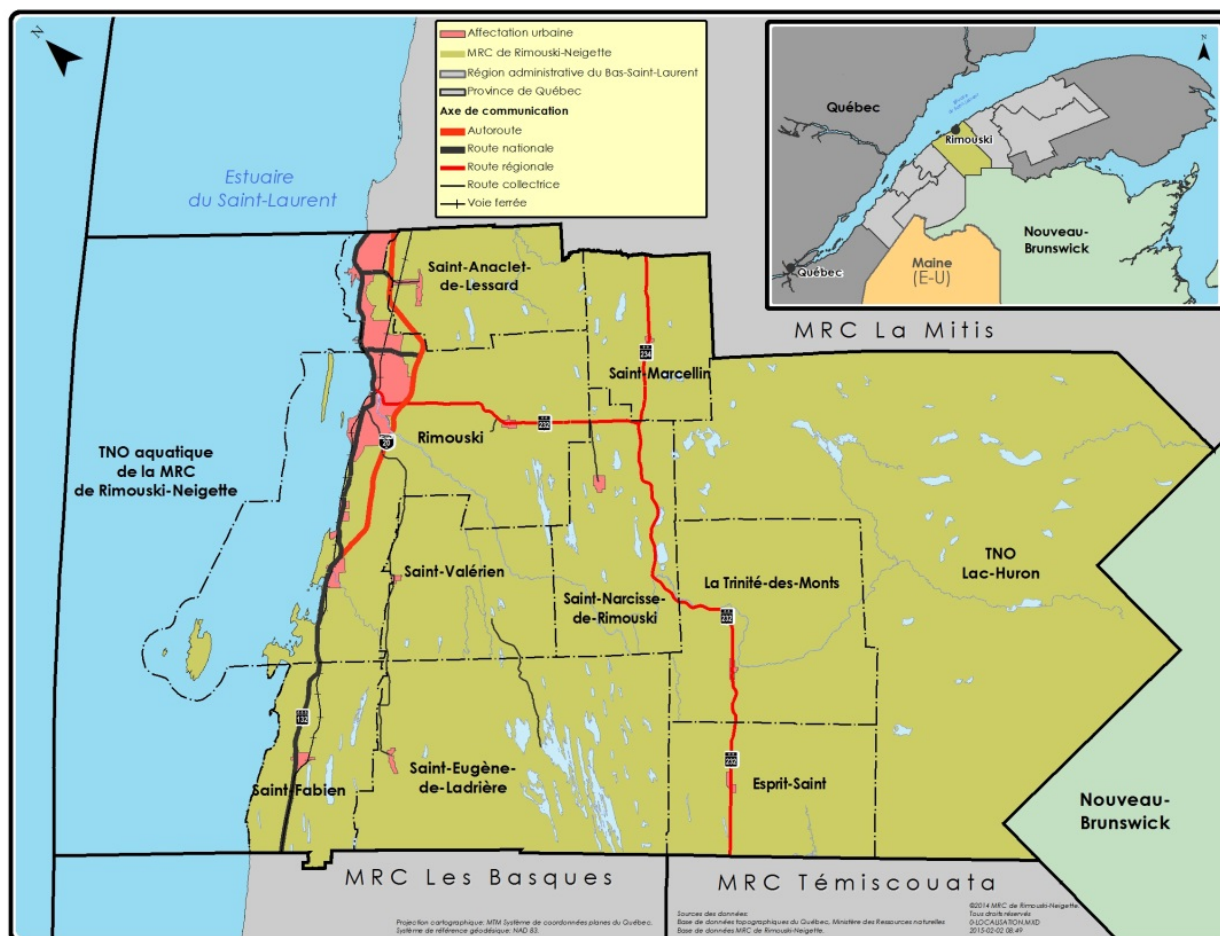
Le contenu du présent PGMR respecte le cadre de conformité qu'est la LQE. Il est présenté en quatre grands chapitres :

- Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette
- Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles
- Diagnostic territorial
- Plan d'action

2 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette

2.1 Localisation

Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC de Rimouski-Neigette qui regroupe neuf municipalités et un territoire non organisé (TNO). La MRC est située au cœur du Bas-Saint-Laurent à 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec et couvre une superficie terrestre de 2 693 km² (MAMOT, 2013). Son territoire est adjacent aux MRC de La Mitis, Les Basques et Témiscouata et du Nouveau-Brunswick (Carte 1).



Carte 1. Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette

2.2 Description géographique

2.2.1 Contexte physique

D'un point de vue physique, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est dominé par la présence de l'estuaire du Saint-Laurent, de la rivière Rimouski et des plateaux forestiers appalachiens. Selon Ruralys (2010), le territoire de la MRC est caractérisé par la présence de cinq environnements géophysiques qui conditionnent l'occupation du territoire (Figure 1). Les activités urbaines, le tourisme et la villégiature occupent l'espace littoral qui fait la renommée de la région. Au sud, la plaine et les terrasses sont occupées par les activités agricoles. Le piémont, le Haut-Pays et le plateau forestier sont propices aux activités forestières, récréotouristiques et de villégiature, ainsi qu'à une agriculture marginale.

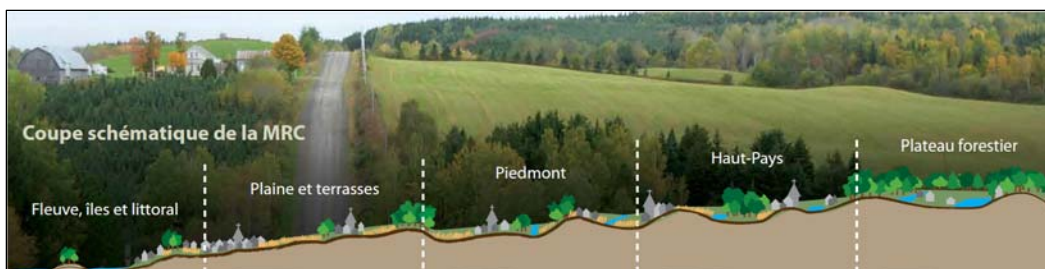
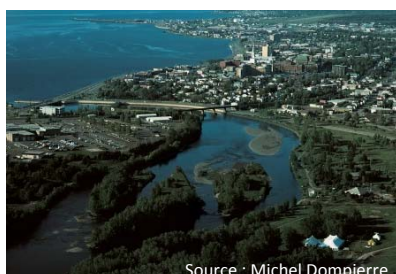


Figure 1. Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette

2.2.2 Grandes affectations et vocation du territoire

Selon les récentes modifications apportées au *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC (Règlement 08-13), on retrouve onze affectations qui traduisent la dynamique du territoire ainsi que les volontés d'aménagement et de développement du conseil des maires (Tableau 1 et Carte 2). Globalement, on constate que les affectations forestière (76 %) et agrodynamique (13 %) dominent le paysage, alors que la superficie des zones urbaines occupe moins de 2 %.



Source : Michel Dompière

On retrouve 85 % de l'affectation urbaine de la MRC dans la ville de Rimouski. Cette ville est désignée métropole régionale en raison de sa forte concentration de commerces et de services ainsi que de la présence de plusieurs sièges sociaux qui sont un gage de sa vitalité économique. On y retrouve d'ailleurs le pôle commercial régional d'une superficie de 123 hectares. Le cœur industriel de la MRC se trouve à Rimouski avec plus de 97 % de la superficie de l'affectation industrielle de la MRC.

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et le district rimouskois périphérique de Sainte-Blandine possèdent quant à eux des vocations résidentielles et agricoles. Il s'agit de la proche banlieue de Rimouski disposant de certains commerces et services locaux tout en ayant une présence agricole importante. Dans le cas de Saint-Anaclet-de-Lessard, la proximité de l'autoroute 20 a favorisé le développement d'une zone industrielle et commerciale.



Source : Michel Dompière

Le district rimouskois du Bic et la municipalité de Saint-Fabien ont, quant à elles, développé un créneau touristique spécifique, tout en ayant une vocation résidentielle et agricole très affirmée. La présence du Parc national du Bic engendre un dynamisme touristique indéniable. Le cadre naturel et la proximité de l'estuaire du Saint-Laurent attirent des villégiateurs et des résidents saisonniers qui recherchent un environnement unique. Enfin, la vocation de l'ensemble des autres municipalités repose principalement sur l'exploitation des ressources. Ces milieux résidentiels, ruraux et

agroforestiers à proximité de la nature développent actuellement leur potentiel écotouristique. La villégiature y est aussi très présente au pourtour des nombreux plans d'eau.

Tableau 1. Superficies des grandes affectations de la MRC en 2013

Affectation	Superficie (km ²)	% du territoire
Agrocampagne	28	1,02
Agrodynamique	362	13,04
Agroforestière	148	5,32
Agrorésidentielle	5	0,20
Conservation	14	0,49
Forestière	2 103	75,71
Industrielle	4	0,13
Pôle commercial régional	1	0,04
Récréative	57	2,03
Rurale	7	0,26
Urbaine	49	1,75

Source : Base de données de la MRC de Rimouski-Neigette (Règlement 08-13)

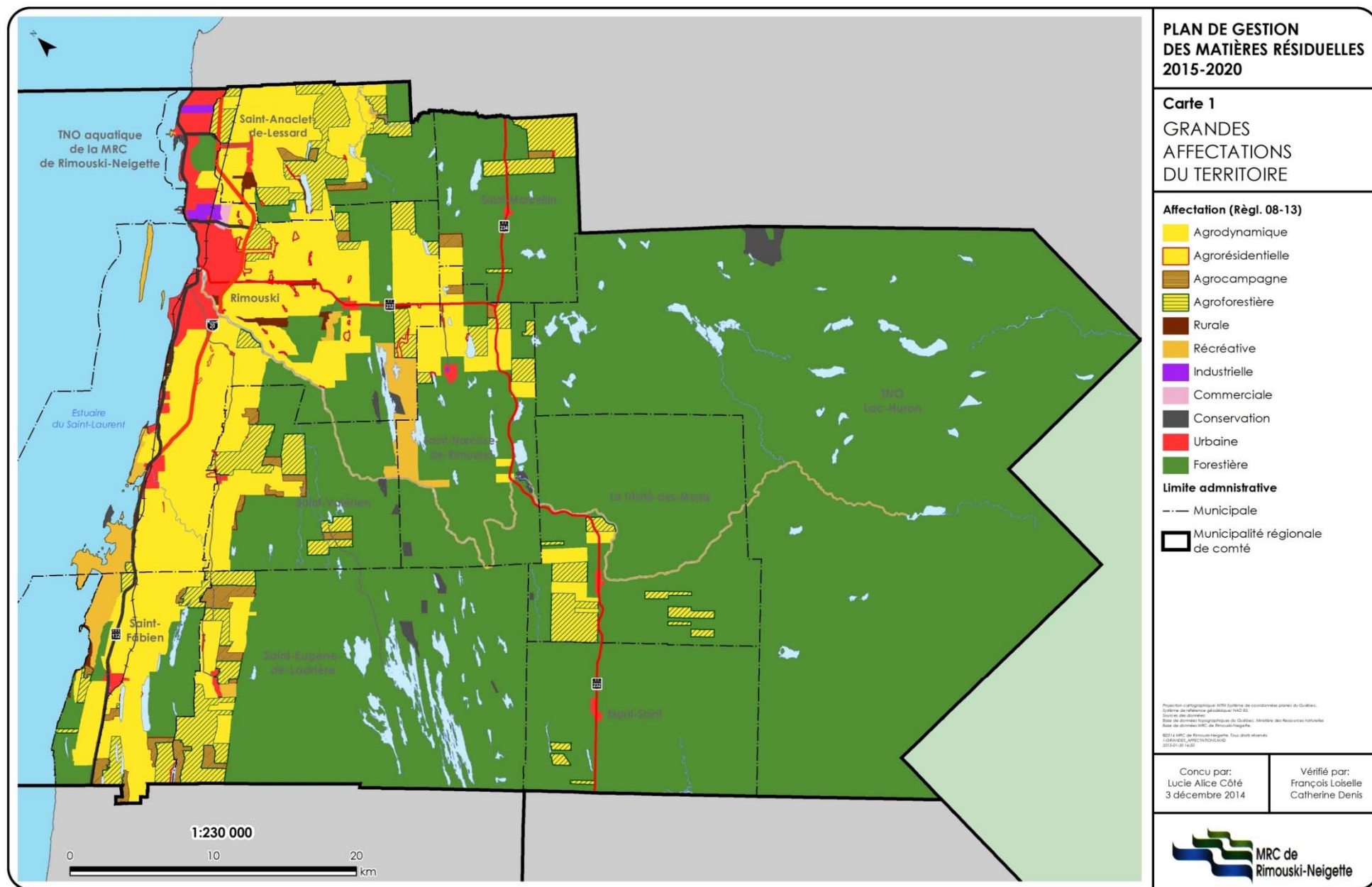
2.2.3 Occupation des terres publiques

En 2013, les terres publiques occupaient une superficie de 1 577 km² et représentaient 59 % de superficie de la MRC (Carte 3). Ces dernières étaient affectées à 99 % à des activités forestières.

En considérant ces terres du point de vue de la gestion des matières résiduelles, on s'intéresse au fait que ces dernières accueillent des activités de plein air, d'exploitation faunique et de villégiature qui attirent un nombre important de visiteurs dans la région. En effet, le territoire public de la MRC comprend notamment le Parc national du Bic (18,8 km²) qui a une fréquentation annuelle estimée à 175 000 jours-visite (SEPAQ, 2014). Par ailleurs, plusieurs organismes offrent des séjours de pêche, de chasse et de villégiature sur les terres publiques de la MRC (Réserve faunique Duchénier, ZEC Bas-Saint-Laurent, Zec Owen, Pourvoierie LeChasseur, ZEC Owen). Enfin, sur certaines terres publiques intramunicipales administrées par la MRC, on retrouve des attraits régionaux qui génèrent une fréquentation estimée à 33 800 visiteurs en 2013 (Tableau 2).



Lac Rimouski (Source : SEPAQ)



Carte 2. Grandes affectations de la MRC en 2013

Tableau 2. Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2013

Organisme	Superficie (ha)	Fréquentation
Canyon des portes de l'enfer ⁽¹⁾	1 700	16 270
Village des Sources ⁽²⁾	40	6 300
Feste médiévale de Saint-Marcellin ⁽³⁾	61	10 000
Centre touristique du Grand lac Ferré ⁽⁴⁾	14	1 500
TOTAL	1 815	33 000

1) Canyon des portes de l'enfer, 2014.

2) Village des Sources, 2014.

3) L'Avantage, 2014.

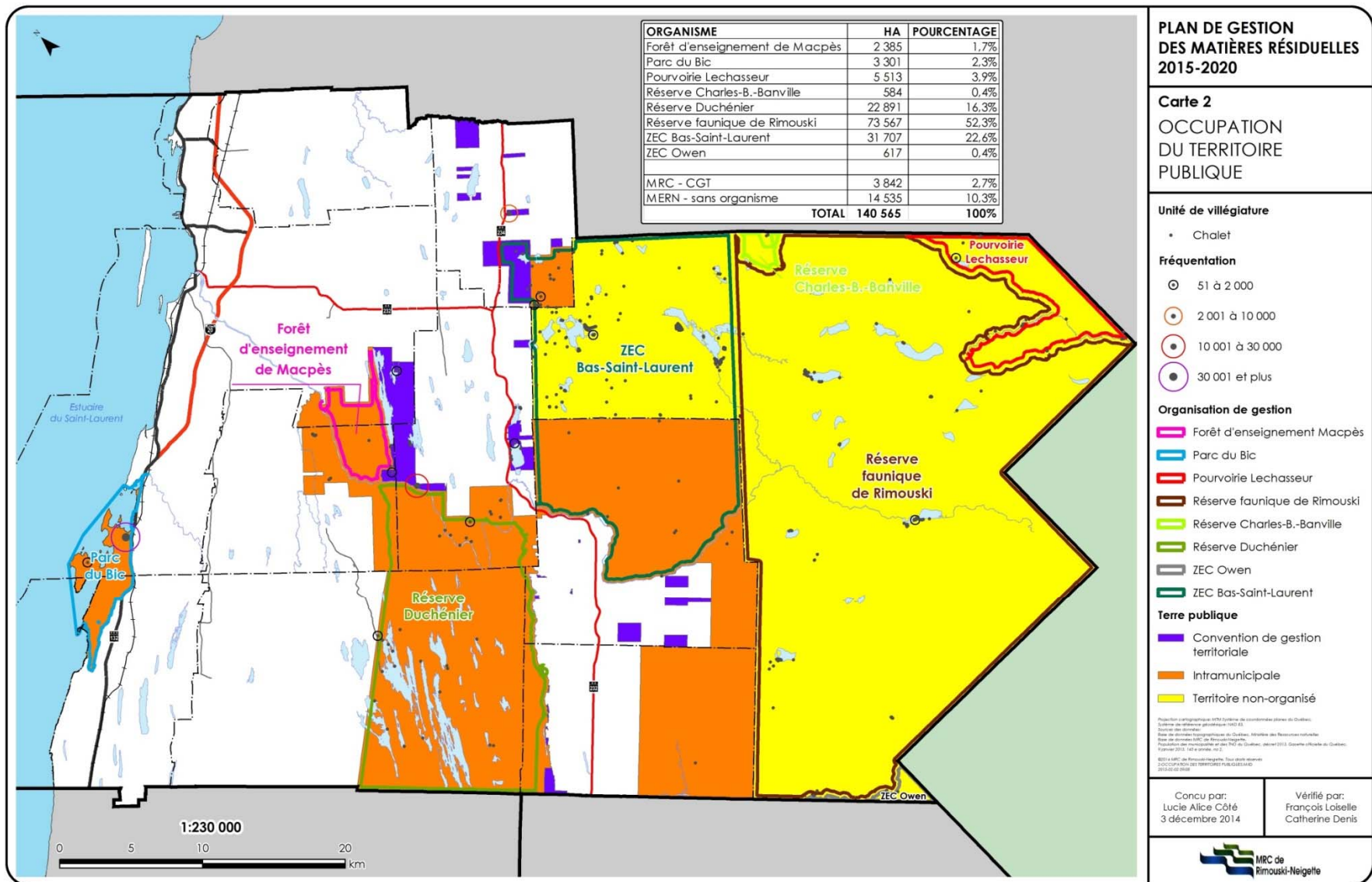
4) Communication personnelle, M. Gilles Proulx, 18 décembre 2014.

2.2.4 Axes de communication

La MRC est dotée d'un port, d'un aéroport et d'un réseau ferroviaire. Son réseau routier est composé d'axes de communication permettant de relier le territoire dans un axe est-ouest au niveau du littoral (autoroute 20 et route 132) et du Haut-Pays (route 234) et dans un axe nord-sud entre la ville de Rimouski et les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin (route 232) (Carte 1). Quelques municipalités sont éloignées de la ville de Rimouski et de ses installations de traitement des matières résiduelles, notamment La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint qui se trouvent respectivement à 49 et 59 km de ces sites névralgiques (Tableau 3). De plus, certaines municipalités n'ont pas de connectivité entre elles, ce qui peut contraindre les projets collectifs.

Tableau 3. Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2013

Municipalité	Distance (km)
Saint-Valérien	12
Saint-Anaclet-de-Lessard	16
Saint-Narcisse-de-Rimouski	27
Saint-Eugène-de-Ladrière	28
Saint-Fabien	29
Saint-Marcellin	32
La Trinité-des-Monts	49
Esprit-Saint	59



Carte 3. Occupation du territoire public de la MRC en 2014

2.3 Portrait socio-économique

2.3.1 Contexte social

2.3.1.1 Portrait et projection de la population

Selon la *Gazette officielle du Québec*, en 2013, la population totale de la MRC de Rimouski-Neigette s'élevait à 56 044 habitants (Tableau 4 et Carte 4). La population de la MRC est concentrée à Rimouski (85 % de la population de la MRC) et, dans une moindre mesure, dans sa proche banlieue que constitue Saint-Anaclet-de-Lessard. Cette inégale distribution se reflète dans les densités de population qui varient d'un habitant par kilomètre carré (La Trinité-des-Monts) à 142 (Rimouski).

Selon les données des recensements réalisés par Statistique Canada (Statistique Canada, 2002, 2007 et 2012), de 2001 à 2011, la population de la MRC a connu un taux de croissance de 11 % (Tableau 5). L'analyse par municipalité illustre plusieurs écarts par rapport à la situation de la MRC. Les municipalités du Haut-Pays ont connu une diminution importante de leur population entre 2001 et 2011. D'un autre côté, Rimouski et ses municipalités adjacentes ont connu des taux d'accroissement positifs.

Tableau 4. Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013

Municipalité	Superficie de terre ferme (km ²)(1)		Population (2)		Densité (hab/km ²)	Désignation simplifiée pour figures
	Totale	% MRC	Totale	% MRC		
Esprit-Saint	170	6	375	1	2	<i>Esprit-Saint</i>
La Trinité-des-Monts	240	9	255	0	1	<i>La Trinité-des-Monts</i>
Saint-Narcisse-de-Rimouski	162	6	1 016	2	6	<i>St-Narcisse</i>
Saint-Marcellin	117	4	345	1	3	<i>St-Marcellin</i>
Saint-Anaclet-de-Lessard	126	5	3 095	6	25	<i>St-Anaclet</i>
Rimouski	338	13	47 687	85	141	<i>Rimouski</i>
Saint-Valérien	145	5	918	2	6	<i>St-Valérien</i>
Saint-Fabien	120	4	1 925	3	16	<i>St-Fabien</i>
Saint-Eugène-de-Ladrière	328	12	423	1	1	<i>St-Eugène</i>
TNO du Lac-Huron	947	35	5	0	0	<i>TNO Lac-Huron</i>
MRC Rimouski-Neigette	2 693	100	56 044	100	21	MRC RN

1) MAMOT, 2013.

2) Gazette officielle du Québec, 2013.

Tableau 5. Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2011

Municipalité	Population (1)			Croissance démographique	
	2001	2006	2011	2006-11 (%)	2001-11 (%)
Esprit-Saint	453	397	379	-5	-16
La Trinité-des-Monts	295	278	256	-8	-13
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 009	1 088	1 017	-7	1
Saint-Marcellin	335	357	323	-10	-4
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 592	2 644	3 035	15	17
Rimouski	41 549	45 186	46 860	4	13
Saint-Valérien	862	835	893	7	4
Saint-Eugène-de-Ladrière	474	441	421	-5	-11
Saint-Fabien	1 848	1 952	1 906	-2	3
TNO du Lac-Huron	0	15	5	-67	NA
MRC de Rimouski-Neigette	49 417	53 193	55 095	4	11

1) Statistique Canada, Recensement de 2001, 2006 et 2011

Entre 2011 et 2036, les modèles de prévision de l'ISQ (2014a) prévoient une croissance de 7,4 % dans la MRC. Selon cette projection, la population de la MRC atteindrait 59 710 habitants en 2031. Toutefois, afin de refléter la diversité de situation socio-économique qui existe sur le territoire de la MRC, les taux de croissance récents par municipalité (Tableau 5) seront utilisés dans le cadre des projections de matières résiduelles générées sur le territoire d'ici 2020.



La population de la MRC présente les caractéristiques d'une population vieillissante et affectée par l'exode des jeunes. En effet, lorsque l'on compare les données du recensement de 1996 avec les résultats obtenus en 2011 (Statistique Canada, 1997 et 2012), on remarque une augmentation drastique du nombre de personnes âgées de 45 ans et plus depuis les 15 dernières années. Le phénomène est si important que la pyramide des âges de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'année 2011 est inversée, c'est-à-dire qu'elle est constituée d'un sommet large et d'une base étroite (Figure 2).

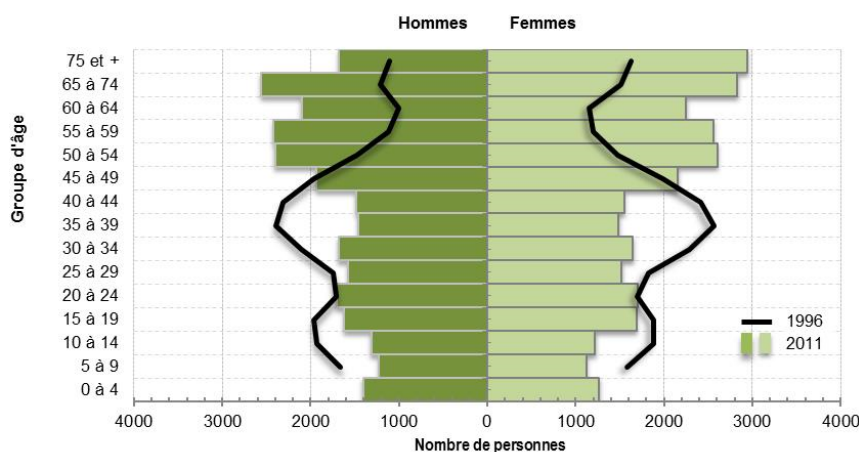


Figure 2. Pyramide des âges de la MRC de Rimouski-Neigette pour les années 1996 et 2011

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996 et 2011

Selon les données du recensement de 2011 (Statistique Canada, 2012), on comptait 24 830 ménages dans la MRC avec un nombre moyen de personnes par ménage de 2,1, ce qui est légèrement inférieur aux moyennes du Bas-Saint-Laurent et du Québec (Figure 3). Des écarts sont observés à l'échelle des municipalités. Les municipalités de Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Anaclet-de-Lessard et Esprit-Saint ayant des taux supérieurs à ceux de la MRC.

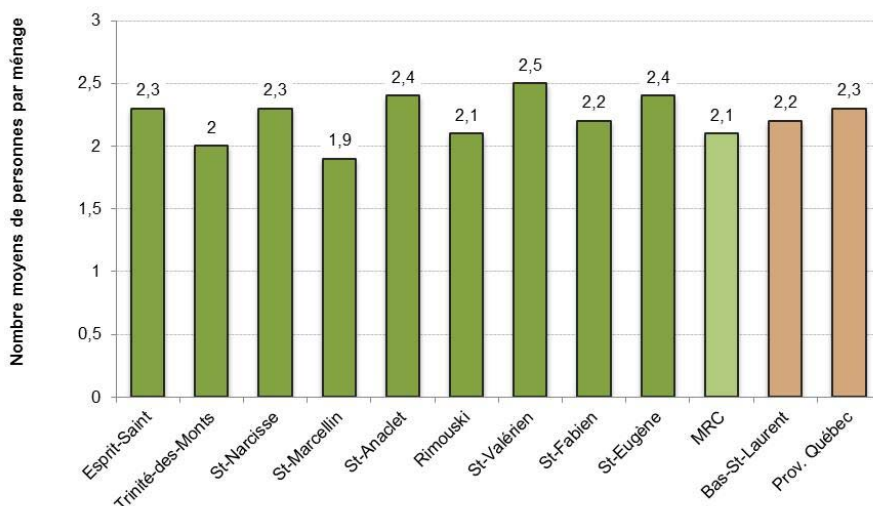


Figure 3. Nombre moyen de personnes par ménage, 2011

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

2.3.1.2 Répartition des unités de logement

Les unités de logement sont notamment utilisées en gestion des matières résiduelles afin de planifier les activités de collecte. Selon les *Sommaires du rôle d'évaluation foncière*, en 2013, on comptait 27 142 unités de logement résidentiel sur le territoire de la MRC, dont 7 % étaient des unités de logement saisonnier (Tableau 6).



Une forte proportion d'unités saisonnières sont présentes sur le TNO du Lac-Huron (94 %) ainsi que dans les municipalités de Saint-Marcellin (48 %), de Saint-Narcisse-de-Rimouski (44 %), de Saint-Valérien (40 %) et de Saint-Fabien (35 %) (Tableau 6). Par ailleurs, 17 % des unités de logement permanent sont des multilogements de 10 unités et plus et ces derniers sont concentrés à Rimouski (Tableau 7). Près de la moitié des unités de logement résidentiel permanent de Rimouski sont des multilogements de deux logements et plus (42 %). Cette réalité peut entraîner des défis lors de la collecte de matières résiduelles.

Tableau 6. Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013

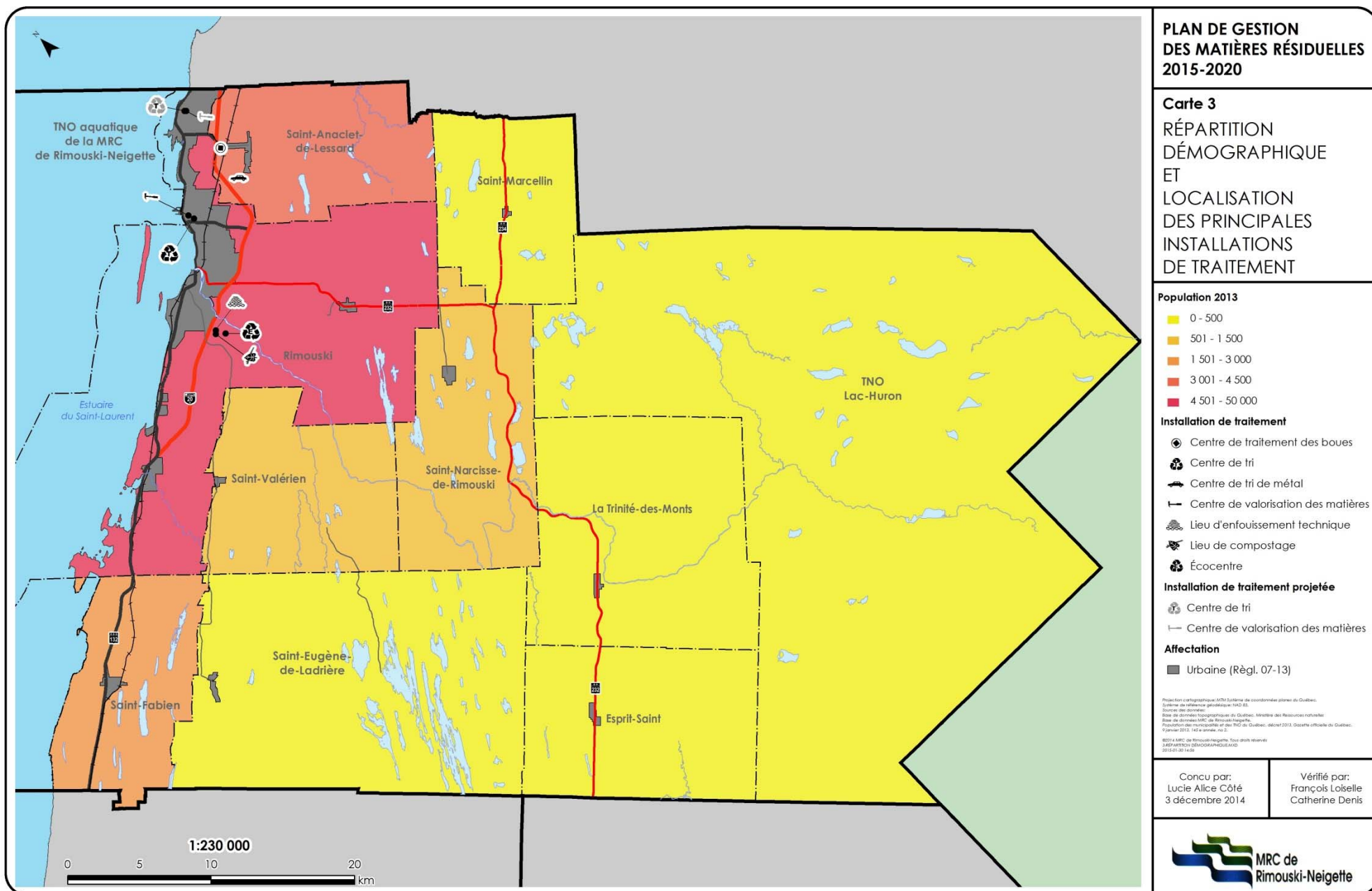
Municipalité	Nombre d'unités de logement permanent ¹		Nombre d'unités de logement saisonnier ¹		Nbre d'unités de logement total	
	Total	% MRC	Total	%	Total	% MRC
Esprit-Saint	171	1	28	14	199	1
La Trinité-des-Monts	132	1	45	25	177	1
Saint-Narcisse-de-Rimouski	391	2	311	44	702	3
Saint-Marcellin	180	1	167	48	347	1
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 098	4	93	8	1 191	4
Rimouski	22 138	87	402	2	22 540	83
Saint-Valérien	300	1	204	40	504	2
Saint-Fabien	771	3	409	35	1 180	4
Saint-Eugène-de-Ladrière	178	1	22	11	200	1
TNO du Lac-Huron	6	0	96	94	102	0
MRC Rimouski-Neigette	25 365	93	1 777	7	27 142	100

1) Sommaire du rôle d'évaluation 2013, à l'exception des données pour le TNO du Lac-Huron qui sont extraites du Sommaire du rôle d'évaluation 2014

Tableau 7. Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013

Municipalité	Type de logement permanent (1)			Total
	Unifamilial	Plex (entre 2 et 9 logements)	Multilogement (10 logements et plus et condos)	
Esprit-Saint	143	28	0	171
La Trinité-des-Monts	116	16	0	132
Saint-Narcisse-de-Rimouski	334	44	13	391
Saint-Marcellin	166	14	0	180
Saint-Anaclet-de-Lessard	977	121	0	1 098
Rimouski	12 627	5 157	4 354	22 138
Saint-Valérien	287	13	0	300
Saint-Fabien	634	122	15	771
Saint-Eugène-de-Ladrière	156	22	0	178
TNO du Lac-Huron	6	0	0	6
MRC Rimouski-Neigette	15 446	5 537	4 382	25 365

1) Sommaire du rôle d'évaluation 2013, à l'exception des données pour le TNO du Lac-Huron qui sont extraites du Sommaire du rôle d'évaluation 2014



Carte 4. Répartition démographique et localisation des principales installations de traitement

2.3.2 Contexte économique

Des données de cette section proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* réalisée par Statistique Canada en 2011 (Statistique Canada, 2013). En raison de contraintes de validité de données, ces données ne sont pas disponibles pour les municipalités d'Esprit-Saint et de La Trinité-des-Monts. Dans un tel cas, les données du recensement réalisé par Statistique Canada en 2006 (Statistique Canada, 2007) sont présentées à titre de référence. On ne peut toutefois pas les comparer directement avec les données de 2011 puisque le contexte de 2006, notamment économique, n'est pas comparable avec celui de 2011.

2.3.2.1 Indicateurs de vitalité économique

Le profil de la scolarité de la population de la MRC de Rimouski-Neigette révèle qu'une forte proportion de la population de la MRC détient une scolarité collégiale ou universitaire (43 %) (Figure 4). L'accès au réseau universitaire par l'entremise de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et la présence d'un Cégep auquel est rattaché l'Institut maritime du Québec, explique cette performance pour une région éloignée des grands centres. L'analyse par municipalité permet toutefois d'observer un fort taux de non-diplômé dans les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière (59 %) et de Saint-Valérien (40 %). En 2006, la population des municipalités d'Esprit-Saint (45 %) et de La Trinité-des-Monts (44 %) était également caractérisée par de forts taux de non-diplômé.

En 2011, le taux d'emploi indiquait que 59 % de la population de la MRC âgée de 15 ans et plus détenait un emploi (Tableau 9). Toutefois, d'importants écarts sont observés en milieu rural. En 2006, à peine plus du tiers de la population en âge d'occuper un emploi à Esprit-Saint (36 %) et La Trinité-des-Monts (41 %) était actif sur le marché du travail. À l'opposé, en 2011, les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski (68 %), Rimouski (59 %) et Saint-Anaclet-de-Lessard (61 %) se démarquent par leur taux d'emploi plus élevé qu'à l'échelle de la MRC.

En 2011, le taux de chômage était de 6,8 % à l'échelle de la MRC, soit légèrement moins qu'à l'échelle du Québec (7,2 %) (Tableau 8). Toutefois, Saint-Marcellin (16,7 %) connaissait un taux de chômage fortement au-dessus du taux provincial. En 2006, Esprit-Saint (23,5 %) et La Trinité-des-Monts (19,4 %) connaissaient également des taux de chômage particulièrement élevés.

Le revenu médian annuel par individu à l'échelle de la MRC se chiffrait à 28 082 \$ en 2011, une valeur comparable au revenu médian annuel par individu provincial (28 099 \$) (Tableau 8). Les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Valérien et de Saint-Narcisse-de-Rimouski observaient pour leur part des revenus médians annuels largement au-dessous de ces valeurs. En 2006, Esprit-Saint (13 243 \$) et La Trinité-des-Monts (17 785 \$) étaient également caractérisés par de faibles revenus médians annuels.

En 2002, le MAMOT avait établi un indice de développement des municipalités basé sur sept variables socio-économiques. Cet indice, mis à jour selon les données du recensement de 2006 de Statistique Canada, permettait d'identifier les milieux les plus dévitalisés (indice inférieur à -5,0). Ainsi, selon cet indice, quatre municipalités de la MRC étaient considérées comme dévitalisées soit : Esprit-Saint (-10,89), La Trinité-des-Monts (-7,08), Saint-Eugène-de-Ladrière (-6,53) et Saint-Marcellin (-5,13) (MAMOT, 2008).

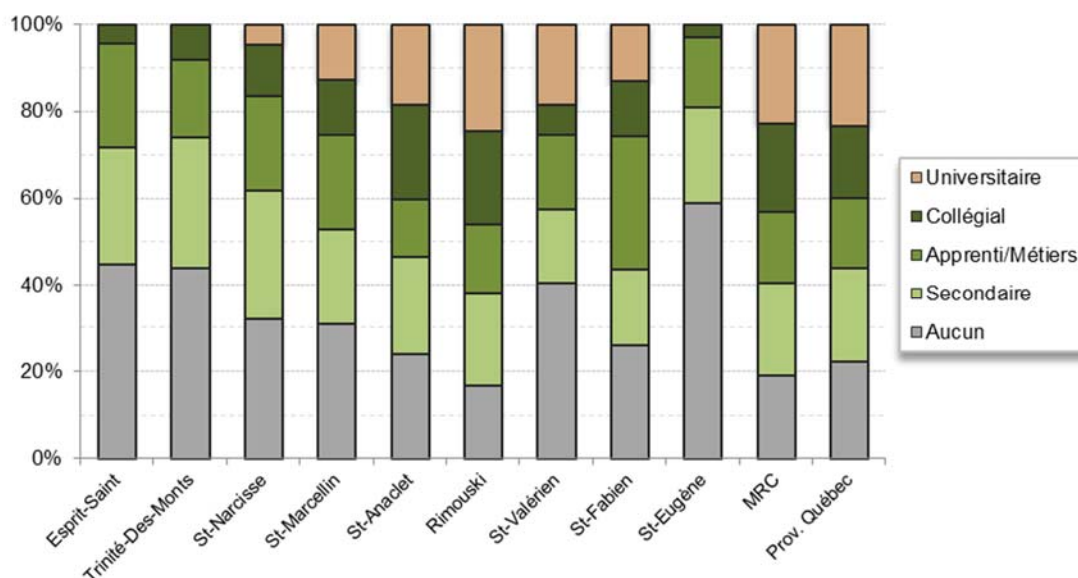


Figure 4. Niveau de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus, 2011

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

Tableau 8. Taux d'emploi et de chômage et revenu médian des municipalités, de la MRC et du Québec, 2011

Municipalité	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian annuel (\$)
Saint-Narcisse-de-Rimouski	67,6	10	21 509
Saint-Marcellin	45,5	16,7	23 069
Saint-Anaclet-de-Lessard	61	6,5	28 785
Rimouski	59,4	6,4	28 966
Saint-Valérien	47,3	4,2	20 665
Saint-Fabien	57,3	6,7	26 804
Saint-Eugène-de-Ladrière	36,8	7,4	15 816
MRC Rimouski-Neigette	58,8	6,8	28 082
Québec	59,9	7,2	28 099

Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

2.3.2.2 Les activités économiques

En 2011, la population active de la MRC œuvrait principalement dans le secteur des services (82 %) et elle travaillait en majorité dans les commerces de gros et de détail (16 %), dans les services des soins de santé et d'assistance sociale (14 %), dans les services de l'enseignement (9 %) et dans l'administration publique (8 %) (Tableau 9). Les emplois regroupés dans le secteur de la production de biens occupaient pour leur part 18 % de la population active et ce secteur était dominé à la fois par les emplois dans le domaine de la construction et des services publics. En comparant la situation de la MRC aux données provinciales, on constate que le secteur de la production de biens est légèrement sous-représenté par rapport à la situation du Québec (18,3 % vs 21 %). L'annexe 2 présente la répartition des emplois par secteur et par municipalité en 2014.

Le secteur de la construction a connu un ralentissement important au cours des dernières années. Selon l'ISQ (2014c), la valeur totale des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la MRC en 2013 se chiffrait à 113 187 000 \$ (Figure 5). Il s'agit d'une baisse considérable par rapport au sommet atteint en 2011 où la valeur des permis de bâtir tous secteurs confondus a atteint un sommet de 172 671 000 \$.

Tableau 9. Répartition du nombre d'emploi par secteur d'activité pour la MRC et le Québec en 2011

Secteur d'emploi	Nbre d'emploi (%)	
	MRC de Rimouski-Neigette	Québec
Secteur de la production de biens	18,3	21,0
Agriculture, foresterie et exploitation forestière, pêche et chasse	4	2,1
Extraction de ressources naturelles	0	0,5
Services publics	5	0,8
Construction	5	5,9
Fabrication	4	11,7
Secteur des services	81,7	79,0
Commerce	16	16,4
Transport et entreposage	3	4,4
Finance, assurances, immobilier et location	4	5,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	6,9
Services aux entreprises et autres services de soutien	3	3,8
Services d'enseignement	9	7,4
Soins de santé et assistance sociale	14	12,1
Information, culture et loisirs	7	4,3
Hébergement et restauration	6	6,2
Autres services	6	4,6
Administration publique	8	7,2

Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

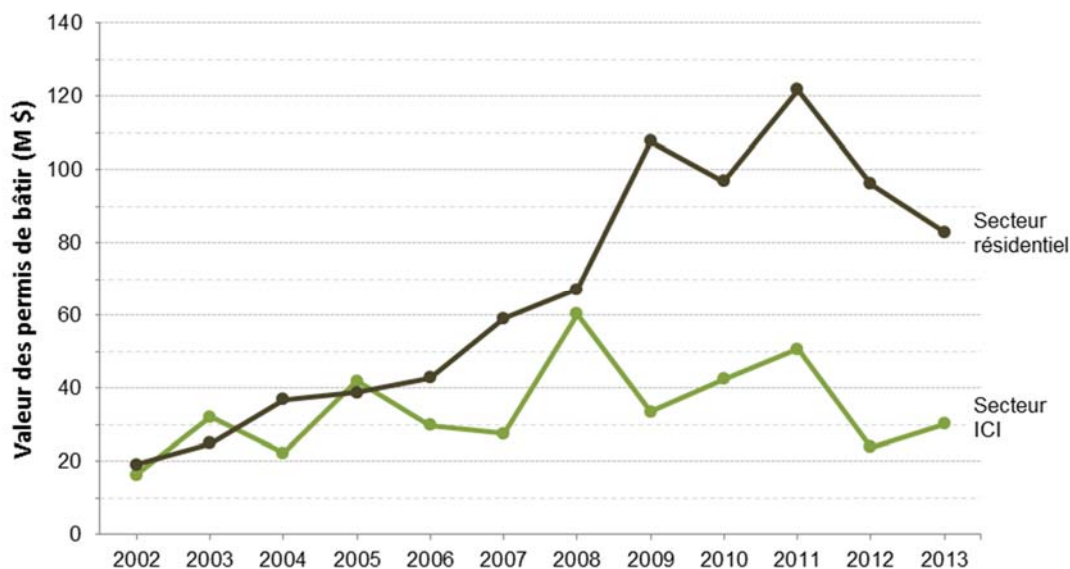


Figure 5. Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC, 2002 à 2013

Source : ISQ, 2014b

3 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles

3.1 Cadre législatif provincial

Au niveau provincial, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* encadrent le processus de planification de la gestion des matières résiduelles dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2011-2015* déterminent les stratégies qui doivent être contenues dans le PGMR. De plus, plusieurs règlements provinciaux interviennent dans la gestion des matières résiduelles, notamment:

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- Règlement sur les matières dangereuses.

3.2 Responsabilités de la MRC et des municipalités

3.2.1 Responsabilités et compétences de la MRC

Les MRC sont interpellées à titre de planificateur régional en matière de gestion des matières résiduelles et, en vertu de la LQE, elles sont responsables d'élaborer et d'adopter le PGMR, d'en assurer le suivi et d'en faire la révision tous les cinq ans. Bien que le rôle de la MRC à l'égard du PGMR en soit un de planificateur et non de mise en œuvre, la MRC de Rimouski-Neigette soutient les municipalités de son territoire dans la gestion des matières résiduelles en contribuant à la réalisation d'activités à portée régionale.

Par ailleurs, depuis 2002, la MRC s'est lancée dans le traitement des matières recyclables. Dans l'exercice de cette compétence, la MRC octroie un contrat pour le traitement des matières recyclables provenant de son territoire. Elle détermine également les matières recyclables acceptées, ainsi que les conditions et modalités d'acceptation de celles-ci. La MRC déploie également des efforts afin de sensibiliser et d'informer la population pour augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées.

3.2.2 Responsabilités et compétences municipales

Les municipalités ont la responsabilité légale et administrative de la mise en œuvre du PGMR. En effet, en vertu de la LQE, les municipalités sont liées au PGMR qui les concerne et doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire et mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan dans les douze mois suivants son adoption. Les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*.

La gestion des matières résiduelles constitue un service important que les municipalités offrent à leurs citoyens, et dans une mesure variable à leurs ICI. Elles sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles du secteur résidentiel. En plus des services de collecte, elles offrent d'autres services tels que : collecte des encombrants, point de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD), programme de vidange d'installation sanitaire, etc. Les municipalités sont également responsables de la gestion des boues de leurs étangs aérés. La Ville de Rimouski est également propriétaire et exploitante de trois installations de traitement des matières résiduelles qui offrent des services structurants à l'ensemble des municipalités du territoire soit : le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage.

3.2.3 Ententes intermunicipales

Il existe quatre ententes intermunicipales en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (Tableau 10).

Deux ententes intermunicipales concernent l'utilisation du LET de la Ville de Rimouski. Ces ententes distinguent les municipalités qui fréquentent le LET de la Ville de Rimouski depuis son ouverture en 1983 et celles qui le fréquentent depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009. Le premier groupe compose avec un tarif per capita établi annuellement selon les coûts réels d'exploitation du LET. Le second groupe dispose d'un tarif à la tonne établi annuellement.

Concernant l'utilisation de l'écocentre, les municipalités qui ont signé l'entente de 1983 pour l'utilisation du LET ont convenu d'inclure l'utilisation de l'écocentre moyennant un tarif per capita établi annuellement selon les coûts réels d'exploitation. Ces municipalités sont donc partenaires de l'écocentre depuis son implantation en 2007. Pour l'autre groupe de municipalité, l'entente de 2009 comprend l'utilisation de l'écocentre.

Une troisième entente concerne les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière et de Saint-Valérien. La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière fournit le service de collecte et de transport des matières résiduelles à la municipalité de Saint-Valérien. Cette entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration du service de cueillette et de transport des municipalités concernées.

Une quatrième entente, entrée en vigueur en janvier 2015, détermine les conditions de jumelage des collectes de La Trinité-des-Monts et de Saint-Marcellin. Auparavant, les deux municipalités avaient des collectes distinctes. Toutefois, en considérant les faibles quantités à collecter et l'importante distance à couvrir entre ces municipalités et les lieux de traitement, il a été jugé préférable de jumeler les deux collectes. Grâce à cette entente, les municipalités économisent des coûts de collecte et limitent les gaz à effets de serre émis par les transporteurs.

En 2015, trois municipalités utilisaient le lieu de compostage de la Ville de Rimouski. Ces municipalités se sont engagées dans le projet du lieu de compostage dès ses débuts. Toutefois, il n'existe pas d'entente formelle qui détermine les conditions d'utilisation de cette installation. Une lettre est envoyée en novembre à l'ensemble des municipalités afin de les informer des tarifs en vigueur à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Tableau 10. Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013

Parties à l'entente	Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Durée	Échéance
Rimouski Saint-Anaclet-de-Lessard Saint-Valérien Saint-Fabien	Élimination au LET	Ville de Rimouski	Depuis 1983. Renouvellement automatique Retrait avec avis préalable de 6 mois	s. o.
Rimouski Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcellin Saint-Narcisse-de-Rimouski Trinité-des-Monts Esprit-Saint	Élimination au LET Utilisation de l'écocentre	Ville de Rimouski	Depuis 2009. Renouvellement automatique Retrait avec avis préalable de 6 mois	s. o.
Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien	Collecte et transport des matières résiduelles	Saint-Eugène-de- Ladrière	5 ans	31 déc. 2015
La Trinité-des-Monts Saint-Marcellin	Jumelage de collecte et transport de matières résiduelles	Gaudreau Environnement	1 an	31 déc. 2015

Source : Enquête auprès des municipalités, 2014

3.2.4 Règlementation municipale

Le tableau 11 regroupe les règlements en vigueur sur le territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles. On constate qu'il existe différentes réalités municipales : les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts et de Saint-Eugène-de-Ladrière n'ont aucun règlement en lien avec les matières résiduelles, alors que la Ville de Rimouski règlemente plusieurs éléments. Il est intéressant de souligner que suite à l'adoption du PGMR en 2005, cinq des neuf municipalités du territoire ont adopté un règlement sur la vidange obligatoire des fosses septiques. De plus, la Ville de Rimouski a adopté des règlements pour obliger les ICI à recycler et obliger l'herbicyclage sur l'ensemble de son territoire.

En s'attardant au contenu des règlements, on constate qu'il y aurait lieu de réviser le contenu de certains d'entre eux et de s'assurer de leur applicabilité. En effet, des règlements concernant les matières recyclables spécifient que des matières sont exclues de la collecte, telles que les cartons multicouches (boîtes de jus et carton de lait), alors qu'elles sont aujourd'hui acceptées. De plus, des règlements sur la préparation, la collecte et la disposition de matières résiduelles limitent le nombre de bac et de conteneur par type de logement. Toutefois, il arrive que ces dispositions ne soient pas appliquées sur le territoire.

Tableau 11. Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles en vigueur en 2013

Éléments règlementés	Esprit-Saint	La Trinité-des-Monts	Saint-Narcisse-de-Rimouski	Saint-Marcellin	Saint-Anaclet-de-Lessard	Rimouski	Saint-Valérien	Saint-Fabien	Saint-Eugène-de-Ladrière
Ordures									
- Préparation, collecte et disposition				•	•	•	•	•	
Matières recyclables									
- Préparation, collecte et disposition			•	•	•	•			
- Participation des ICI						•			
Résidus verts									
- Herbicyclage					•	•			
Boues de fosses septiques									
- Vidange des installations sanitaires			•	•	•	•	•		

Source : Enquête auprès des municipalités, 2014

3.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

La MRC, la Ville de Rimouski et les municipalités offrent différents services dans le but de détourner les matières résiduelles de l'enfouissement. Cette section vise à détailler les services offerts afin d'en analyser les forces et faiblesses et d'évaluer si ces derniers permettent de répondre aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Les informations sur les programmes municipaux proviennent d'une enquête réalisée par la MRC auprès du personnel des municipalités en 2014. Afin d'estimer les coûts de traitement, les données du *Décret de population 2013* ont été utilisées (Gazette officielle du Québec, 2013). Puisqu'aucun service n'est offert pour le TNO du Lac-Huron, la population du TNO (5 habitants) est soustraite des calculs réalisés à l'échelle de la MRC.

Le tableau 12 présente une synthèse des services offerts par les municipalités en 2013. On constate que la collecte porte-à-porte des ordures et des matières recyclables est intégrée depuis plusieurs années dans

l'ensemble des municipalités de la MRC. De plus, six municipalités ont intégré la collecte des plastiques agricoles dans leurs collectes de matières recyclables.

Des collectes porte-à-porte d'encombrants sont également réalisées dans l'ensemble des municipalités à l'exception d'Esprit-Saint. Le réemploi des encombrants est favorisé grâce au service gratuit de « Dons de biens réutilisables » accessible à tous les citoyens du territoire sur le site internet de la Ville de Rimouski.

Depuis septembre 2013, la Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont implanté la collecte des matières organiques pour leur secteur résidentiel. Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Fabien les ont suivies respectivement en juin 2014 et janvier 2015. Dans les autres municipalités, outre la collecte annuelle d'arbres de Noël coordonnée par la MRC, il n'y a aucune collecte de résidus verts.

L'ensemble des municipalités offre des points de collecte par apport volontaire de résidus domestiques dangereux (RDD). Les types de matières acceptées varient considérablement d'une municipalité à l'autre, ainsi que leur mode de disposition. Les citoyens du territoire peuvent également disposer de leurs RDD à l'écocentre. Par ailleurs, la Ville de Rimouski organise annuellement deux journées spéciales de récupération des RDD qui ont lieu à l'édifice des travaux publics et auxquelles les municipalités de Saint-Anaclet et Saint-Valérien participent. Toute municipalité de la MRC peut d'ailleurs y participer moyennant des frais établis selon les couts réels d'utilisation du service.

Au niveau des boues de fosses septiques, cinq des municipalités du territoire ont mis en place un règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques. L'ensemble des boues ainsi collectées est recyclé. En ce qui concerne les installations d'épuration municipales, certaines municipalités entreposent leurs boues, soit dans des lits de séchage ou des sacs de déshydratation, en vue de leur recyclage. Rimouski les stocke dans les lits de séchage attenants à ses étangs aérés et les recycle en milieu agricole ou sur ses anciens lieux d'élimination de déchets

Tableau 12. Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités en 2013

Types de matière	Ordures	Matières recyclables	Matières organiques (1,2)	RDD (3,4)	Encombrants (5,6)	Boues municipales	
Type de service	P-A-P	P-A-P (PA: plastique agricole)	P-A-P	AV	P-A-P	Vidange fosse septique	Installation d'épuration municipale
Esprit-Saint	É	R	-	É+V	AV -É	-	S/O
La Trinité-des-Monts	É	R	-	É+V	É	-	S/O
Saint-Narcisse-de-Rimouski	É	R (PA)	R (7)	É+V	É	R	S/O
Saint-Marcellin	É	R	-	É+V	É	R	S/O
Saint-Anaclet-de-Lessard	É	R (PA)	R	É+V	É	R	S
Rimouski	É	R (PA)	R	É+V	É+V	R	S/R
Saint-Valérien	É	R (PA)	-	É+V	É	R	S
Saint-Fabien	É	R (PA)	R (8)	É+V	É	-	R
Saint-Eugène-de-Ladrière	É	R (PA)	-	É+V	É	-	S

Légende: P-A-P: Porte-à-porte / AV: Apport volontaire / É: Élimination / R : Recyclage/ V: Valorisation/ S/O: Sans objet/ S: Stockage

1) La MRC, en collaboration avec plusieurs partenaires, coordonne une collecte d'arbre de Noël qui s'adresse à tous les citoyens de la MRC

2) La MRC a offert des formations sur le compostage domestique et distribué des composteurs à prix réduit de 2002 à 2013

3) Tous les citoyens du territoire peuvent déposer leurs RDD à l'écocentre

4) La ville de Rimouski organise deux journées spéciales de récupération de RDD annuellement. Toutes les municipalités sont invitées à participer moyennant des frais.

5) Tous les citoyens et les ICI du territoire peuvent déposer leurs encombrants et résidus de CRD à l'écocentre

6) Un service de dons de biens réutilisable en ligne est accessible à l'ensemble des citoyens du territoire sur le site internet de la ville de Rimouski

7) Implantation de la collecte à 3 voies en juin 2014

8) Implantation de la collecte à 3 voies en janvier 2015

Ces programmes constituent des coûts importants pour les municipalités. En 2013, un total de 5 413 194 \$ a été investi par les municipalités pour l'ensemble des opérations de gestion de matières résiduelles (Figure 6). Plus de la moitié de cette somme a été investie dans l'élimination de matières résiduelles (62 %).

La gestion des matières résiduelles totale représente un coût moyen de 97 \$/capita à l'échelle de la MRC en 2013 (Figure 7). La municipalité d'Esprit-Saint a le coût per capita le moins élevé (83 \$/capita), alors que la municipalité de La Trinité-des-Monts a le coût per capita le plus élevé (227 \$/capita). Ces différences sont principalement liées aux services offerts ainsi qu'aux coûts des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles. La répartition des coûts liés aux différents services offerts par municipalité est présentée au tableau 13.

Des revenus sont également associés à la gestion des matières résiduelles. En 2013, les municipalités de la MRC ont reçu 503 150 \$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* (MDDELCC, 2014a). Selon les objectifs du programme, ces sommes devraient contribuer au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des PGMR. Par ailleurs, dans le cadre du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* administré par Recyc-Québec, les municipalités ont reçu 809 093 \$ pour compenser les sommes investies dans la collecte et le traitement des matières recyclables.

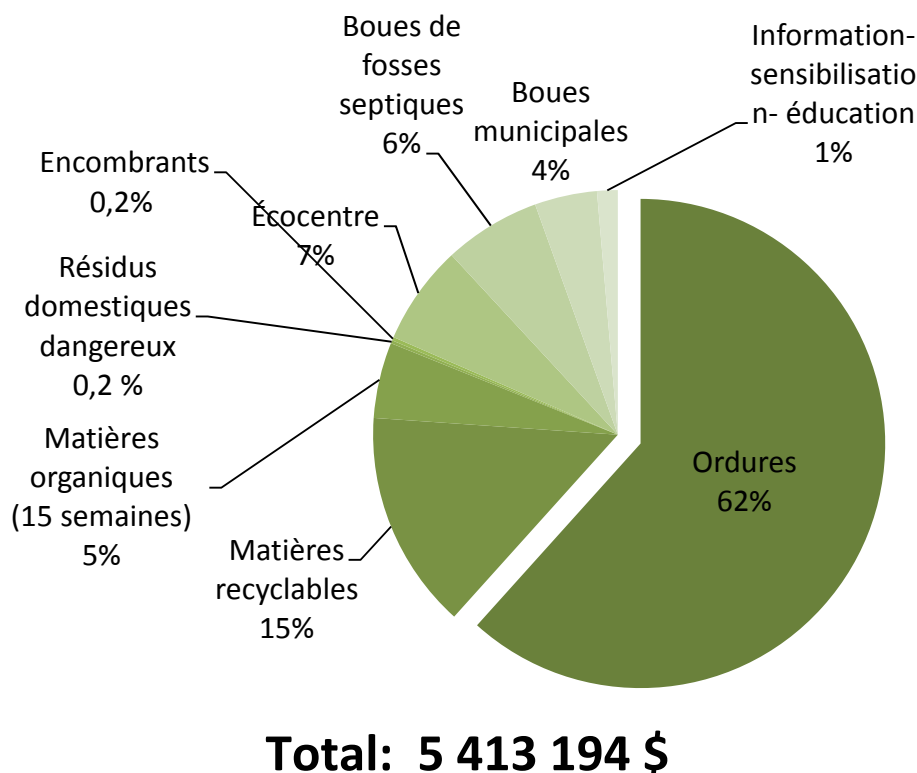


Figure 6. Répartition des coûts des services de gestion des matières résiduelles en 2013

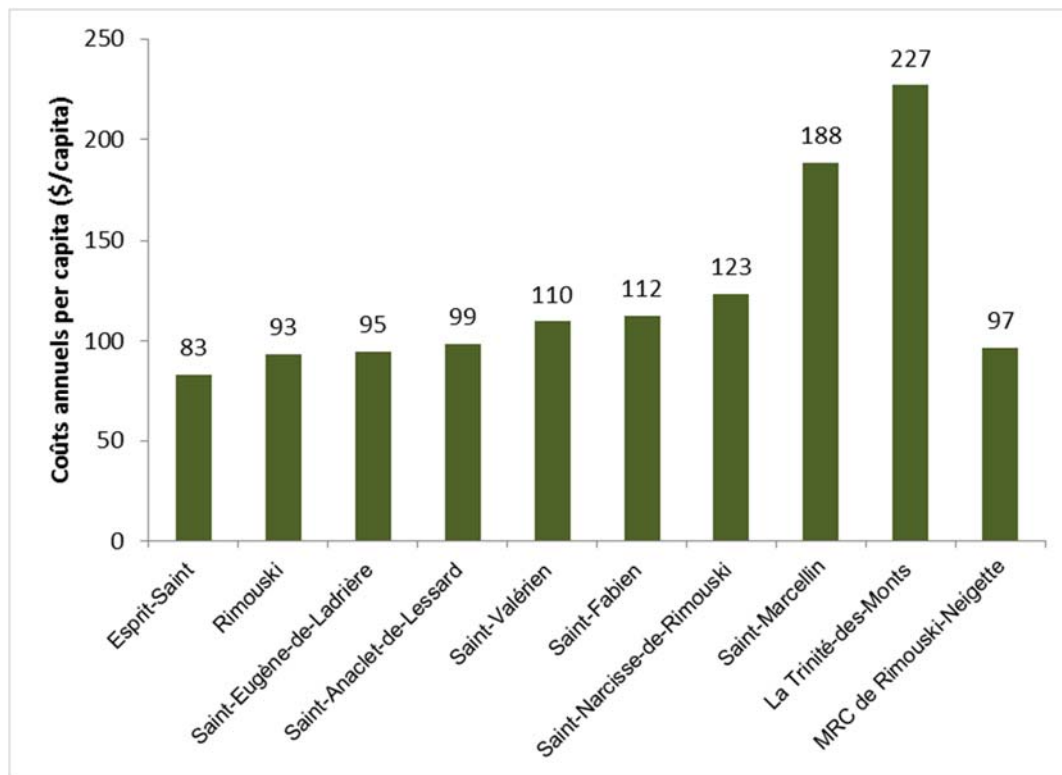


Figure 7. Répartition des coûts per capita par municipalité pour la GMR en 2013

Tableau 13. Répartition des coûts de GMR par municipalité et par service en 2013.

Municipalités	Population en 2013 (1)	Nombre d'unité d'occupation équivalente en 2013 (2)	Ordures (avec les redevances)	Matières recyclables	Matières organiques (15 semaines)	RDD	Encombrants	Écocentre	Boues de fosses septiques	Boues municipales	ISE	Total (\$/an)	Total (\$/capita	Total (\$/unité d'occupation)
Esprit-Saint	375	185	25 669	2 395			300	2 831				31 195	83	169
Rimouski	47 687	22 339	2 828 112	617 033	253 753	9 657	3 257	300 428	208 000	175 810	61 200	4 457 249	93	200
Saint-Eugène-de-Ladrière	423	189	21 069	14 155			1 596	3 194				40 014	95	212
Saint-Anaclet-de-Lessard	3 095	1 145	163 737	42 647	14 240	727	3 379	19 499	59 700		1 385	305 313	99	267
Saint-Valérien	918	402	55 962	15 727		44	1 276	5 783	21 937			100 730	110	251
Saint-Fabien	1 925	976	118 370	37 377			944	12 128		47 600		216 419	112	222
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	547	60 035	24 100		594	1 077	7 671	31 680			125 157	123	229
Saint-Marcellin	345	264	28 489	8 729			230	2 605	24 886			64 938	188	246
La Trinité-des-Monts	255	155	36 072	19 562			298	1 925				57 857	227	373
Toutes les municipalités					3 121						11 200	14 321		
MRC de Rimouski-Neigette	56 039	26 202	3 337 516	781 725	271 113	11 022	12 356	356 063	346 203	223 410	73 785	5 413 194	97	207

1) Gazette officielle du Québec, 9 janvier 2013, 145 e année, no 2. Population des municipalités et des TNO du Québec, décret 2013 [pdf] Consulté en ligne le 2 septembre 2014. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

2) Sommaire du rôle d'évaluation au 31 décembre 2013. Les unités d'occupation saisonnière ont été comptabilisé selon une hypothèse d'occupation de 6 mois par année.

3.3.1 Collecte des ordures ménagères



Le tableau 15 présente les programmes municipaux de la MRC de collecte des ordures ménagères en 2013. On constate que l'ensemble des municipalités de la MRC offre un service porte-à-porte de collecte des ordures. La fréquence de collecte est généralement bimensuelle d'octobre à avril et hebdomadaire au cours de la période allant de mai à septembre. En 2013, le nombre de collectes des ordures variait de 29 à 37 par année selon les municipalités. Suite à l'implantation de la collecte à trois voies, le nombre de collectes des ordures a diminué. En 2014, dans les municipalités où la collecte à trois voies est implantée, la fréquence de la collecte des ordures a diminué selon différentes formules. À titre d'exemple, en 2013, la collecte elle est devenue bimensuelle tout au long de l'année à Rimouski (26 collectes par an), alors qu'à Saint-Anaclet-de-Lessard, elle a lieu une fois par mois durant la saison hivernale (22 collectes).

Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC amène leurs ordures au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rimouski. En 2013, les municipalités bénéficiant de l'entente intermunicipale datant de 1983 payaient un montant par personne/an de 30,76 \$ (Tableau 14). Ce tarif est ajusté annuellement selon les coûts réels d'opération du LET et réparti au prorata des populations. Une réflexion est en cours pour établir un taux comprenant une portion du coût à la tonne, ce qui récompenserait les municipalités qui réalisent des efforts de réduction de tonnage. En 2013, les cinq municipalités liées par l'entente intermunicipale de 2009 payaient un tarif de 80 \$/tonne. En plus du tarif d'enfouissement au LET, l'ensemble des municipalités doit payer au gouvernement provincial des redevances à l'élimination. En 2013, ces redevances étaient de 20,91 \$/tonne pour la période de janvier à juin 2013 et de 21,10 \$/tonne pour la période de juillet à décembre 2013 (MDDELCC, 2014c).

Il est important de souligner que les coûts de l'enfouissement ont récemment augmenté, notamment suite à l'implantation de la redevance sur l'élimination en 2006. En incluant le coût des redevances, le coût d'enfouissement pour les municipalités payant à la tonne est passé de 90,67 \$/t en 2009 à 109,65 \$/t en 2015 (Figure 8). Pour les municipalités facturées par personne, les coûts d'enfouissement et d'écocentre ont subi une certaine baisse en 2009 et 2010 et progressent légèrement depuis (Figure 9).

En 2013, 13 475 tonnes d'ordures résidentielles ont été enfouies à l'échelle de la MRC. Les coûts de collecte, d'enfouissement et de redevances représentent une dépense de plus de 3,3 millions de dollars soit : 60 \$/capita ou 246 \$/tonne. Toutefois, selon les spécificités locales, ces coûts variaient de 50 \$/capita à Saint-Eugène-de-Ladrière à 141 \$/capita à La Trinité-des-Monts.

Tableau 14. Coût d'enfouissement au LET de la Ville de Rimouski en 2013

Clientèle		Municipalités visées	Tarif
Municipalités	Entente 1983	Rimouski Saint-Anaclet-de-Lessard Saint-Valérien Saint-Fabien	30,76 \$/capita + redevances
	Entente 2009	Saint-Marcellin Saint-Narcisse-de-Rimouski Saint-Eugène-de-Ladrière Esprit-Saint La Trinité-des-Monts	80 \$/ tonne + redevances
ICI		Territoire de la MRC	80 \$/tonne + redevances

Source : Communication personnelle, Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski, Oct 2014.

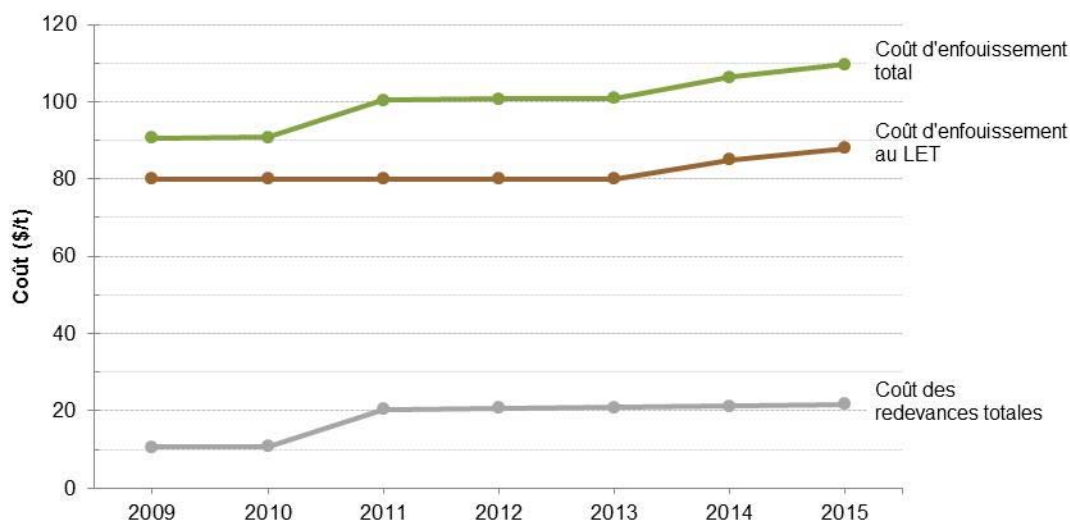


Figure 8. Évolution des coûts de redevances et des coûts d'enfouissement de 2009 à 2015

Sources : LET : Communication personnelle, Claire Lafrance, Coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski, Oct 2014 Redevances : Redevances : MDDELCC, 2014c

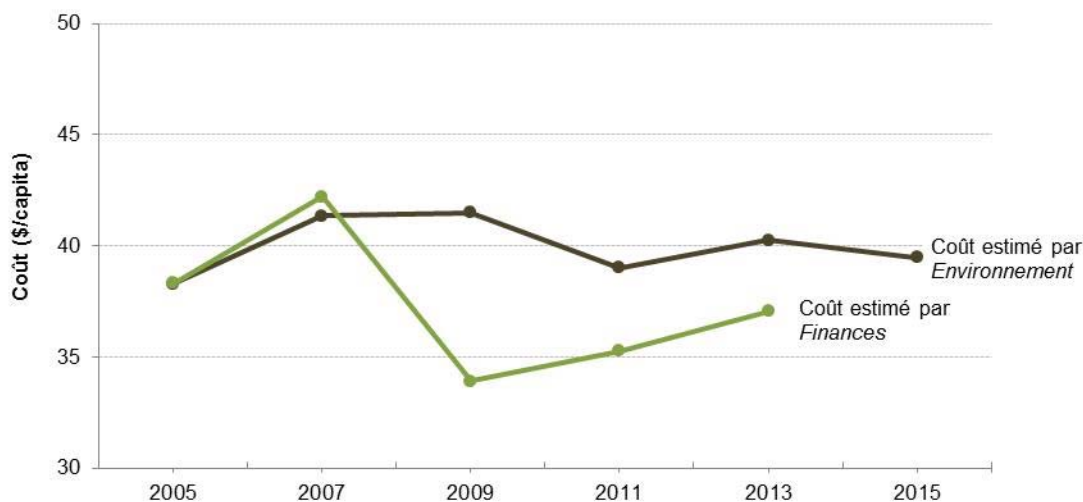


Figure 9. Évolution des coûts de traitement (enfouissement et écocentre) de 2005 à 2015

Note : Inclus les coûts d'opération de l'écocentre à compter de 2007

Source : Communication personnelle, Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski, déc. 2014.

3.3.1.1 Institutions, commerces et industries

Dans l'ensemble des municipalités, les collectes résidentielles incluent également des ICI assimilables, c'est-à-dire les petits ICI utilisant des bacs roulants pour disposer leurs ordures ménagères. La part des ICI, estimée par les municipalités, qui est incluse dans la collecte municipale est présentée au tableau 15. Sur l'ensemble du territoire de la MRC, les ICI sont taxés pour leurs déchets en lien avec la valeur locative de leur immeuble. Seule exception, les ICI de Rimouski qui utilisent un conteneur transroulier paient un tarif à la tonne selon les quantités qu'ils enfouissent au LET. Depuis 2013, la Ville de Rimouski développe un mécanisme d'évaluation du poids des déchets généré par ICI, afin d'implanter un système de tarification basé sur le principe d'utilisateur-payeur. En 2014, 360 ICI avaient un système de puce électronique permettant d'évaluer la quantité de déchets déposés dans leurs conteneurs. Un appareil sur le camion de collecte lit la puce et l'associe à un commerce. Le poids du conteneur est ensuite mesuré par les instruments installés sur le camion. Cette technologie a pour but de limiter la quantité de déchets enfouis et d'inciter la collecte des matières recyclables dans les entreprises.

Tableau 15. Description des services municipaux de gestion des ordures ménagères en 2013

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte en 2013			Contrat de collecte en vigueur en 2013		Part d'ICI	Qte 2013 (t)	Coûts avant taxes en 2013 (\$/an)					
		Fréquence	Journée	Nb/an	Entrepreneur	Échéance			Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût de redevances (\$/an)	Coût total (\$/an)	Coût total (\$)/capita	Coût total (\$)/tonne
Esprit-Saint (2)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire du 1er mai au 30 septembre	Lundi	34	Municipalité	s/o	1	99	15 636	7 901	2 132	25 669	68	260
La Trinité-des-Monts (2)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire du 21 mai au 8 octobre	Mercredi	37	Municipalité	s/o	3	88	27 000	7 063	2 009	36 072	141	409
Saint-Narcisse-de-Rimouski (2)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire du 1er mai au 30 septembre	Mardi et jeudi selon les secteurs	34	Municipalité	s/o	5	343	23 994	27 467	8 574	60 035	59	175
Saint-Marcellin (2)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire en juillet et août	Lundi	31	Yvan Plante	31-déc-14	0	112	15 211	8 921	4 357	28 489	83	255
Saint-Anaclet-de-Lessard (1)	P-A-P	Variable	Mercredi et jeudi selon les secteurs	29	Gaudreau Environnement	31-déc-17	35	773	46 620	95 202	21 915	163 737	53	212
Rimouski (1, 3)	P-A-P	Variable	Du lundi au vendredi selon les secteurs	34	Gaudreau Environnement	31-déc-17	3	10 912	655 569	1 466 852	705 691	2 828 112	59	259
Saint-Valérien (1)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire de mai à septembre	Mardi	37	Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	2015	5	224	21 663	28 238	6 062	55 962	61	250
Saint-Fabien (1)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire de juin à septembre	Mardi et vendredi selon les secteurs	33	Gaudreau Environnement	31-déc-14	10	802	39 059	59 213	20 098	118 370	61	148
Saint-Eugène-de-Ladrière (2)	P-A-P	Aux 2 semaines et hebdomadaire de mai à septembre	Vendredi	36	Municipalité	s/o	7	122	8 290	9 731	3 048	21 069	50	173
MRC de Rimouski-Neigette								13 475	853 042	1 710 588	773 885	3 337 516	60	248

Légende: P-A-P: Porte-à-porte/ AV: apport volontaire

1) Municipalités liées par entente avec la ville de Rimouski depuis 1983. Le tarif d'enfouissement au LET est fixé annuellement en fonction des coûts réels. En 2013, le tarif était de 30,76 \$/capita + redevances à l'élimination.

2) Municipalités liées par entente avec la ville de Rimouski depuis 2009. En 2013, le coût était de 80 \$/tonne + redevances à l'élimination.

3) Les coûts de transport incluent la collecte des ordures auprès des ICI assimilables de la Ville de Rimouski

3.3.2 Gestion des matières recyclables



Le tableau 16 présente les programmes municipaux de collecte des matières recyclables en 2013. En 2013, toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables. La fréquence des collectes des matières recyclables est bimensuelle pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Ainsi, on compte 26 collectes de matières recyclables par municipalité au cours de l'année 2013.

La collecte et le transport des matières recyclables sont sous la responsabilité des municipalités et la MRC détient la compétence en matière de traitement des matières recyclables. De 2002 à 2006 puis de 2007 à 2011 et enfin de 2012 à 2016, le contrat de tri et conditionnement des matières recyclables a été octroyé à *Récupération de la Péninsule* (entreprise acquise par *Gaudreau Environnement* en 2012) suite à des appels d'offres publics.

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2005, les cartons multicouches et les plastiques agricoles se sont ajoutés aux matières traitées par le centre de tri. La récupération des pellicules plastiques de type agricole est intégrée à la collecte des matières recyclables résidentielles. Les agriculteurs sont invités à suivre une procédure qui consiste à récupérer le plastique non contaminé situé au-dessus du ballot de foin puis à déposer les plastiques agricoles dans des sacs conçus spécialement pour ce type de collecte et vendus par Gaudreau Environnement. Ces sacs doivent être identifiés au nom de l'entreprise et déposés dans un bac de récupération. En 2014, les six municipalités du territoire concernées avaient réalisé des actions dans le but de favoriser le recyclage du plastique agricole. En plus de réunions d'information, certaines municipalités offraient gracieusement les sacs, dont le coût peut atteindre 100 \$/an/entreprise, afin d'encourager les agriculteurs à recycler.

En 2013, près de 5 395 t de matières recyclables ont été collectées dans la MRC de Rimouski-Neigette à un coût de traitement de 35,27 \$/tonne métrique. Les coûts totaux des activités de collecte et de traitement des matières recyclables s'élevaient à 781 725 \$ et variaient selon les municipalités de 6 \$/capita à Esprit-Saint à 77 \$/capita à La Trinité-des-Monts. L'évolution des tarifs de traitement pour la période de 2002 à 2016 passera de 28,50 \$ en 2002 à 36,39 \$ en 2016 (Figure 10). La hausse observée pour la période de 2007 à 2011 était liée à une période de crise dans l'industrie des matières recyclables.

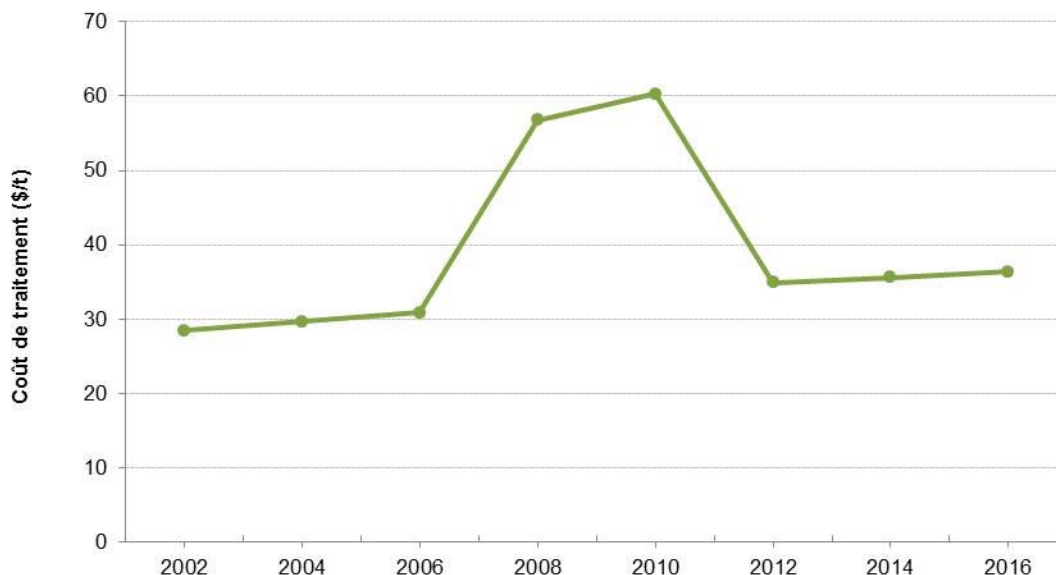


Figure 10. Évolution du tarif de traitement des matières recyclables de 2002 à 2016

Source : Coûts figurants dans les contrats octroyés par la MRC de Rimouski-Neigette

3.3.2.1 Institutions, commerces et industries

Comme c'est le cas pour les ordures ménagères, les collectes résidentielles de matières recyclables incluent également les ICI assimilables. La part des ICI, estimée par les municipalités, qui est incluse dans la collecte municipale est présentée au tableau 16.

À Rimouski, l'ensemble des ICI sont tenus de recycler en vertu du *Règlement municipal 126-2004*. Les ICI sont responsables de se prémunir de contenants pour l'entreposage des matières recyclables et de prendre entente avec une entreprise spécialisée dans la collecte des matières recyclables.

Tableau 16. Description des services municipaux de gestion des matières recyclables en 2013

Municipalité	Type		Fréquence de collecte en 2013			Contrat de collecte en vigueur en 2013		Part d'ICI	Qte 2013 (t)	Coûts avant taxes en 2013				
	Type de collecte	Plastique agricole accepté	Fréquence	Journée	Nb/an	Entrepreneur	Échéance			Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total (\$/an)	Coût total (\$)/capita	Coût total (\$)/tonne
Esprit-Saint	P-A-P		Aux 2 semaines	Lundi	26	Municipalité	s/o	1	27	13 270	936	2 395	6	90
La Trinité-des-Monts	P-A-P		Aux 2 semaines	Jeudi	26	Municipalité	s/o	3	22	18 798	764	19 562	77	903
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Mardi	26	Municipalité	s/o	5	91	20 906	3 194	24 100	24	266
Saint-Marcellin	P-A-P		Aux 2 semaines	Lundi	26	Yvan Plante	31-déc-14	0	32	7 596	1 133	8 729	25	272
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Mercredi et Jeudi selon les secteurs	26	Gaudreau Environnement	31-déc-17	35	322	31 296	11 351	42 647	14	133
Rimouski (1)	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Lundi au vendredi selon les secteurs	26	Gaudreau Environnement	31-déc-14	3	4 602	454 707	162 326	617 033	13	134
Saint-Valérien	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Mardi	26	Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	2015	5	74	13 132	2 595	15 727	17	214
Saint-Fabien	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Mardi et vendredi selon les secteurs	26	Gaudreau Environnement	31-déc-14	10	187	30 774	6 603	37 377	19	200
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	x	Aux 2 semaines	Vendredi	26	Municipalité	2015	7	40	12 762	1 393	14 155	33	358
MRC de Rimouski-Neigette									5 395	603 242	190 295	781 725	14	145

Légende: P-A-P: Porte-à-porte

1) Les coûts de transport incluent la collecte des ordures auprès des ICI de la Ville de Rimouski

3.3.3 Gestion des matières organiques

Comme la collecte des matières organiques a été implantée à compter de septembre 2013, les données liées au services de collecte des matières organiques sont présentées pour l'année 2014 afin de dresser un portrait plus représentatif de la situation actuelle (Tableau 18).

3.3.3.1 Collecte des matières organiques



Le 16 septembre 2013, la Ville de Rimouski a débuté l'exploitation de son lieu de compostage conçu pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC. Des bacs roulants, des contenants de cuisine et un guide pour le compostage avaient été distribués en juillet et août 2013 aux citoyens de Rimouski et Saint-Anaclet-de-Lessard afin que ces derniers intègrent la collecte des matières organiques dès le mois de septembre. Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Fabien ont emboîté le pas et respectivement mis en place ce service en juin 2014 et en janvier 2015. La fréquence de collecte varie selon les saisons pour un total de 33 collectes de matières organiques annuellement par municipalité. À Rimouski, ce sont les immeubles de moins de sept logements qui sont desservis. À Saint-Anaclet-de-Lessard, ce sont les résidences unifamiliales et bifamiliales qui sont desservies alors qu'à Saint-Fabien et Saint-Narcisse-de-Rimouski, l'ensemble des unités résidentielles est desservi. Il est possible d'estimer qu'à compter de janvier 2015, 47 010 habitants de la MRC seront desservis par la collecte des matières organiques, soit 80 % de la population de la MRC (Tableau 17).

Tableau 17. Estimation de la population desservie par la collecte des matières organiques en 2015

Municipalité	Population desservie estimée
Saint-Narcisse-de-Rimouski (1)	1 023
Saint-Anaclet-de-Lessard (2)	2 738
Rimouski (3)	41 552
Saint-Fabien (4)	1 696
Total	47 010

Méthodes de calcul

1) Population 2014 selon Gazette officielle du Québec, 2014

2) Nbre d'unité unifamiliale et bifamilial au rôle d'évaluation foncière au 31 déc. 2014 X Nbre moyen de personne par logement

3) Nombre de mini-bac distribué X Nbre moyen de personne par logement

4) Nombre d'unité d'occupation au rôle d'évaluation foncière au 31 déc. 2014 (sans les saisonniers) X Nbre moyen de personne par logement

L'implantation de la collecte à trois voies a été accompagnée d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation majeure. En plus d'avoir développé un concept de communication attractif, des journées portes ouvertes, des publicités télévisées, un guide pour le compostage livré à chaque unité de logement, un site internet et des capsules vidéo ont favorisé l'implantation de cette nouvelle habitude dans la vie des citoyens. L'ensemble des citoyens de la MRC a bénéficié de cette campagne de communication. Par ailleurs, la Ville de Rimouski a offert gracieusement aux municipalités implantant la collecte à 3 voies d'adapter leur gabarit du guide de compostage, afin que tous les citoyens bénéficient du même outil d'information.

En 2014, 3 650 tonnes de matières organiques provenant de la collecte porte-à-porte ont été traitées au lieu de compostage. Le coût de traitement des matières organiques était de 11,54 \$/capita. Les coûts totaux incluant les coûts de collecte et les coûts de traitement à l'échelle de la MRC atteignaient 951 356 \$. Les coûts per capita variaient de 18 \$/capita à Rimouski à 33 \$/capita à Saint-Narcisse-de-Rimouski.

3.3.3.2 Formation au compostage domestique

Depuis 2002, la MRC coordonne annuellement des formations au compostage domestique. En 2013, la MRC a offert deux formations, une à Rimouski et une à Saint-Anaclet-de-Lessard. Lors de ces formations, les composteurs domestiques ont été offerts à coût réduit, soit au coût de 30 \$. Au total, 26 citoyens ont participé aux formations en 2013.

3.3.3.3 Collecte des résidus verts



Les municipalités offrant le service de collecte des matières organiques offrent du même coup le service de collecte des résidus verts. Le principe est simple, lors de sept semaines spécialement identifiées, les surplus de résidus verts peuvent être déposés dans des sacs de papier, à côté du bac brun, sans limite au nombre de sacs. Les coûts reliés à cette collecte sont inclus dans les coûts de collecte des matières organiques. Les quantités de résidus verts ainsi récupérés sont intégrées aux données de collecte des matières organiques.

3.3.3.4 Collecte d'arbres de Noël

Depuis 1993, la MRC, en collaboration avec plusieurs partenaires, organise annuellement une collecte d'arbres de Noël par apport volontaire. En 2013, tous les citoyens de la MRC étaient invités à déposer leur arbre de Noël au stationnement du Carrefour Rimouski entre le 1^{er} et le 13 janvier. Les arbres récupérés ont été transportés à l'écocentre pour être broyés et intégrés au compost comme agent structurant. En 2013, 41 tonnes métriques d'arbres de Noël ont ainsi été récupérées pour un coût total de 3 330 \$. Comme il n'y a aucun registre des participants à cette collecte, il n'est pas possible de déterminer la quantité d'arbres de Noël récupéré par municipalité.

3.3.3.5 Apport volontaire à l'écocentre

Les résidents peuvent également disposer de leurs résidus verts gratuitement à l'écocentre. En 2013, 1 433 tonnes de branches et de résidus verts ont été apportées à l'écocentre par des citoyens. Les coûts liés à l'écocentre sont présentés à la section 3.3.4.3.

Tableau 18. Description des services municipaux de collecte des matières organiques en 2014

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte en 2014		Contrat de collecte en vigueur en 2014		Qte 2014 (t)	Coûts avant taxes en 2014				
		Fréquence	Nbre/an	Entrepreneur	Échéance		Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total (\$/an)	Coût total (\$)/capita	Coût total (\$)/tonne
Esprit-Saint		Aucune collecte des matières organiques									
La Trinité-des-Monts		Aucune collecte des matières organiques									
Saint-Narcisse-de-Rimouski (1)	P-A-P	1 fois par semaine, mai à septembre, 2 fois par semaine d'octobre à avril	23	Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski	s/o	27	22 965	6 886	29 851	29	1 106
Saint-Marcellin		Aucune collecte des matières organiques									
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	Hebdomadaire de avril à septembre, aux 2 semaines en octobre et novembre et au mois de décembre à mars	33	Gaudreau Environnement	31-déc-2017	210	28 346	36 282	64 628	21	308
Rimouski	P-A-P	Hebdomadaire de avril à septembre, aux 2 semaines en octobre et novembre et au mois de décembre à mars	33	Gaudreau Environnement	31-déc-2017	3 413	514 873	555 709	1 070 582	22	314
Saint-Valérien		Aucune collecte des matières organiques									
Saint-Fabien (2)	P-A-P	Hebdomadaire de avril à septembre, aux 2 semaines en octobre et novembre et au mois de décembre à mars (1)	32	Exploitation Jaffa	31-déc-2017	ND	41 697	21 090	62 787	33	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière		Aucune collecte des matières organiques									
MRC de Rimouski-Neigette						3 650	566 184	598 877	1 165 061	NA	319

1) Service offert à compter de juin 2014

2) Service offert à compter de janvier 2015. Données non intégrées dans les totaux.

3.3.4 Gestion des résidus encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition

Le tableau 19 présente une synthèse des programmes municipaux de gestion des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) dans la MRC.

3.3.4.1 *Collecte des encombrants*

En 2013, toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte de résidus encombrants, à l'exception de la municipalité d'Esprit-Saint qui offrait un service par apport volontaire. Les municipalités offrant le service de collecte porte-à-porte proposent d'une à trois collectes annuelles au cours des mois de mai, juin et octobre. Les résidus de construction, rénovation et démolition ne sont pas admis dans ces collectes.

Les quantités d'encombrants collectés, leur destination et les coûts liés à cette gestion ne sont actuellement pas identifiables avec exactitude. Au niveau de la quantité collectée, les seules données disponibles sont les quantités d'encombrants disposées au LET. Selon ces données, un total de 246 t d'encombrants a été enfouis en 2013. Toutefois, on constate qu'aucune quantité d'encombrants pour les municipalités d'Esprit-Saint et de Saint-Marcellin n'a été enregistrée malgré qu'une collecte s'est déroulée dans ces municipalités. Au niveau de la destination de ces encombrants, seule la Ville de Rimouski était capable d'affirmer avec assurance que les encombrants étaient triés. La collecte est effectuée par trois camions: un qui ramasse le métal et qui l'achemine à un recycleur, un camion qui ramasse les branches et qui les apporte à l'écocentre, et enfin un dernier camion qui collecte ce qui reste et l'amène à l'enfouissement. En ce qui concerne les coûts, ces derniers sont bien souvent inclus dans les coûts de collecte des ordures. Pour les municipalités qui confient la collecte des encombrants par un contrat spécifique, la valeur des contrats variait de 230 à 1 100 \$ par collecte. Le total des coûts déclarés pour la collecte des encombrants était de 12 356 \$ pour l'année 2013.

3.3.4.2 *Service de dons de biens réutilisables*

Afin de détourner les gros rebuts de l'enfouissement, la Ville de Rimouski offre un service de dons de biens réutilisables. Les citoyens sont invités à donner une deuxième vie à leurs objets en les annonçant à l'aide du service en ligne¹. Fort populaire, ce service constitue la page la plus fréquentée du site internet de la Ville de Rimouski. Il permet de détourner de l'écocentre et du LET une quantité importante d'encombrants qui n'est cependant pas quantifiable. En raison de son intégration sur le site internet de la Ville de Rimouski, ce service n'implique pas de coûts majeurs, outre les coûts de main-d'œuvre liés à l'approbation des annonces par le webmestre. Par ailleurs, ce service a une portée régionale, voire supra-régionale, puisque l'accès à ce service n'est pas restreint aux citoyens de Rimouski et que les usagers actuels sont parfois de l'extérieur de la MRC.

3.3.4.3 *Apport volontaire à l'écocentre*

L'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs encombrants, leurs résidus de CRD, leurs pneus et leurs équipements des technologies de l'information (ordinateurs, télévision, etc.) à l'écocentre. La quantité totale de gros rebuts et de résidus de CRD valorisé par l'écocentre atteignait 5 746 tonnes en 2013. Les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées pour les services de l'écocentre au coût de 6,30 \$/capita et les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7,55 \$/capita. La somme des quotes-parts payée par les municipalités pour l'écocentre atteignait 356 063 \$ en 2013.

¹ <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/environnement/dons.html>

Tableau 19. Description des services municipaux de gestion des encombrants en 2013

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte en 2013		Contrat de collecte en 2013		Disposition/Lieu de traitement	Quantité 2013 (t)	Coûts avant taxes en 2013		
		Nbre/an	Période	Entreprise	Échéance			Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Total (\$/an)
Esprit-Saint	AV (Bureau municipal)	1	Juin	Municipalité	s/o	LET et recycleur de métaux	0	300	0	300
La Trinité-des-Monts	P-A-P	2	Mai et octobre	Municipalité	s/o	LET et recycleur de métaux	3	Inclus dans les ordures	298	298
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	3	Juin et octobre	Municipalité	s/o	LET et recycleur de métaux	11	Inclus dans les ordures	1 077	1 077
Saint-Marcellin	P-A-P	1	Septembre	Yvan Plante	31-déc-14	LET	0	230	0	230
Saint-Anaclet-de-Lessard (1)	P-A-P	2	Mai et octobre	Municipalité	s/o	LET	18	3 000	379	3 379
Rimouski (1)	P-A-P	2	Mai et octobre	Gaudreau Environnement	31-déc-17	LET et Écocentre	155	Inclus dans les ordures	3 257	3 257
Saint-Valérien (1)	P-A-P	1	Mai	SSAD Services sanitaires Alain Deschênes	s/o	LET et recycleur de métaux	8	1 100	176	1 276
Saint-Fabien (1)	P-A-P	2	Mai et octobre	Gaudreau Environnement	s/o	LET et recycleur de métaux	45	Inclus dans les ordures	944	944
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	2	Mai et octobre	Municipalité	s/o	LET et recycleur de métaux	6	1 000	596	1 596
Toutes les municipalités de la MRC (2)	AV (Écocentre)	10,5 mois par an	Février à la mi-décembre	s/o	s/o	Écocentre	5 746	s/o	s/o	356 063
MRC de Rimouski-Neigette							5 992	5 630	6 726	368 419

1) Les coûts d'élimination représentent uniquement les redevances à l'élimination car les coûts per capita sont inclus dans la gestion des ordures.

2) Les coûts présentés visent l'ensemble des matières traitées à l'écocentre

3.3.5 Gestion des résidus domestiques dangereux

Le tableau 20 présente une synthèse des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) dans la MRC.

3.3.5.1 Points de dépôts permanents

L'ensemble des municipalités du territoire coordonne un ou plusieurs lieux de dépôt permanent pour la collecte de RDD. Les peintures, les huiles usagées, les métaux et les pneus sont récupérés dans l'ensemble des municipalités, à l'exception de Saint-Marcellin qui n'offre pas de point de collecte des peintures et des huiles usagées. Seules les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et Rimouski participent au programme de la Société Laurentides. Les autres municipalités bénéficient des services de récupération de leurs fournisseurs, de recycleurs de métaux privés et envoient les RDD collectés à l'écocentre. Il est difficile de déterminer les quantités et les coûts associés à la gestion de ces dépôts permanents, puisque ces derniers ne sont pas distingués par les municipalités. Les coûts comptabilisés ont trait à la participation au programme de la Société Laurentides et représentaient 594 \$ en 2013 pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour 1,3 tonne de RDD récupéré.



3.3.5.2 Journées spéciales de récupération de résidus domestiques dangereux

La Ville de Rimouski organise deux collectes par apport volontaire de RDD. Ces dernières se déroulent en mai et en septembre de chaque année. Bien que toutes les municipalités de la MRC soient invitées à participer à ces deux collectes, seules les municipalités de Saint-Valérien et Saint-Anaclet-de-Lessard se joignent à l'activité depuis quelques années. Le service est gratuit pour les citoyens. Le coût facturé aux municipalités participantes est déterminé en fonction des coûts réels de la récupération et du taux de participation de leurs citoyens. En 2013, 695 véhicules se sont présentés à ces journées de récupération, dont 3 provenaient de Saint-Valérien, 47 provenaient de Saint-Anaclet-de-Lessard et 645 provenaient de Rimouski. En 2013, 10,4 t de RDD ont été récupérées lors de ces événements pour un coût de 10 428 \$.



3.3.5.3 Apport volontaire à l'écocentre

L'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs RDD à l'écocentre. Les coûts défrayés par les municipalités pour les services de récupération de RDD à l'écocentre sont inclus dans la quote-part de l'écocentre facturée par la Ville de Rimouski aux municipalités. Ces coûts sont déjà présentés à la section 3.3.43. En 2013, 57 t de RDD ont été récupérées à l'écocentre.



Tableau 20. Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2013

Municipalité	Dépôt permanent (AV)	Collecte de RDD			Type de RDD récupérés						Qte en 2013	Traitement/Élimination	Coût avant taxes en 2013 (\$/an)
		Nbre/an	Responsable	Type	Peintures	Huiles, liquides antigels	Lampes au mercure	Piles et batteries	Appareils électroniques	Autres RDD			
Esprit-Saint	Bureau municipal et école	Aucune collecte			•	•		•		• (métal, cuisinière, réfrigérateur, pneus)	ND	Piles et batteries : à l'école; Peintures et huiles usagées : Crevier; Métal pneus : un recycleur.	ND
La Trinité-des-Monts	Garage municipal	Aucune collecte			•	•				• (métal, poêle, frigo)	ND	Campar	ND
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Bureau municipal	Aucune collecte			•	•				• (pneus et métal)	1339 kg	Laurentides Re/Source; recycleur de métaux et de pneu	594
Saint-Marcellin	Bureau municipal	Aucune collecte								• (Pneus et métaux ferreux)	ND	Recycleur de métaux et de pneu	ND
Saint-Anaclet-de-Lessard	Bureau municipal	2	Ville de Rimouski	AV	•	•	•	•	•	• (Pneus)	Estimation de 704 kg pour 47 voitures ⁽²⁾	Écocentre ou Surplus Viel	727 ⁽²⁾
Rimouski	4 bibliothèques municipales, colisée et certaines écoles (piles et batteries)	2	Ville de Rimouski	AV	•	•	•	•	•	•	Estimation de 9 667 kg pour 645 voitures ⁽²⁾	Écocentre	9657 ⁽²⁾
Saint-Valérien	Bureau municipal	2	Ville de Rimouski	AV	•	•	•	•	•		Estimation de 45 kg pour 3 voitures ⁽²⁾	Écocentre	44 ⁽²⁾
Saint-Fabien	Bureau municipal	Aucune collecte			•	•	•	•			ND	Écocentre	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière	Bureau municipal	Aucune collecte					•	•	•		ND	Écocentre	ND
Toutes les municipalités de la MRC (1)	Écocentre	s/o	s/o	s/o	•	•	•	•	•	•	57	Selon les matières	s/o

1) Les coûts sont inclus dans la quote-part payée par les municipalités pour l'ensemble des matières traitées par l'écocentre (Section X)

2) Ces données concernent uniquement les deux journées spéciales de collecte de RDD organisées par la Ville de Rimouski

3.3.6 Gestion des boues

Les eaux usées doivent être recueillies soit par un système de traitement isolé, soit par un réseau d'égouts municipal. En vertu de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, des règlements s'appliquent, afin d'éviter toute contamination de l'environnement en lien avec la production et le stockage de ces boues. Dans le cadre du PGMR, nous allons porter une attention particulière à la destination de ces boues une fois produites.

3.3.6.1 Boues de fosses septiques

Sur le territoire de la MRC, on dénombrait 5 259 installations sanitaires en 2013 (Tableau 21). Au cours des dernières années, les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien et la Ville de Rimouski ont implanté un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Ainsi, en 2013, 79 % des installations sanitaires de la MRC étaient régies par un programme municipal de vidange obligatoire. En conformité avec la réglementation en vigueur, les installations sanitaires liées à des résidences permanentes sont vidangées aux deux ans et les installations liées à des résidences saisonnières sont vidangées tous les quatre ans. L'entrepreneur est mandaté par la municipalité qui facture le coût du service de la vidange au propriétaire par le biais d'une taxe municipale. En 2013, l'entreprise Sani-Manic effectuait la vidange des cinq municipalités qui avaient un règlement à cet effet. Les boues collectées par Sani-Manic ont par la suite été traitées puis recyclées en milieu agricole. En 2013, le nombre d'installations sanitaires vidangées par Sani-Manic sur le territoire de la MRC était estimé à 1 667 (Tableau 22). Les coûts liés à cette collecte et ce traitement étaient estimés à 346 203 \$, pour une moyenne de 208 \$/fosse vidangée. Dans les municipalités qui n'ont pas de règlement sur la vidange obligatoire d'installation sanitaire, les propriétaires déterminent le moment de la vidange et l'entreprise qu'ils souhaitent mandater. Cette situation ne permet pas de s'assurer du respect de la fréquence de vidange prescrite par la réglementation provinciale (*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*) ni de réaliser un suivi du nombre de fosses vidangées et de la destination des boues ainsi collectées.

Tableau 21. Nombre d'installations sanitaires par municipalité en 2013

Municipalité	Nbre d'installation sanitaire permanente	Nbre d'installation sanitaire saisonnière	Nbre d'installation sanitaire total
Visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées			
Rimouski	2 171	256	2 427
Saint-Valérien	235	110	345
Saint-Narcisse-de-Rimouski	224	303	527
Saint-Marcellin	184	132	316
Saint-Anaclet-de-Lessard	481	83	564
Sous-total	3 295	884	4 179
Non visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées			
Esprit-Saint	171	28	199
La Trinité-des-Monts	56	45	101
Saint-Fabien	284	409	693
Saint-Eugène-de-Ladrière	84	3	87
Sous-total	595	485	1 080
Total MRC de Rimouski-Neigette	3 890	1 369	5 259

Source: Données transmises par les municipalités concernées

Tableau 22. Description des services municipaux de gestion des boues des installations sanitaires en 2013

Municipalité	Fréquence de la vidange	Responsable de la vidange	Entreprise de collecte mandatée par la municipalité	Lieu de traitement	Mode de disposition	Nombre de fosses vidangées en 2013	Coût de collecte et traitement avant taxes en 2013 (\$/an)
Esprit-Saint	2 ou 4 ans	Propriétaire	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire			ND	-
La Trinité-des-Monts	2 ou 4 ans	Propriétaire	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire			ND	-
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2 ou 4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement Sani-Manic	Recyclage	165 ⁽¹⁾	31 680
Saint-Marcellin	2 ou 4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement Sani-Manic	Recyclage	111 ⁽¹⁾	24 886
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 ou 4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement Sani-Manic	Recyclage	285 ⁽²⁾	59 700
Rimouski	2 ou 4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement Sani-Manic	Recyclage	1 000 ⁽²⁾	208 000
Saint-Valérien	2 ou 4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement Sani-Manic	Recyclage	106 ⁽¹⁾	21 937
Saint-Fabien	2 ou 4 ans	Propriétaire	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire			ND	-
Saint-Eugène-de-Ladrière	2 ou 4 ans	Propriétaire	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire			ND	-
MRC de Rimouski-Neigette						1 667	346 203

1) Données estimées par les municipalités concernées

2) Données estimées par Sani-Manic

3.3.6.2 *Boues municipales*

Dans la MRC, on retrouve sept municipalités qui ont une partie de leur territoire desservie par un réseau d'égouts. Le tableau 23 présente la gestion des boues municipales sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. On y compte huit étangs aérés, un étang à rétention réduite et un système de marais filtrant à roseau. La fréquence de vidange des boues de station d'épuration varie selon le type d'installation et la population desservie et passe d'une fois par quatre ans à une fois par vingt ans.

En 2013, quatre étangs aérés ont effectué une vidange de leurs boues, soit celles de Rimouski (Rimouski, Secteur des berges, Secteur le Bic) et Saint-Fabien. Les boues collectées ont été soit recyclées en milieu agricole (Saint-Fabien) ou transportées sur un lit de séchage pour recyclage ultérieur en milieu agricole. Au total, ce sont 1 408 t ms qui ont été recyclées en milieu agricole ou stockées en vue de leur recyclage pour un coût total de 223 410\$.

Tableau 23. Gestion des boues municipales de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalité	Type de station ¹	Année d'entrée en fonction ¹	Fréquence de vidange	Année de la dernière vidange	Qte de boues vidangées	Disposition/ Lieu de traitement	Coût total avant les taxes lors de la dernière vidange (\$/an)
La Trinité-des-Monts	ROS	2006	s/o	s/o	Aucune vidange depuis la mise en opération		
Saint-Narcisse-de-Rimouski	EA	1994	20 ans	s/o	Aucune vidange depuis la mise en opération		
Saint-Eugène-de-Ladrière	EA (PV)	1997	8 ans	2008	300 m³ ms	Stockage sur lit de séchage	17 500
Saint-Valérien	EA	1993	5 ans	2012	13,46 t ms	Stockage sur place dans des sacs de déshydratation	9 887
Saint-Anaclet-de-Lessard	EA	1986	20 ans	2012	450 t ms	Stockage sur place dans des sacs de déshydratation	55 400
Saint-Fabien	EA	1996	15 ans	2013	85 t ms	Recyclage en 2014 à Saint-Fabien	47600
Rimouski	EA (Rimouski-Est)	1986	4 ans	2013	1246 t ms	Stockage sur lit de séchage pour recyclage en milieu agricole	125 042
	EA (Sainte-Blandine)	1993	4 ans	2008	17,16 t ms	Enfouissement	33 072
	ERR (PV) (Secteur des berges)	2001	4 ans	2013	3 t ms	Transporté sur le lit de séchage du secteur Bic pour recyclage en milieu agricole	9 608
	Étang aéré (Secteur Le Bic)	1986	4 ans	2013	74 t ms	Recyclage en milieu agricole	41 160

Source: 1) MAMOT, SOMAE

Légende: ROS: Marais filtrant à roseau - EA: Étang aéré - EA (PV) : Étang aéré à parois verticale - ERR (PV): Étang à rétention réduite à parois verticale
tms : tonne matière sèche

3.3.7 Programmes d'information, sensibilisation et éducation

3.3.7.1 Campagne estivale de sensibilisation pour les matières recyclables

Depuis 2002, la MRC de Rimouski-Neigette s'associe avec plusieurs partenaires, afin de réaliser une campagne estivale de sensibilisation pour l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières recyclées dans la MRC. Une patrouille estivale vérifie le contenu des bacs de récupération des résidences et transmet des mémos pour sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de recyclage. De plus, la patrouille verte réalise des animations d'information et de sensibilisation dans des camps de jour. Les coûts liés à cette campagne estivale s'élevaient à 5 600 \$ en 2013.

3.3.7.2 Ligne Info-Bac



Depuis 2002, la MRC de Rimouski-Neigette a mis en place la ligne Info-Bac (418-725-2222). Les citoyens peuvent appeler à la ligne Info-Bac pour toutes questions en lien avec les matières acceptées dans les trois bacs (ordures, récupération, matières organiques). La MRC de Rimouski-Neigette est responsable de répondre aux questions en lien avec les matières recyclées, pour les questions concernant les matières organiques et les ordures, les appels sont redirigés automatiquement vers la Ville de Rimouski. En 2013, les coûts associés à ce service représentaient 5 600 \$.

3.3.7.3 Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à la collecte des matières organiques



La Ville de Rimouski a mis en place un plan de communication, afin de favoriser l'acceptation sociale et la participation à la collecte des matières organiques. Plusieurs outils et moyens de communication ont été déployés : guide de compostage, site internet, annonces dans les médias locaux, journées portes ouvertes. De plus, un réseau d'éco-voisins a été mis en place en collaboration avec le Poids Vert. L'éco-voisin est un citoyen proactif, bien informé des avantages et des méthodes de compostage et prêt à renseigner les gens de son quartier, ses amis, ses collègues au travail ainsi que sa famille tout en favorisant leur adhésion à cette nouvelle collecte. Les éco-voisins ont reçu un autocollant à apposer sur leur bac brun, afin de faciliter leur identification. Les coûts liés à l'ensemble de la campagne de sensibilisation à la collecte des matières organiques étaient de 61 200 \$ en 2013 pour Rimouski et de 1 385 \$ pour Saint-Anaclet-de-Lessard.

3.3.7.4 Information dans les journaux locaux

L'ensemble des municipalités du territoire est doté de journaux locaux. Depuis la mise en place de la première génération du PGMR, certaines municipalités ont pris l'initiative de publier de brefs articles concernant les différents services offerts en gestion des matières résiduelles (écocentre, collecte d'encombrants, collecte d'arbres de Noël, collecte de résidus domestiques dangereux, etc.). Toutefois, cette pratique n'est pas généralisée à l'ensemble des municipalités. De septembre à décembre 2014, la proposition de chroniques de sensibilisation à diffuser dans les journaux municipaux a reçu un accueil favorable des municipalités et assure une plus grande diffusion de l'information afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles.

3.4 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles

Cette section présente un inventaire des organismes qui offrent des services de réemploi, de recyclage et d'information, sensibilisation et éducation. De plus, il contient une description des principales infrastructures de traitement des matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Il vise à donner une vue d'ensemble des intervenants et infrastructures disponibles, afin de déterminer si les infrastructures existantes permettent d'atteindre les objectifs fixés par le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*.

3.4.1 Organismes de transport, de réemploi, de recyclage et de sensibilisation

Pour dresser l'inventaire des organismes liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2014, les données du PGMR 2005 ont été mises à jour et complétées via le *Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs* de RECYC-QUÉBEC et les bottins locaux. Au besoin, les données ont été validées par téléphone avec les responsables des organismes.

Le tableau 24 présente une synthèse des entreprises et organismes qui récupèrent, traitent ou effectuent des activités de sensibilisation en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2014. L'annexe 4 présente l'ensemble des organismes recensés. À noter que les points de dépôts des matières visées par la *Responsabilité élargie des producteurs* sont recensés dans la section suivante.

On remarque que la majorité des organismes sont situés à Rimouski ou, dans une moindre mesure, à Saint-Anaclet-de-Lessard. Il existe quelques organismes de réemploi sur le territoire, mais on ne retrouve pas d'expertise pour tout ce qui est réemploi de matériaux de construction. De plus, les textiles et articles de maison qui ne sont pas en bon état prennent la route de l'enfouissement puisqu'il n'y a pas l'expertise dans la MRC pour valoriser les textiles, jouets ou meubles usagés et en mauvais état. Par ailleurs, on remarque qu'il n'y a aucun dépositaire officiel de pièces d'autos et de camions recyclées dans la MRC. Enfin, on retrouve 14 organismes qui réalisent des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. La majorité est située à Rimouski, toutefois la présence d'école « vertes Brundland » assure une certaine sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

Enfin, des initiatives de valorisation de matériel usagé transigent via internet et les médias sociaux. Par exemple, on retrouve des groupes « Facebook » de vente de jouets ou de vêtements usagés pour enfants ou encore des sites de vente tels que « Kijiji » qui permettent de donner une seconde vie à plusieurs articles de maison, appareils électroniques et encombrants.

Tableau 24. Organismes de traitement des matières résiduelles situés dans la MRC

Services offerts et type de matières traitées	TOTAL
TRANSPORT	3
Collecte et transport de matières résiduelles	3
RÉEMPLOI	13
Collecte et réemploi de textiles et petits articles de maison	8
Collecte et réemploi de denrées alimentaires	2
Collecte et réemploi d'encombrants et de pneus	3
RECYCLAGE	10
Traitement des matières recyclables	2
Traitement des matières organiques putrescibles	1
Traitement des résidus de construction	2
Collecte et traitement de RDD	1
Collecte et récupération des métaux	3
Traitement et recyclage des boues municipales	1
INFORMATION-SENSIBILISATION	14
Organismes environnementaux	4
Établissements verts Brundtland	8
Services d'éco-conseil	2

3.4.2 Point de dépôt des matières visées par la *Responsabilité élargie des producteurs*

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* intègre l'approche de la « Responsabilité élargie des producteurs » (REP). Il vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation des produits visés aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché. Ce règlement vise les cinq catégories de produits présentées au tableau 25. Les entreprises doivent soit : a) prévoir un système de récupération et de valorisation de leurs produits sur le territoire québécois ou b) devenir membre d'un organisme qui assure la récupération et la valorisation des produits de ses membres. En 2016, cinq organismes de gestion collective et sept programmes individuels assuraient la collecte et la valorisation des matières visées par la REP sur le territoire québécois (RECYC-QUÉBEC, 2016).

L'ensemble des points de dépôt en lien avec les matières assujetties à la REP a été recensé et un dénombrement est présenté au tableau 25. Ces derniers sont concentrés à Rimouski. Saint-Narcisse-de-Rimouski offre également un service de dépôts de piles et batteries, huiles et peintures usagées à son garage municipal. Des points de dépôts qui ne sont pas affiliés aux organismes de gestion reconnus ont également été recensés. Il est toutefois possible que ces derniers soient sous-estimés, car leur recensement est complexe à établir avec certitude puisqu'ils ne bénéficient pas de la vitrine du programme de la REP.

Tableau 25. Matières visées par le programme REP et points de dépôt sur le territoire de la MRC

Matières résiduelles assujetties par catégorie	Organisme de gestion reconnu (OGR)	Programmes individuels	Nbre de point de dépôt sur le territoire de la MRC		
			Affilié avec OGR	Non affilié avec OGR	TOTAL
PILES ET BATTERIES Piles rechargeables ou non rechargeables	APPEL À RECYCLER www.appelarecycler.ca		10	12	22
LAMPE AU MERCURE Tubes fluorescents, lampes fluocompactes (LFC) et tout autre type de lampe contenant du mercure (ex.: lampe à décharge haute intensité (DHI))	RECYCFLUO www.recyclfluo.ca		6	0	6
APPAREILS ÉLECTRONIQUES Ordinateurs, écrans et périphériques, téléviseurs, téléphones cellulaires, téléphones (sans fil et conventionnels), imprimantes, numériseurs, télécopieurs et lecteurs de livre électroniques, appareils audio, appareils vidéo, caméras, autres accessoires, etc.	Association de récupération des produits électroniques (ARPE) www.recyclermeselectroniques.ca		7	5	12
HUILES, LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT, ANTIGELS, LEURS CONTENANTS ET LEURS FILTRES Huiles minérales, synthétiques ou végétales, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres et autres produits assimilables tels que les contenants aérosols pour la mise en marché de nettoyeurs à freins.	Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) www.soghu.com	Canadian Tire	11	1	12
PEINTURES Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex et à l'alkyde ou à émail et leurs contenants, incluant les aérosols.	ECOPEINTURE www.ecopeinture.ca		9	0	9

3.4.3 Infrastructures de traitement des matières résiduelles

La MRC de Rimouski-Neigette est dotée d'infrastructures de traitement de matières résiduelles qui permettent d'offrir des services adaptés aux différents types de matières. La grande majorité des infrastructures de traitement des matières résiduelles est concentrée à Rimouski (Carte 4). Trois infrastructures majeures, soit le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage, sont centralisées en un seul endroit, soit au 835 chemin Victor-Gauvin à Rimouski, à proximité de l'autoroute 20. Un deuxième pôle d'installation de traitement est projeté sur le territoire. En effet, Gaudreau Environnement prévoit potentiellement concentrer le centre de tri des matières recyclables, le centre de valorisation des matières ainsi que ses unités de transport au 20, avenue de l'Industrie dans le district de Pointe-au-Père.

Le tableau 26 présente les principales infrastructures de traitement, leurs capacités maximales et les quantités traitées en 2013. Selon les données recueillies, les infrastructures présentes en 2013 répondent aux besoins de traitement de la MRC de Rimouski-Neigette. En 2013, les installations privées de Gaudreau Environnement, soit le centre de tri et le centre de valorisation des matières, recevaient des matières résiduelles qui provenaient de l'extérieur de la MRC.

Tableau 26. Infrastructures de traitement des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette

Infrastructures	Localisation	Matières traitées	Mode de traitement	Propriétaire/ Exploitant	Capacité maximale	Qté reçue en 2013 (t/an)	Capacité résiduelle en 2013 (t/an)	Taux de rejet en 2013 (%)	Durée de vie de l'installation	Tarif en 2013
Écocentre (1)	Rimouski	Résidus de CRD, RDD, encombrants, résidus verts, pneus	Réemploi, recyclage, valorisation	Ville de Rimouski	s. o.	5 746	-	28 %	s. o.	Citoyen : gratuit ICI : 40 \$/ tonne <u>Quote-part municipalité</u> Entente 1983 : 6,30 \$/capita Entente 2009 : 7,55 \$/capita
Lieu de compostage (1)	Rimouski	Matières organiques	Compostage	Ville de Rimouski/ Exploitation Jaffa	8 500 t/an	1 031	7 469	0,21 %	-	11,54 \$/capita
Centre de tri (2)	Rimouski	Matières recyclables	Tri, conditionnement et mise en ballots	Gaudreau Environnement	15 000 t/an	12 483	2 517	7 %	10 ans	35,27\$/tonne
Centre de valorisation des matières (2,6)	Rimouski	Résidus de CRD	Tri, conditionnement et mise en ballots	Gaudreau Environnement	ND	3 973	ND	29,8 %	12 ans	95,39 \$/tonne
Centre de traitement BSL (3)	Saint-Anaclet-de-Lessard	Boues de fosses septiques	Recyclage sur terres agricoles	Sani-Manic	2000 fosses par an	ND	ND	ND	ND	ND
Lieu d'enfouissement technique (4, 5)	Rimouski	Résidus ultimes	Enfouissement	Ville de Rimouski	3 713 750 m³	36 836	NA	NA	50 ans	Citoyen : gratuit ICI : 80 \$/ tonne + red. <u>Coût facturé aux municipalités</u> Entente 1983 : 30,76 \$/capita + red. Entente 2009 : 80 \$/tonne + red.

1) Communication personnelle, Claire Lafrance, Coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski, novembre 2014

2) Communication personnelle, Nathalie Chénard, Directrice adjointe aux opérations, Gaudreau Environnement, décembre 2014

3) Communication personnelle, René Fournier, Directeur des opérations chez Sani-Manic, octobre 2014

4) Ville de Rimouski, 2003.

5) Ville de Rimouski, 2014. Rapport annuel du LET pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

6) Tarif pour l'année 2014.

3.4.3.1 Écocentre

Depuis octobre 2007, l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette a accès à l'écocentre de la Ville de Rimouski. Ce centre de récupération permet le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières dont les citoyens et les ICI veulent se départir. Ce service permet de limiter les quantités de matières acheminées au lieu d'enfouissement technique. L'écocentre est ouvert 10,5 mois par année, soit du mois de février à la mi-décembre. Les catégories de matières acceptées ainsi que leurs lieux de valorisation sont présentés au tableau 27. L'ensemble des matières acceptées à l'écocentre ainsi que leur mode de valorisation est décrit à l'annexe 5. Le service est gratuit pour les citoyens et payant pour les ICI (40 \$/tonne en 2013). Pour les ICI, ce coût était avantageux par rapport à l'enfouissement. Les municipalités payent une quote-part pour ce service. En 2013, les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées au coût de 6,30 \$/capita alors que les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7,55 \$/capita. Il est difficile pour les gestionnaires de l'écocentre d'évaluer la capacité maximale de ce dernier. Toutefois, mentionnons que la capacité traitée en 2013 était de 5 746 t dont 4 133 t ont été valorisées et 1 612 t enfouies, ce qui représente un taux de rejet de 28 %.



Source : MRC de Rimouski-Neigette
Broyage des branches récupérées à l'écocentre en copeaux en vue de leur valorisation au site de compostage

Tableau 27. Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2013

Matières récupérées	Lieux de valorisation
Résidus domestiques dangereux	Laurentides Ressource
Informatique	ARPE-Québec
Bois CRD	Recouvrement pour lieu d'enfouissement technique
Branches et résidus de jardinage	Lieu de compostage
Pneus	Surplus général Viel
Métaux ferreux	Récupérateurs de la région (Yannick Huet et Métal du Golfe)
Métaux non-ferreux	Récupérateurs de la région (Yannick Huet et Métal du Golfe)
Propane	Rapid Gaz
Portes et fenêtres	Particuliers (dons)
Plastique et carton	Centre de traitement des matières recyclables
Meubles	Surplus général Viel
Palettes de bois	Réutilisation à l'écocentre

Source : Communication personnelle, Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski, déc. 2014

3.4.3.2 Lieu de compostage

Depuis septembre 2013, la Ville de Rimouski est propriétaire et exploitante d'un lieu de compostage et elle en délègue l'opération à l'entreprise Exploitation Jaffa qui détient le contrat pour la période de septembre 2013 à septembre 2018. Il s'agit d'une installation semi-fermée qui permet le compostage en andains retournés sur aire



Source : MRC de Rimouski-Neigette

ouverte et sous toiture. D'une capacité maximum de 8 500 t/an, ce site a été conçu pour desservir l'ensemble des municipalités et des ICI de la MRC de Rimouski-Neigette (Solinov, 2010). Les matières organiques doivent être séparées des ordures et conséquemment provenir d'une collecte à trois voies. Le compost produit est redistribué gratuitement aux citoyens lors de journées spéciales. L'implantation de la collecte des matières organiques a débuté en septembre 2013 à Rimouski et à Saint-Anaclet-de-Lessard. En trois mois, 1 031 tonnes ont été traitées avec un taux de rejet de 0,21 % (Tableau 26). En 2013, les municipalités qui participent à la collecte des matières

organiques étaient facturées au coût de 11,54 \$/capita.

3.4.3.3 Centre de tri et de récupération des matières recyclables

Le centre de tri traite les matières recyclables acheminées par les collectes municipales et par les services de collecte privés offerts aux ICI. Son rôle consiste à trier les matières recyclables et à trouver des marchés pour



Source : MRC de Rimouski-Neigette

vendre les matières et assurer leur valorisation. La MRC de Rimouski-Neigette, qui détient la compétence en matière de traitement des matières recyclables, a octroyé un contrat à Récupération de la Péninsule (acquis par Gaudreau Environnement en 2012) pour le tri et le traitement des matières recyclables résidentielles pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016. Ainsi, l'ensemble de matières recyclables issues de la collecte municipale est traité au centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Rimouski. Ce centre de tri accepte les matières non triées. Les grandes catégories de matières acceptées sont : papier, carton, plastique, métal et verre. Depuis 2012, les plastiques agricoles sont également valorisés. L'ensemble des matières acceptées au centre de tri de Gaudreau Environnement est présenté à l'annexe 6.

En 2013, le centre de tri de Gaudreau Environnement accueillait des matières recyclables des clientèles résidentielles et ICI. Les matières provenaient des MRC de Rimouski-Neigette, d'Avignon, de Bonaventure et du nord-est du Nouveau-Brunswick. Sur les 12 483 tonnes traitées en 2013, près de 60 % provenaient de la MRC de Rimouski-Neigette (Tableau 28). Le centre de tri était alors près de sa capacité maximale avec un peu plus de 2 500 tonnes de capacité résiduelle (Tableau 26). Pour la MRC de Rimouski-Neigette, on comptait 5 395 tonnes issues de la collecte sélective et 2 051 tonnes provenant des ICI pour un total de 7 446 tonnes. En 2013, le taux de rejet du centre de tri représentait 878 tonnes de matière, soit 7 % des matières totales reçues. En 2013, le coût de traitement d'une tonne de matière recyclable représentait un peu plus du tiers du coût d'enfouissement, soit 35,27 \$/tonne comparativement à 101,10 \$/tonne pour l'enfouissement.

Tableau 28. Quantités traitées au centre de tri en 2013 par provenance et clientèle

Provenance	Collecte sélective	ICI	Sous-total
MRC Rimouski-Neigette	5 395	2 051	7 446
Autre (MRC D'Avignon, Bonaventure, Nouveau-Brunswick)	ND	ND	5 037
TOTAL			12 483

3.4.3.4 Centre de valorisation des matières

Depuis mai 2013, Gaudreau Environnement opère un « Centre de valorisation des matières (CVM) » qui est situé au 20 avenue Goulet à Rimouski. Ce centre reçoit des matériaux de construction tels que le bois, le gypse, le bardeau d'asphalte, le béton et les métaux. Les entrepreneurs peuvent apporter leurs conteneurs non triés et les employés assurent le tri des matières. De mai à décembre 2013, le CVM avait reçu 3 973 tonnes de résidus de construction. L'ensemble de ces matières provenait de la MRC de Rimouski-Neigette. Le taux de rejet s'élevait alors à 1 182 tonnes, ce qui représente un taux de rejet de 29,8 %. En 2014, la provenance des résidus de construction traités au CVM s'est diversifiée et accueille des résidus en provenance de la MRC de La Mitis et de La Matapédia. En 2013, le coût pour le traitement d'une tonne de résidus de construction au CVM était de 95,39 \$, soit légèrement inférieur au coût d'enfouissement qui était alors de 101,10 \$/tonne et passablement plus élevé que le coût de traitement à l'écocentre qui était alors de 40 \$/tonne pour les ICI et gratuit pour les citoyens. Soulignons toutefois le fait qu'à l'écocentre, l'utilisateur doit réaliser lui-même le tri de ses résidus alors que le CVM les accepte en vrac et réalise le tri.



3.4.3.5 Centre de traitement des boues des fosses septiques

Sani-Manic, une entreprise privée, opère un « Centre de traitement des boues de fosses septiques » à Saint-Anaclet-de-Lessard. Depuis 2003, le Centre de traitement BSL utilise un système de marais filtrant pour traiter les boues de fosses septiques. La capacité annuelle du centre de traitement situé à Saint-Anaclet-de-Lessard est estimée à 2 000 fosses (Tableau 26). Considérant que les boues des fosses septiques sont vidangées à une fréquence de deux à quatre ans selon qu'il s'agit d'installation desservant des résidences permanentes ou saisonnières, la capacité de traitement est suffisante pour répondre aux besoins de la MRC. Les boues sont par la suite recyclées sur des terres agricoles en partenariat avec la firme d'expert-conseil en environnement Écosphère.



3.4.3.6 Lieu d'enfouissement technique

La Ville de Rimouski est propriétaire d'un lieu d'enfouissement technique (LET) autorisé par le MDDELCC. Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, le LET de la Ville de Rimouski est le seul lieu autorisé à accueillir des déchets sur le territoire de la MRC. À l'occasion, la Ville de Rimouski accorde des contrats ponctuels d'enfouissement pour des matières provenant de l'extérieur de la MRC. Ce lieu est composé de cellules d'enfouissement étanches et de systèmes conformes à la réglementation pour la collecte et le traitement du lixiviat, ainsi que le captage et la destruction des biogaz. Le LET est exploité par la construction progressive de 27 cellules d'enfouissement technique (CET) contigües pour une surface et un volume d'enfouissement de 22 ha et de 3 713 750 m³ (Ville de Rimouski, 2003). En 2016, le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC, permet d'opérer la phase 1 du LET, soit un total de 9 cellules pour une capacité d'enfouissement de 620 000 m³.



Source: MRC de Rimouski-Neigette

L'ensemble des municipalités de la MRC et la majorité des ICI du territoire acheminent leurs ordures au LET de la Ville de Rimouski. En 2013, 36 836 tonnes de déchets ont été enfouies au LET.

Depuis sa construction en 2005 allant jusqu'en 2014, un total de 444 232 m³ de matières ont été enfouies au LET, ce qui correspond à 12 % de sa capacité totale et à 71 % de la capacité de la phase 1. Une relation fonctionnelle entre le volume annuel enfoui et l'année (de 2006 à 2014) a été utilisée pour modéliser les volumes enfouies à

venir. Basé sur un modèle linéaire, le volume enfoui augmenterait de moins de 1 % par année. À ce rythme le LET de Rimouski atteindra sa capacité maximale au cours de l'année 2067, soit 12 ans plus tard que la projection établie au moment de sa construction. Au niveau de la phase 1, elle atteindrait sa pleine capacité au courant de l'année 2018 (les détails de l'analyse sont présentés à l'annexe 7). Il s'agit de projections conservatrices basées sur une augmentation constante de la population de la MRC et qui ne tiennent pas compte des efforts qui seront entrepris pour réduire l'enfouissement pour les années à venir.

3.5 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Cette section présente une estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées sur le territoire de la MRC. Les résultats sont présentés par grand générateur (résidentiel, ICI et CRD). Les données de cet inventaire permettront d'estimer les taux de valorisation et serviront d'assise pour l'établissement des objectifs du PGMR. L'année de référence pour la réalisation de cet inventaire est 2013. Afin de présenter un inventaire représentatif de notre réalité régionale, il a été préconisé d'utiliser les données réelles et disponibles. Par conséquent, il est important de noter que les matières recyclables n'ont pas été ventilées par type de matières faute de données disponibles à cet égard, et ce, tant pour le secteur résidentiel qu'ICI. Des actions de caractérisation permettront de préciser des données lors de la mise en œuvre du PGMR (action 42).

AVIS AUX LECTEURS

Le présent inventaire permettra l'estimation des quantités éliminées, valorisées et générées pour l'ensemble des catégories de matières. Nous émettons l'hypothèse que :

Quantité totale générée = quantité éliminée + quantité valorisée

3.5.1 Secteur résidentiel

3.5.1.1 Méthodologie

Le tableau 29 présente les sources de données, leur fiabilité et les valeurs utilisées pour élaborer l'inventaire du secteur résidentiel.

Les données concernant les matières éliminées proviennent des rapports du LET de la Ville de Rimouski qui est dotée d'une balance. Il s'agit donc de données rigoureuses et fiables. Afin de ventiler les ordures issues de la collecte résidentielle par catégorie de matières, les proportions identifiées par Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC (2014) ont été appliquées.

L'inventaire des matières valorisées rassemble des données estimées et mesurées. Les quantités de matières recyclables et de matières organiques issues de la collecte porte-à-porte ont été ventilées par sous-catégorie selon les proportions que l'on retrouve à l'échelle nationale (Chamard et associés inc., 2014). Toutefois, il a été jugé préférable de présenter les données réelles, plutôt que des données théoriques, dans les tableaux d'inventaire. En l'absence de données réelles, des estimations sont proposées pour le recyclage des matières organiques par le compostage domestique et l'herbicyclage en suivant la méthode proposée par Chamard et associés inc. (2014). Ces consultants ont été mandatés par RECYC-QUÉBEC afin de créer un outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Selon ces auteurs, 15 % des résidus verts générés sont considérés comme étant valorisés par les municipalités ayant mis en place des règlements et des campagnes de sensibilisation pour favoriser l'herbicyclage. De plus, 100 kg/an sont considérés comme valorisés pour chacun des composteurs domestiques distribués par la MRC depuis 2002. En ce qui concerne les données de l'écocentre, ces dernières sont ventilées par générateur selon le taux de fréquentation observé au cours de l'année 2013. Ainsi, 90 % des matières valorisées sont attribués au secteur résidentiel et 10 % au secteur ICI². Seuls les RDD sont uniquement

² Communication personnelle, Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement à la Ville de Rimouski, janvier 2015.

attribués au secteur résidentiel, car ils doivent, par définition, provenir du secteur résidentiel. En ce qui concerne les RDD et les produits sous la REP, seules les données disponibles sont présentées. Enfin, les données fournies par les organismes de valorisation présents sur notre territoire ont également été intégrées au bilan des matières valorisées. Puisqu'un grand nombre d'initiatives de valorisation ne sont pas chiffrables, le bilan des matières valorisées est sous-estimé.

Les quantités de matières éliminées ou valorisées par les institutions, commerces et industries (ICI) par le biais des collectes résidentielles ont été reportées dans l'inventaire ICI selon la part des ICI estimée par les municipalités (Annexe 8).

Le bilan des matières générées additionne les matières éliminées ainsi que les matières valorisées. Ce dernier présente un ordre de grandeur pouvant être sous-estimé, principalement au niveau de la part des matières valorisées, car certaines initiatives de valorisation n'ont pu être prises en compte faute de données disponibles.

Tableau 29. Matières éliminées et valorisées par le secteur résidentiel à l'échelle de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte (t)	%	Source	Type de donnée
Matières éliminées	15 909	100%		
Ordures (Collecte porte-à-porte)	13 475	85%	Ville de Rimouski	Mesure
Encombrants (LET)	246	2%	Ville de Rimouski	Mesure
Rejets	2 188	14%		
Centre de tri	734	5%	Gaudreau Environnement	Mesure
Lieu de compostage	2	0%	Ville de Rimouski	Mesure
Écocentre	1 452	9%	Ville de Rimouski	Mesure
Matières valorisées	16 453	100%		
Matières recyclables	5 179	31%		
Collecte sélective	5 114	31%	Gaudreau Environnement	Mesure
Écocentre	65	0%	Ville de Rimouski	Mesure
Matières organiques	3 040	18%		
Herbicyclage	413	3%	Chamard et associés inc.	Estimation
Collecte porte-à-porte	1 031	6%	Ville de Rimouski	Mesure
Composteurs domestiques	122	1%	Chamard et associés inc.	Estimation
Écocentre (résidus verts, arbres de Noël et branches)	1 474	9%	Ville de Rimouski	Mesure
RDD	272	2%		
Journées spéciales de collecte de RDD	10	0%	Laurentides Re-sources	Mesure
Écocentre (RDD)	67	0%	Laurentides Re-sources	Mesure
Dépôt permanent Saint-Narcisse-de-Rimouski	1	0%	Laurentides Re-sources	Mesure
Points de collecte APPEL à recycler	7	0%	Appel à recycler	Mesure
Points de collecte ECOPEINTURE	9	0%	ÉCOPEINTURE	Mesure
Écocentre (Matériel informatique et électronique)	94	1%	Ville de Rimouski	Mesure
Points de collecte ARPE (1)	84	1%	ARPE (donnée partielle)	Mesure
Encombrants	3 251	20%		
Meubles (écocentre)	4	0%	Ville de Rimouski	Mesure
Métaux ferreux et non-ferreux (Écocentre)	247	2%	Ville de Rimouski	Mesure
Métaux ferreux et non-ferreux (Organismes)	3 000	18%	Métal du Golfe	Estimation

Véhicules hors d'usage	2 623	16%	RECYC-QUÉBEC	Estimation
Pneus résidentiels	1 488	9%	RECYC-QUÉBEC	Estimation
Textile	310	2%	Friperie de l'Est	Estimation
Consigne	289	2%	RECYC-QUÉBEC	Estimation

(1) ARPE: Association pour le recyclage des produits électroniques

3.5.1.2 Analyse à l'échelle de la MRC

Le tableau 29 permet de détailler les quantités éliminées et valorisées par catégorie de matières pour le secteur résidentiel. On constate que la majorité des quantités éliminées provient de la collecte résidentielle (85 %) alors que la majorité des quantités valorisées le sont par le biais de la collecte sélective (31 %).

On constate qu'en 2013, 15 509 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées par le secteur résidentiel par le biais de la collecte des ordures ménagères, des encombrants et des rejets d'installation de traitement. Sur les 13 475 tonnes provenant de la collecte des ordures ménagères, 59 % seraient des matières organiques, 21 % des matières recyclables et 12 % des encombrants et des résidus de CRD, 3 % des textiles et 2 % des RDD (Annexe 8).

Selon les données disponibles, les matières valorisées à l'échelle de la MRC atteignaient 16 453 tonnes en 2013. Près du tiers des matières valorisées provenait de la collecte sélective (31 %) alors que 20 % provenaient de la valorisation des encombrants et 18 % du recyclage des matières organiques.

Le tableau 30 présente une synthèse des données de l'inventaire résidentiel par catégorie de matières. En additionnant les quantités éliminées aux quantités valorisées, on obtient 32 361 tonnes de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Ce bilan démontre un taux de valorisation de 51 % toutes matières confondues. Les matières recyclables (65 %), les encombrants (64 %) et les matières organiques (28 %) présentent les plus hauts taux de valorisation. Malgré les efforts de valorisation, la figure 11 montre que des quantités importantes de matières organiques, d'encombrants et de matières recyclables sont éliminées. Des résultats complémentaires de l'inventaire du secteur résidentiel sont présentés à l'annexe 8.

Tableau 30. Synthèse de l'inventaire du secteur résidentiel de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte éliminée (t)	Qte valorisée (t)	Qte générée (t)	Taux de valorisation (%)
Matières recyclables	2 732	5 179	7 911	65%
Matières organiques	7 950	3 040	10 990	28%
RDD	270	272	542	50%
Encombrants et CRD	1 863	3 251	5 114	64%
Véhicules hors d'usage	-	2 623	2 623	ND
Pneus résidentiels	-	1 488	1 488	ND
Textile	404	310	714	43%
Consigne	98	289	387	75%
Rejets	2 188	-	2 188	ND
Autres	404	-	404	ND
Total	15 909	16 453	32 361	51%

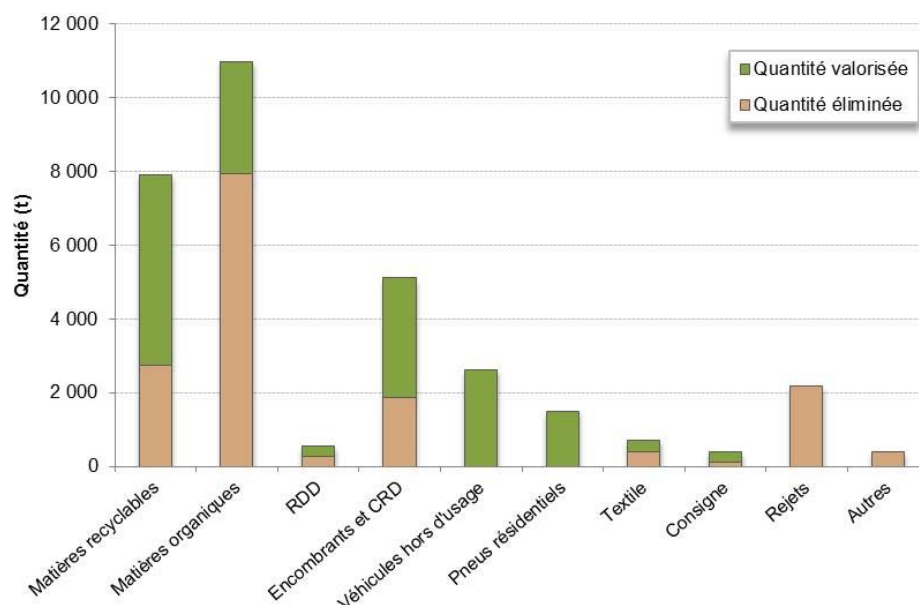


Figure 11. Quantités éliminées et valorisées par le secteur résidentiel par catégorie de matières en 2013

3.5.2 Secteur ICI

3.5.2.1 Méthodologie

Le tableau 31 présente les sources de données, leur fiabilité et les valeurs utilisées pour élaborer l'inventaire concernant les ICI. Cet inventaire se base uniquement sur les données réelles disponibles. Les données sur les matières éliminées proviennent des rapports du LET de la Ville de Rimouski ainsi que des données sur les rejets des installations de traitement locales. Les données sur les matières valorisées proviennent de l'écocentre, du centre de tri et des organismes locaux de valorisation qui offrent des services aux ICI. Afin d'estimer les quantités de matières générées sur le territoire par les ICI, les matières éliminées et valorisées dans les infrastructures de traitement locales ont été additionnées. Tel qu'indiqué dans la section 3.5.1, les quantités de matières éliminées ou valorisées par des ICI desservis dans les collectes municipales ont été reportées dans l'inventaire concernant les ICI selon les proportions estimées par les municipalités. Puisqu'il n'existe aucune caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de la MRC, la méthode proposée par Chamard et associés inc. (2014) a été appliquée. Toutefois, en comparant des résultats obtenus avec des données réelles, cette méthode surestimait à 375 % certaines valeurs connues. Ainsi, il a été jugé préférable d'utiliser uniquement les données disponibles. Une caractérisation des matières éliminées et valorisées par le secteur ICI sera à réaliser au cours de la mise en œuvre du présent PGMR, afin notamment de préciser les quantités de matières éliminées et valorisées par catégorie.

Enfin, il est important de noter que cet inventaire représente uniquement un ordre de grandeur, qu'il est possible que d'importantes quantités de matières soient gérées par des installations à l'extérieur de la MRC et que ces dernières passent ainsi inaperçues dans l'inventaire des matières résiduelles des ICI. Pensons notamment aux programmes de récupération de résidus dangereux offerts directement aux entreprises.

Tableau 31. Matières éliminées et valorisées par le secteur ICI à l'échelle de la MRC en 2013

Type de données	Qte (t)	%	Source	Type de données
Matières éliminées	10 496	100%		
Toutes matières confondues	10 048	96%	Ville de Rimouski (LET)	Mesure
Matières organiques	142	1%		
Animaux morts	9	0%	Ville de Rimouski (LET)	Mesure
Boues - Résidus de dégrillage - Vidange étangs aérés Rimouski	134	1%	Ville de Rimouski (LET)	Mesure
Rejets de centre de traitement	305	3%		
Centre de tri	144	1%	Gaudreau Environnement	Mesure
Écocentre	161	2%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Matières valorisées	3 056	100%		
Matières recyclables	2 339	77%		
Centre de tri	2 332	76%	Gaudreau Environnement	Mesure
Écocentre	7	0%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Matières organiques	354	12%		
Résidus alimentaires (organisme)	190	6%	Moisson Rimouski-Neigette	Mesure
Résidus verts (écocentre)	35	1%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Branches (écocentre)	129	4%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Résidus dangereux	20	1%		
Produits électroniques (écocentre)	10	0%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Résidus dangereux (privé)	10	0%	Newalta	Estimation
Encombrants	27	1%		
Métaux ferreux (écocentre)	27	1%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Encombrants (écocentre)	0	0%	Ville de Rimouski (Écocentre)	Mesure
Pneus ICI	316	10%	RECYC-QUÉBEC	Estimation

3.5.2.2 Analyse à l'échelle de la MRC

Le tableau 31 permet de détailler les quantités éliminées et valorisées par catégorie de matières pour le secteur ICI. On constate qu'une importante quantité de matières éliminées provient des collectes de conteneurs d'ICI (96 %), alors que la majorité des quantités valorisées connues sont issues de la collecte des matières recyclables dans les ICI (82 %).

La synthèse de l'inventaire des matières éliminées, valorisées et générées par le secteur ICI est présentée au tableau 32. En 2013, 10 496 tonnes de matières résiduelles auraient été éliminées par le secteur ICI au LET de la Ville de Rimouski. Les données indiquent que 142 tonnes de matières organiques auraient été enfouies (animaux morts, résidus de boues) et que 305 tonnes de rejet d'infrastructures de traitement ont été acheminées au LET. Une quantité importante de matières enfouies ne peut être ventilée par catégorie (10 048 t) puisque ces dernières proviennent des collectes de conteneurs pêle-mêle auprès des ICI. Ces matières enfouies sont notamment composées de résidus ultimes et d'encombrants. Il est possible que la matière recyclable compose une faible proportion des matières enfouies étant donnée l'obligation de recycler à Rimouski pour les ICI. Toutefois, il est probable que la matière organique compose une grande part des matières éliminées. Le taux de matière organique varie selon le type d'ICI allant de 28 % pour les institutions à 65 % pour les restaurants et épiceries, mais une caractérisation est nécessaire afin d'établir des proportions fiables.

Par ailleurs, selon les données disponibles, 3 056 tonnes de matières auraient été valorisées par le secteur ICI dont 2 339 tonnes de matières recyclables et 354 tonnes de matières organiques.

Ainsi, selon les données disponibles, le secteur ICI aurait généré 13 352 tonnes de matières résiduelles en 2013. Toutefois, comme il a été mentionné, cette donnée apparaît sous-estimée, car une quantité importante de résidus peut avoir été valorisée dans des filières qui ne sont pas comptabilisées dans cet inventaire.

Aucun taux de valorisation n'a été calculé pour le secteur ICI, car une grande quantité des matières éliminées (10 048 t) ne peut être ventilée par sous-catégorie.

Tableau 32. Synthèse de l'inventaire du secteur ICI de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte éliminée (t)	Qte valorisée (t)	Qte générée (t)
Toutes matières confondues	10 048	-	10 048
Matières recyclables	-	2 339	2 339
Matières organiques	142	354	306
Résidus dangereux	-	20	10
Encombrants	-	27	27
Pneus ICI	-	316	316
Rejets de centre de traitement	305	-	305
Total	10 496	3 056	13 352

Il est possible que certaines industries génèrent des sous-produits spécifiques à leurs activités (poussières de cimenteries, scories d'aciéries, boues de forage), cependant aucune donnée n'est disponible à ce sujet. Des efforts de caractérisation des résidus industriels devront être faits lors de la mise en œuvre du présent PGMR (Action 42). Notons qu'il n'existait en 2013 aucune industrie papetière susceptible de produire des boues de papetières.

Du côté de l'industrie agricole, on peut estimer la quantité de plastiques générés ayant un potentiel de récupération (Tableau 33). Selon la MRC de Rimouski-Neigette (2012), la quantité de polyéthylène basse densité (PEBD) utilisée pour enrober les balles de foin est estimée à 200 t/an. Soulignons que la quantité de plastique d'ensilage apparaît surestimée puisque des données partielles recueillies en 2013 indiquaient qu'environ 40 tonnes de plastiques d'ensilage étaient générées sur le territoire. Pour les activités acéricoles, en appliquant les taux de génération de Guertin et Lavallée (2009) au nombre d'entailles exploitées sur le territoire (MAPAQ, 2014) on estime à 25 t la quantité de polyéthylène haute densité (PEHD) utilisée pour les conduites principales et les tubulures alors qu'environ 10 t sont utilisées pour les raccords généralement en nylon. La caractérisation des matières résiduelles des ICI du territoire permettra sans aucun doute de préciser ces données et d'identifier d'autres filières de valorisation de produits générés par les activités agricoles ou tout autre type d'industrie.

Tableau 33. Quantité de matières recyclables générées par le secteur agricole de la MRC

Type de matière	Qte estimée (t)
Plastique d'ensilage (1)	200
Plastique d'acériculture (2)	34
Tubulure	14
Conduite principale	11
Raccord	10

1) MRC de Rimouski-Neigette, 2012. Basée sur les données de l'UPA

2) Application des taux de Guertin et Lavallée, 2009. au nombre de tubulures exploitées sur le territoire de la MRC en 2014 (MAPAQ, 2014)

3.5.3 Secteur construction, rénovation et démolition

3.5.3.1 Méthodologie

L'inventaire des matières générées par les activités de construction, rénovation et démolition inclut les données des secteurs résidentiels et ICI. Toutefois, elle ne comprend pas la part des résidus de CRD qui a pu être éliminé par la collecte porte-à-porte. Afin de présenter un inventaire représentatif de notre réalité régionale, il a été préconisé d'utiliser les données réelles et disponibles (Tableau 34). Une ventilation par catégorie de matières a été réalisée en appliquant les taux proposés par Chamard et associés inc. (2014) aux données du Centre de valorisation des matières et du LET (Tableau 35). Toutefois, le gypse et les bardeaux d'asphalte n'ont pu être quantifiés faute de données disponibles à cet égard. Des actions de caractérisation permettront de préciser ces données lors de la mise en œuvre du PGMR (action 42).

Tableau 34. Matières éliminées et valorisées par les activités de CRD à l'échelle de la MRC en 2013

Types de données	Qte (t)	%	Source	Précision des données
Matières éliminées	10 431	100%		
Acheminés au LET	9 249	89%		
Secteur résidentiel	1 820	17%	Ville de Rimouski	Mesure
Secteur ICI	7 429	71%	Ville de Rimouski	Mesure
Rejets de centre de traitement	1 182	11%		
Centre de valorisation des matières	1 182	11%	Gaudreau Environnement	Mesure
Matières valorisées	11929	100%		
Centre de valorisation des matières (toutes matières confondues)	3 973	33%	Gaudreau Environnement	Mesure
Bois CRD acheminé à l'écocentre	1 936	16%	Ville de Rimouski	Mesure
Béton acheminé à l'écocentre	1	0%	Ville de Rimouski	Mesure
Palettes acheminées à l'écocentre	0	0%	Ville de Rimouski	Mesure
Bois CRD utilisé comme matériel recouvrement journalier LET	6 019	50%	Ville de Rimouski	Mesure

Tableau 35. Taux d'élimination et de valorisation des résidus de CRD par catégorie de matières

Catégorie de matières	Taux d'élimination (%) (1)	Taux de valorisation (%) (1)
Agrégats (2)	17%	80%
Non-agrégats - Bois	37%	19%
Non-agrégats - autres (3)	46%	1%
Total	100%	100%

1) Source: Chamard et associés inc., 2014

2) Définition d'agrégats: pierre, brique, asphalte, béton

3) Définition de non-agrégats - autres: gypse, verre plat

3.5.3.2 Analyse à l'échelle de la MRC

Le bilan de l'inventaire des matières éliminées, valorisées et générées par les activités de CRD est présenté au tableau 36. On constate que 10 431 tonnes de matières ont été éliminées, dont 33 % étaient potentiellement des résidus de bois.

Par ailleurs, 11 929 tonnes de matières ont été valorisées, que ce soit à l'écocentre ou au centre de valorisation des matières. Selon les données ventilées par sous-catégorie, 72 % des matières valorisées seraient des résidus de bois.

Au total, 22 361 tonnes de résidus de CRD ont été générées sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2013, dont 53 % ont été valorisés soit à l'écocentre ou au centre de valorisation des matières.

Les taux de valorisation sont particulièrement élevés pour le bois (72 %) et pour les agrégats (67 %). Il faut toutefois prendre en compte que ces taux sont théoriques puisqu'ils se basent sur des taux de valorisation issus de la littérature (Tableau 35).

Le tableau 34 permet de détailler les quantités éliminées et valorisées par catégorie de matières pour les résidus de CRD. On constate qu'une importante quantité de matières éliminée provient des matériaux secs acheminés au LET par le secteur ICI (71 %) alors que la plus grande source de valorisation est le bois qui est broyé et utilisé comme matériel de recouvrement journalier au LET (50 %).

Enfin, il est possible de croire que le bilan des résidus de CRD valorisés soit sous-estimé, car certaines initiatives de valorisation ne sont actuellement pas chiffrées, notamment les matériaux de construction usagés remis en circulation via les organismes de réemploi ou par le service « Dons de biens réutilisables » de la Ville de Rimouski.

Tableau 36. Synthèse de l'inventaire des résidus de CRD de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte éliminée (t)	Qte valorisée (t)	Qte générée (t)	Taux de valorisation (%)
Agrégats (1)	1 572	3 178	4 751	67%
Non-agrégats - Bois	3 422	8 710	12 132	72%
Non-agrégats - autres (2)	4 255	41	4 295	1%
Rejets	1 182	-	1 182	-
Total	10 431	11 929	22 361	53%

1) Définition d'agrégats: pierre, brique, asphalte, béton

2) Définition de non-agrégats - autres: gypse, verre plat

3.5.4 Boues du secteur résidentiel

Selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, les boues municipales et les boues de fosses septiques sont considérées comme des matières organiques. Toutefois, compte tenu des modes de gestion particulière à ces dernières, elles ont été comptabilisées séparément des matières organiques triées à la source.

3.5.4.1 Boues municipales

Tels que présentés à la section 3.3.6, quatre étangs aérés ont été vidangés de leurs boues en 2013 et les boues collectées ont été soit recyclées en milieu agricole ou transportées sur un lit de séchage pour recyclage par compostage. Par ailleurs, en 2013, on comptait cinq lieux d'accumulation de boues, soit dans des sacs de déshydratation ou sur des lits de séchage. Les quantités accumulées dans ces sites sont difficilement quantifiables. L'ensemble des municipalités dotées de boues déshydratées affirme que ces dernières sont destinées au recyclage si elles répondent aux normes environnementales en vigueur.

Ainsi, ce sont 1 408 tonnes de matières sèches (t ms) qui ont été recyclées en milieu agricole ou stockées en vue de leur recyclage en 2013 (Tableau 37). Il n'a pas été possible d'identifier la quantité de boues déshydratées stockées avant 2013 en vue de leur recyclage.

Au cours de la période 2016-2020, les vidanges des stations de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Rimouski (Rimouski, Sainte-Blandine, Secteur des berges) sont à prévoir (Tableau 38). En se basant sur les vidanges précédentes, la quantité de boues à collecter pour la période 2016-2020 est estimée à 1 332 t ms, sans compter les vidanges de Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Narcisse-de-Rimouski pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

Tableau 37. Quantité de boues municipales recyclées sur le territoire de la MRC en 2013

Municipalité	Qte de boues municipales recyclées en 2013 (t ms)
Saint-Fabien	85
Rimouski (Rimouski-Est)	1 246
Rimouski (Secteur des berges)	3
Rimouski (Secteur Le Bic)	74
Total	1 408

Tableau 38. Projection des vidanges de boues municipales pour la période 2016-2020

Municipalité	Type de station	Année de la dernière vidange	Année projetée de la prochaine vidange	Qte estimée (t ms)
La Trinité-des-Monts	Marais filtrant à roseau	s/o	ND	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Étang aéré	s/o	2015	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière	Étang aéré (paroi verticale)	2008	2016	ND
Saint-Valérien	Étang aéré	2012	2017	13
Saint-Anaclet-de-Lessard	Étang aéré	2012	2027	450
Saint-Fabien	Étang aéré	2013	2028	85
Rimouski	Rimouski	Étang aéré	2019	1 246
	Sainte-Blandine	Étang aéré	2016	73
	Secteur des berges	Étang aéré (paroi verticale)	2015	3
	Secteur le Bic	Étang aéré	2022	74
Qte totale de boues à traiter de 2016 à 2020				1 332

3.5.4.2 Boues de fosses septiques

Sur le territoire de la MRC, on retrouve environ 3 890 installations sanitaires desservant des résidences permanentes et 1 369 installations sanitaires desservant des résidences saisonnières (Tableau 39). Selon les taux de génération proposés par Chamard et associés inc. (2014), on estime à 7 777 m³ le volume de boues de fosses septiques générées annuellement sur le territoire de la MRC. Il est possible d'estimer uniquement le nombre de fosses vidangées en 2013 dans les municipalités dotées de programme municipal de vidange obligatoire, ce qui est le cas dans cinq des neuf municipalités du territoire. Ainsi, on estime qu'en 2013, 1 667 fosses septiques auraient fait l'objet d'une vidange par l'entreprise Sani-Manic, une entreprise qui assure systématiquement le recyclage des boues en milieu agricole. Le volume vidangé et recyclé est estimé à 5 668 m³ en appliquant les taux proposés par Chamard et associés inc. (2014).

Tableau 39. Estimation des boues de fosses septiques générées et recyclées en 2013

Municipalité	Nbre d'installation sanitaire permanente en 2013 (1)	Nbre d'installation sanitaire saisonnière en 2013 (1)	Estimation du volume généré en 2013 (m ³) (2)	Estimation du nombre de fosses vidangées en 2013 (3)	Estimation du volume vidangé en 2013 (m ³) (4)	Estimation du volume recyclé en 2013 (m ³)
Esprit-Saint	171	28	315	ND	ND	ND
La Trinité-des-Monts	56	45	133	ND	ND	ND
Saint-Narcisse-de-Rimouski	224	303	638	165	561	561
Saint-Marcellin	184	132	425	111	377	377
Saint-Anaclet-de-Lessard	481	83	888	285	969	969
Rimouski	2 171	256	3 908	1 000	3 400	3 400
Saint-Valérien	235	110	493	106	360	360
Saint-Fabien	284	409	830	ND	ND	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière	84	3	145	ND	ND	ND
MRC de Rimouski-Neigette	3 890	1 369	7 777	1 667	5 668	5 668

1) Source: Enquête auprès des municipalités réalisée par la MRC en 2014

2) Considérant que le volume moyen d'une vidange est de 3,4 m³ (Chamard et associés inc., 2014); que les installations permanentes doivent être vidangées aux 2 ans et que les installations saisonnières doivent être vidangées aux 4 ans, nous utilisons l'hypothèse selon laquelle le taux de génération par fosse est de 1,7 m³/an selon une utilisation permanente et de 0,85 m³/an selon une utilisation saisonnière.

3) Données transmises par les municipalités concernées et/ou par l'entreprise responsable de la vidange (Sani-Manic)

4) Volume moyen d'une vidange de 3,4 m³ (Chamard et associés inc., 2014)

3.5.4.3 Bilan des boues résidentielles

L'inventaire des boues résidentielles permet de constater que 1 408 t ms de boues municipales ont été générées et recyclées en 2013, ce qui représente un taux de recyclage de 100 % (Tableau 40). En ce qui concerne les boues de fosses septiques, 7 777 m³ aurait été généré en 2013, dont 5 338 m³ aurait été recyclé pour un taux de recyclage de 73 %. La destination finale de 2 100 m³ de boues ne peut être identifiée puisque la gestion de ces dernières est laissée aux propriétaires.

Tableau 40. Inventaire des boues du secteur résidentiel à l'échelle de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte éliminée	Qte recyclée	Qte générée
Boues municipales	ND	1 408 t ms	1 408 t ms
Boues de fosses septiques	ND	5 668 m ³	7 777 m ³

3.5.5 Faits saillants de l'inventaire

3.5.5.1 Analyse à l'échelle de la MRC

Selon les données disponibles, en excluant les boues du secteur résidentiel, 68 274 tonnes de matières résiduelles auraient été produites sur le territoire de la MRC en 2013 (Tableau 41). De ce nombre, 36 836 tonnes auraient été éliminées et 31 438 tonnes auraient été valorisées pour un taux de valorisation global de 46 %, toutes matières et tout générateur confondus. Ainsi, en 2013, on estimait un taux d'élimination de 657 kilogrammes par habitant par année (kg/hab/an) à l'échelle de la MRC. On évaluait que 52 % des matières produites provenaient du secteur résidentiel, 33 % du secteur CRD et 20 % du secteur ICI (Figure 12).

Tableau 41. Inventaire par générateur à l'échelle de la MRC en 2013

Générateur	Qte éliminée (t)	Qte valorisée (t)	Qte générée (t)	Taux de valorisation (%)
Résidentiel	15 909	16 453	32 361	51%
ICI	10 496	3 056	13 552	23%
CRD	10 431	11 929	22 361	53%
Total	36 836	31 438	68 274	46%

Le tableau 42 permet d'apprécier les estimations par catégorie de matières, tous générateurs confondus. Outre les programmes nationaux sur lesquels la planification à l'échelle de la MRC a peu d'impact (pneus, véhicules hors d'usage et consigne), les données disponibles indiquent de hauts taux de valorisation au niveau des matières recyclables (73 %), des résidus de bois (72 %), des agrégats (67 %) et des encombrants (64 %) et des résidus dangereux (52 %). Par ailleurs, le taux de recyclage des matières organiques, pour les trois premiers mois de mise en œuvre, était relativement élevé (30 %). Enfin, le bilan des boues présente également un bilan très positif avec un recyclage de 100 % des boues municipales et de 73 % des boues de fosses septiques.

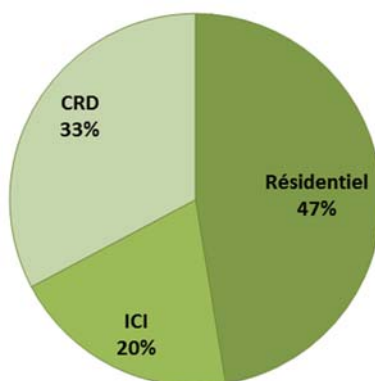


Figure 12. Répartition des quantités de matières produites par générateur à l'échelle de la MRC en 2013

Tableau 42. Inventaire par catégorie de matières à l'échelle de la MRC en 2013

Catégorie de matières	Qte éliminée (t)	Qte valorisée (t)	Qte générée (t)	Taux de valorisation
Toutes matières confondues ICI	10 048	-	10 048	NA
Matières recyclables	2 732	7 518	10 250	73%
Matières organiques putrescibles	8 092	3 394	11 487	30%
Encombrants	1 863	3 278	5 141	64%
Résidus de CRD - Agrégats	1 572	3 178	4 751	67%
Résidus de CRD - Bois	3 422	8 710	12 132	72%
Résidus de CRD - Autres	4 255	41	4 295	1%
Résidus dangereux	270	292	562	52%
Véhicules hors d'usage	-	2 623	2 623	NA
Textile	404	310	714	43%
Consigne	98	289	387	75%
Pneus	-	1 804	1 804	NA
Rejets	3 675	-	3 675	NA
Autres résidus ultime	404	-	404	NA
TOTAL (sans les boues)	36 836	31 439	68 274	46%
Type de boues	Qte éliminée	Qte valorisée	Qte générée	Taux de valorisation
Boues municipales d'étangs aéré	-	1 408 t ms	1 408 t ms	100%
Boues de fosses septiques	ND	5 668 m ³	7 777 m ³	73%

3.5.5.2 Analyse à l'échelle des municipalités

Le tableau 44 présente le bilan des matières éliminées en 2013 au LET par municipalité selon les différentes provenances. Les municipalités sont présentées selon leur taux d'élimination, tous générateurs confondus. La municipalité d'Esprit-Saint a le plus faible taux d'élimination (271 kg/hab/an) alors que la municipalité de Rimouski a le taux le plus élevé d'élimination (704 kg/hab/an). Ce taux élevé d'élimination à Rimouski est associé à la forte concentration d'ICI et de CRD sur le territoire de la ville. En 2013, 657 kg par habitant ont été éliminés en moyenne sur le territoire de la MRC.

Lorsque l'on analyse les taux d'élimination de 2013 par municipalité pour les matières éliminées par la collecte porte-à-porte des ordures ménagères uniquement, on constate que Rimouski a le plus faible taux d'élimination (229 kg/hab/an) alors que Saint-Fabien a le taux le plus élevé (417 kg/hab/an) (Tableau 43). En analysant les données mensuelles d'élimination par le biais de la collecte porte-à-porte, on constate que la période de mai à août est celle où des quantités au-dessus des moyennes mensuelles sont éliminées. Cette variation saisonnière peut s'expliquer par différents facteurs tels que la production de déchets verts, la production de déchets de CRD ainsi que la fréquentation saisonnière et touristique.

En comparant les données d'élimination globales aux données d'élimination par la collecte porte-à-porte, on constate que les écarts les plus importants entre les indices précédents se trouvent à Rimouski et à Saint-Marcellin (Figure 13). À Rimouski, cette différence s'explique par l'apport des ICI au bilan des matières éliminées alors qu'à Saint-Marcellin, cette différence s'explique par l'apport des CRD au bilan des matières éliminées. Ces exemples de particularités locales influenceront les actions à entreprendre localement pour réduire le bilan local des matières enfouies.

Tableau 43. Taux d'élimination du secteur résidentiel par municipalité en 2013

No	Municipalité	Population en 2013 (1)	Matières éliminées via la collecte des ordures (t) (2)	Taux d'élimination (kg/hab/an)
1	Rimouski	47 687	10 912	229
2	Saint-Valérien	918	224	244
3	Saint-Anaclet-de-Lessard	3 095	773	250
4	Esprit-Saint	375	99	263
5	Saint-Eugène-de-Ladrière	423	122	288
6	Saint-Marcellin	345	112	323
7	Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	343	338
8	La Trinité-des-Monts	255	88	346
9	Saint-Fabien	1 925	802	417
	TNO du Lac-Huron	5		
	MRC Rimouski-Neigette	56 044	13 475	240

1) Décret 2013 du Gouvernement du Québec

2) Ville de Rimouski, Rapport annuel du LET pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

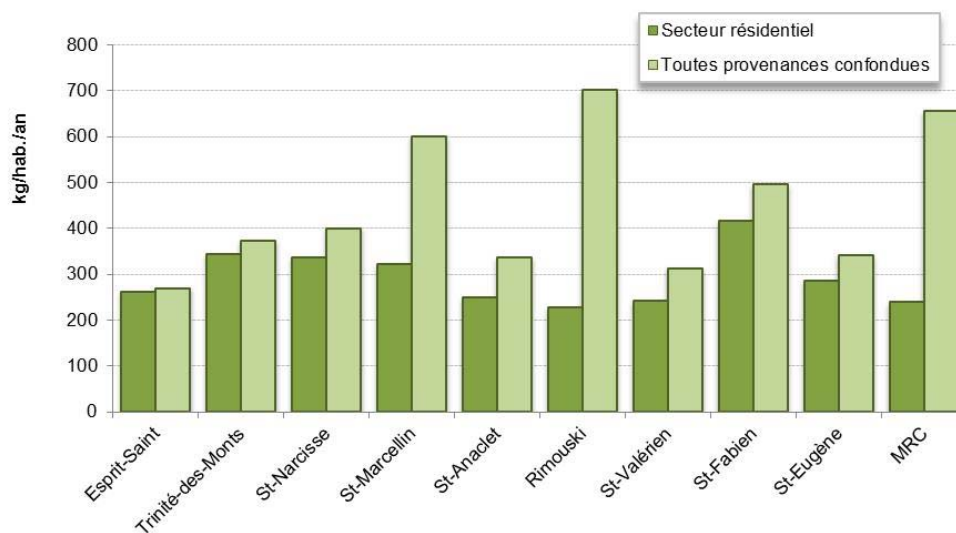


Figure 13. Comparaison des taux d'élimination de 2013 par municipalité et par provenance

Tableau 44. Matières éliminées par municipalité et par provenance en 2013 et taux d'élimination

Municipalité	Population en 2013 (1)	Nombre d'unité d'occupation équivalente en 2013 (2)	Matières éliminées au LET par provenance (t)(3)									Total des matières éliminées (t)	Taux d'élimination (kg/hab/an)
			Collecte des ordures	ICI	Encombrants	CRD	Rejet Écocentre	Centre de tri	Lieu de compostage	Animaux morts	Boues		
Esprit-Saint	375	185	99	1	-	2	0	-	-	-	-	102	271
Saint-Valérien	918	402	224	12	8	23	21	-	-	0	-	288	314
Saint-Anaclet-de-Lessard	3 095	1 145	773	176	18	23	53	-	-	0	-	1 044	337
Saint-Eugène-de-Ladrière	423	189	122	9	6	6	3	-	-	-	-	145	343
La Trinité-des-Monts	255	155	88	3	3	0	1	-	-	0	-	96	375
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	547	343	20	11	24	9	-	-	2	-	408	402
Saint-Fabien	1 925	976	802	19	45	79	11	-	-	0	-	956	497
Saint-Marcellin	345	264	112	-	-	93	3	-	-	0	-	208	602
Rimouski	47 687	22 339	10 912	9 810	155	8 999	1 512	2 061	2	6	134	33 590	704
TNO du Lac-Huron	5	54											
MRC Rimouski-Neigette	56 044	26 256	13 475	10 048	246	9 249	1 613	2 061	2	9	0	36 836	657

1) Gazette officielle du Québec, 9 janvier 2013, 145^e année, no 2. Population des municipalités et des TNO du Québec, décret 2013 [pdf] Consulté en ligne le 2 septembre 2014. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

2) Sommaire du rôle d'évaluation au 31 décembre 2013. Les unités d'occupation saisonnière ont été comptabilisées selon une hypothèse d'occupation de 6 mois par année.

3) Ville de Rimouski, Rapport annuel du LET pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Tableau 45. Matières valorisées par municipalité par provenance en 2013 et taux de valorisation

Municipalité	Population en 2013 (1)	Collecte sélective (2)	Matières valorisées par provenance (t)					RDD collectés par programme municipal (6)	Matières valorisées à l'écocentre (7)	Total matières valorisées (t)	Taux de valorisation (kg/hab/an)
			Matières organiques								
			Collecte porte-à-porte (3)	Composteurs domestiques (4)	Herbicyclage (5)	TOTAL					
Rimouski	47 687	4 602	899	97	385	1 381	10	3 873	9 866	207	
Saint-Anaclet-de-Lessard	3 095	322	132	8	28	168	1	139	630	203	
Saint-Valérien	918	74	-	4	-	4	0	52	133	145	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	91	-	5	-	5	1	22	123	121	
Saint-Marcellin	345	32	-	2	-	2	-	8	41	119	
Saint-Eugène-de-Ladrière	423	40	-	2	-	2	ND	7	49	115	
Saint-Fabien	1 925	187	-	2	-	2	ND	29	218	113	
La Trinité-des-Monts	255	22	-	1	-	1	ND	4	27	106	
Esprit-Saint	375	27	-	1	-	1	ND	0	28	74	
TNO du Lac-Huron	5										
MRC Rimouski-Neigette	56 044	5 395	1 031	122	413	1 566	12	4 133	11 115	198	

1) Décret 2013 du Gouvernement du Québec

2) Communication personnelle, Nathalie Chénard, Gaudreau Environnement, 2014

3) Communication personnelle, Claire Lafrance, Ville de Rimouski, 2014.

4) Estimation selon la méthode de Chamard et associés inc., 2014

5) Estimation selon la méthode de Chamard et associés inc., 2014.

6) Rapport annuel de Laurentides Re-Source, 2014.

7) Communication personnelle, Claire Lafrance, Ville de Rimouski, 2014.

3.5.5.3 Matières valorisées

Le tableau 45 présente le bilan des matières valorisées par municipalité en 2013 par provenance. Il est important de noter que ce bilan s'avère partiel puisqu'il inclut uniquement les données réelles disponibles à l'échelle des municipalités. Ainsi, selon les données disponibles, la Ville de Rimouski détient le plus haut taux de valorisation (207 kg/hab/an) alors que la municipalité d'Esprit-Saint détient le taux de valorisation le plus faible (74 kg/hab/an). En moyenne, 198 kg/hab/an étaient valorisés à l'échelle de la MRC en 2013.

Le tableau 46 présente les taux de valorisation (quantité de matières valorisées (kg/hab/an)) pour certaines catégories de matières générées pour le secteur résidentiel. Ces taux ont été calculés uniquement pour les catégories de matières où des données étaient disponibles à l'échelle des municipalités.

Au niveau des matières recyclables, on obtient un taux de valorisation qui atteint 96 kg/hab/an à l'échelle de la MRC, avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard qui détient le record en terme de quantité de matières recyclées par habitant (104 kg/hab/an) et Esprit-Saint qui obtient le plus faible taux de valorisation (72 kg/hab/an).

Au niveau des matières organiques, lorsque l'on considère l'ensemble des moyens utilisés pour récupérer et recycler les matières organiques sur l'ensemble de la population, une moyenne de 28 kg/hab/an est observée à l'échelle de la MRC. C'est à Saint-Anaclet-de-Lessard que les taux de recyclage des matières organiques sont les plus élevés (54 kg/hab/an) alors qu'ils sont les plus faibles à Saint-Fabien (1 kg/hab/an). Cette situation sera toutefois redressée par l'implantation de la collecte des matières organiques qui a débuté en janvier 2015.

Lorsque l'on analyse les taux de recyclage des matières organiques issue de la collecte porte-à-porte par nombre de personne desservie, on obtient des valeurs qui atteignent 82 kg/personne desservie/an à Rimouski pour l'année 2014.

Tableau 46. Taux de valorisation du secteur résidentiel par matière et par municipalité pour l'année 2013

Municipalités	Matières recyclables	Matières organiques	RDD	Écocentre
Esprit-Saint	72	3	ND	1
La Trinité-des-Monts	86	4	ND	16
Rimouski	97	29	0,21	81
Saint-Anaclet-de-Lessard	104	54	0,32	45
Saint-Eugène-de-Ladrière	95	5	ND	17
Saint-Fabien	97	1	ND	15
Saint-Marcellin	93	6	ND	23
Saint-Narcisse-de-Rimouski	90	5	0,98	22
Saint-Valérien	81	4	ND	57
MRC de Rimouski-Neigette	96	28	0,21	74

Les programmes municipaux de collecte de RDD ont permis d'atteindre un taux de valorisation de 0,21 kg/hab/an à l'échelle de la MRC en 2013. La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski avait connu en 2013 un taux de valorisation particulièrement élevé de 0,98 kg/hab/an alors qu'il était impossible de calculer les taux de valorisation pour plusieurs municipalités qui n'effectuaient pas de suivi des quantités valorisées localement.

Enfin, les services de l'écocentre ont permis de valoriser 74 kg/hab/an de matières à l'échelle de la MRC. C'est dans la Ville de Rimouski que les taux de valorisation à l'écocentre ont été les plus élevés (81 kg/hab/an) alors que la participation d'Esprit-Saint a été la plus faible (1 kg/hab/an). Il semblerait que, plus les municipalités sont éloignées de l'écocentre, moins la participation des citoyens est importante.

3.5.6 Droit de regard

Le droit de regard est un pouvoir délégué aux MRC par le ministre de l'Environnement afin qu'elles puissent limiter la quantité de matières résiduelles enfouies dans un lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur son territoire. Le droit de regard sert à protéger les intérêts de la population par rapport aux intérêts de propriétaires privés d'un LET. Une MRC doit se prononcer sur son droit de regard dans l'exercice de révision du PGMR, comme prévu par l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le LET de Rimouski dessert l'ensemble des municipalités de la MRC. Considérant que le LET de Rimouski est la propriété de la ville et qu'il est administré de façon transparente par son conseil municipal, la MRC choisit de ne pas exercer son droit de regard dans le cadre de son PGMR 2016-2020. La Ville de Rimouski a d'ailleurs formé un comité de vigilance du LET. Ce comité se réunit une fois par année et les responsables de l'environnement et du LET de Rimouski présentent le bilan annuel de l'enfouissement et des opérations du LET. Le comité regroupe des représentants de différents secteurs : citoyen du voisinage, association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski, Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent, MRC de Rimouski-Neigette, organisme de protection de l'environnement et la Ville de Rimouski. La MRC s'engage à faire un suivi et de publié les quantités de matières enfouies et la capacité résiduelle du LET annuellement.

4 Diagnostic territorial

4.1 Bilan du premier PGMR

La mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du premier PGMR devait s'échelonner sur la période de 2004 à 2008. Elle s'est toutefois échelonnée jusqu'en 2014. Au 31 décembre 2014, 22 actions avaient été réalisées ou partiellement réalisées et 14 actions restaient à mettre en œuvre (Tableau 47). L'implantation de l'écocentre, du LET et du lieu de compostage, tous gérés par la Ville de Rimouski et dotés d'un système de pesée, marque une étape importante dans l'avancement de la gestion des matières résiduelles de la MRC.

Plusieurs des actions identifiées en 2004 concernaient l'amélioration de la performance du taux de valorisation du secteur résidentiel (Orientation 1). L'implantation de l'écocentre a permis d'améliorer le taux de récupération de RDD et de résidus de CRD. De plus, la mise en place de deux collectes spéciales de RDD a généré une importante participation de la part des citoyens. L'ajout de matières recyclables dans le contrat avec le centre de tri (cartons multicouches et plastiques agricoles) a permis d'améliorer la quantité de matières récupérées. Enfin, les campagnes estivales de sensibilisation ainsi que la ligne Info-Bac permettent d'informer et de sensibiliser les citoyens à la qualité des matières qui se trouvent dans leur bac bleu.

Les efforts d'ISE (Orientation 2) se sont concentrés au niveau de la diffusion d'information dans les bulletins locaux et dans les médias régionaux lors d'événements spéciaux. Par ailleurs, des journées portes ouvertes ont été organisées ponctuellement.

Au niveau de la gestion des matières organiques (Orientation 3), de grandes avancées ont été réalisées au cours de la dernière décennie. La MRC a coordonné annuellement une collecte annuelle d'arbres de Noël et des formations au compostage domestique destinées à l'ensemble des citoyens du territoire. Au cours de ces onze années, 37 séances de formation ont eu lieu et 1 218 composteurs domestiques ont été distribués. On estime qu'en 2013, près de 8 % des unités résidentielles unifamiliales de la MRC étaient dotées de composteurs domestiques (Annexe 9). Depuis l'implantation du lieu de compostage de la Ville de Rimouski, quatre des neuf municipalités du territoire ont implanté la collecte porte-à-porte des matières organiques. En 2015, ce sont 80 % des résidents de la MRC qui étaient desservis par la collecte des matières organiques. De plus, cinq des neuf municipalités de la MRC ont mis en place des règlements visant à instaurer une vidange obligatoire des fosses septiques, ce qui en assure leur recyclage.

La gestion des matières résiduelles dans les ICI (Orientation 4) a été améliorée notamment via le service de soutien à la mise en place du programme de reconnaissance « ICI ON RECYCLE ! » offert par le Conseil Régional de l'Environnement et via l'implantation d'un règlement obligeant les ICI à recycler par la Ville de Rimouski. Au niveau de la gestion des résidus de CRD (Orientation 5), d'importants progrès ont été réalisés suite à l'implantation de l'écocentre. Le taux de fréquentation de l'écocentre est en constante progression. Il est passé de 25 000 utilisateurs en 2008 à 31 183 en 2013 (Ville de Rimouski, 2014).

Au niveau législatif, les règlements municipaux n'ont pas été modifiés par l'ensemble des municipalités, malgré le fait que l'article 53.24 de la LQE stipule que les municipalités visées par le PGMR sont tenues, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. Enfin, aucune caractérisation des pratiques de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC n'a été réalisée outre la vérification annuelle de bacs bleus.

Tableau 47. Bilan de mise en œuvre du PGMR 2005-2014

N°	Mesure ⁽¹⁾	Avancement au 31 déc. 2014
Général		
01	Faire des études pour la conversion des DET en d'autres usages reliés au PGMR	Abandonnée
02	Intégrer la collecte des boues aux règlements municipaux	Partiellement
03	Implanter un système de cueillette des informations des matières résiduelles	Réalisé
04	Étudier la possibilité d'établir une régie pour la gestion des matières résiduelles	Non réalisé
Orientation 1. Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel		
05	Mettre en place un programme de reconnaissance environnementale de la MRC	Non réalisé
06	Analyser s'il y a lieu de modifier la collecte sélective	Réalisé
07	Récupérer les résidus domestiques dangereux	Réalisé
08	Étudier le meilleur mode de collecte des RDD	Non réalisé
09	Implantation d'un dépôt permanent (RDD)	Réalisé
10	Étudier les modes de collecte des textiles et mettre en œuvre le mode choisi	Non réalisé
11	Améliorer la collecte des encombrants sur le territoire ainsi que leur devenir	Partiellement
12	Implantation des dépôts pour les textiles	Non réalisé
13	Implantation de la gestion des encombrants	Partiellement
14	Améliorer la performance du taux de récupération (qualité et quantité)	Réalisé
15	Maintenir la ligne Info-Bac à la MRC pour répondre aux questions des citoyens	Réalisé
16	Établir des partenariats avec les MRC voisines pour des matières récupérées	Non réalisé
17	Cibler des matières supplémentaires à récupérer (avec le centre de tri)	Réalisé
Orientation 2. Mettre en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation		
18	Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles.	Réalisé
19	Diffuser les données quant à la gestion des matières résiduelles	Non réalisé
20	Organiser des journées «portes ouvertes» des infrastructures/organismes	Partiellement
21	Effectuer des enquêtes auprès de la population.	Réalisé
22	Créer un site internet	Réalisé
Orientation 3. Valoriser les matières putrescibles et les résidus verts		
23	Favoriser le compostage domestique dans les municipalités allant au LES	Réalisé
24	Collecte et valorisation des résidus verts par apport volontaire	Réalisé
25	Implanter la collecte à 3 voies dans les municipalités allant au LES	Partiellement
26	Implanter le compostage domestique dans les municipalités avec DET	Réalisé
Orientation 4. Faire participer les ICI à l'effort collectif de la récupération		
27	Mettre en place un programme de reconnaissance des entreprises	Réalisé
28	Travailler en partenariat avec les ICI pour soutenir leurs efforts de GMR	Non réalisé
29	Offrir le soutien technique nécessaire afin de faciliter la récupération dans les ICI	Non réalisé
30	Obliger la récupération via des législations (Rimouski)	Réalisé
31	Obliger la récupération via des législations pour tous les ICI de la MRC	Non réalisé
Orientation 5. Valoriser les matières résiduelles issues du secteur construction, rénovation, démolition		
32	Améliorer nos connaissances quant à la nature et aux quantités de ces matières	Non réalisé
33	Délivrer des permis de déconstruction plutôt que de démolition - Étude	Non réalisé
34	Obliger le tri sur les lieux des travaux de construction, rénovation, démolition	Non réalisé
35	Modifier les modalités de réception de ces matières aux lieux de dépôt	Réalisé
36	Implantation d'un écocentre	Réalisé

1) Informations tirées du PGMR (mars, 2005)

L'atteinte des résultats de ces actions est démontrée par la diminution de la quantité de matières éliminées au LET de Rimouski depuis son ouverture en 2006. En effet, on constate une diminution de 17 % de la quantité totale éliminée à l'échelle de la MRC entre 2006 et 2013, passant de 44 426 tonnes à 36 836 tonnes au cours de cette période (Figure 14). La quantité de matières recyclées par le secteur résidentiel a pour sa part augmenté de 50 % de 2002 à 2013, passant de 3 608 tonnes en 2002 à 5 395 tonnes en 2013 (Figure 15).

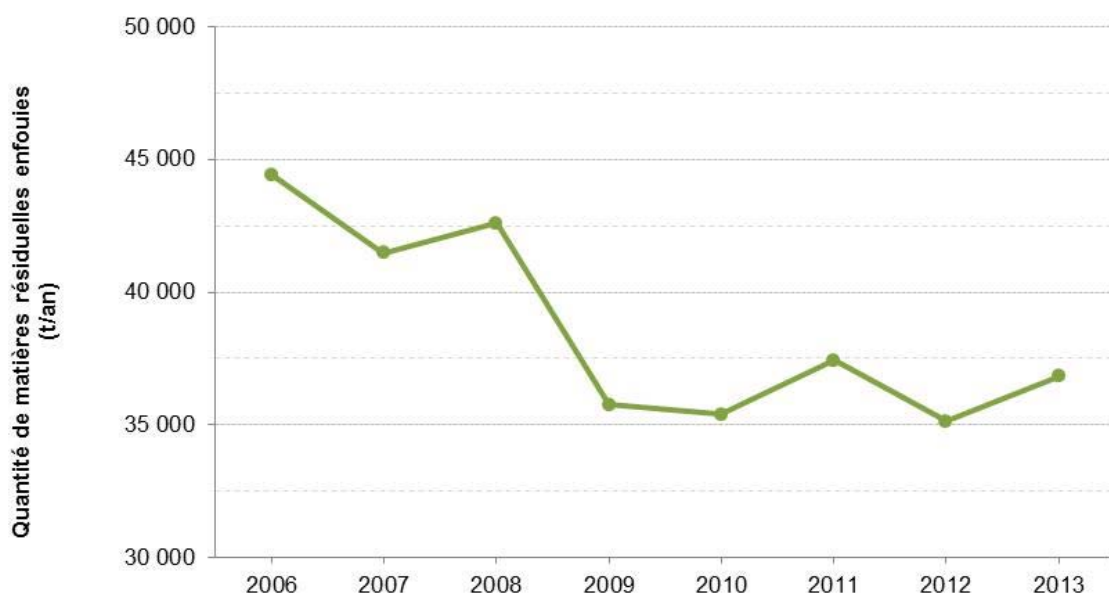


Figure 14. Évolution des quantités éliminées à l'échelle de la MRC au LET de 2006 à 2013

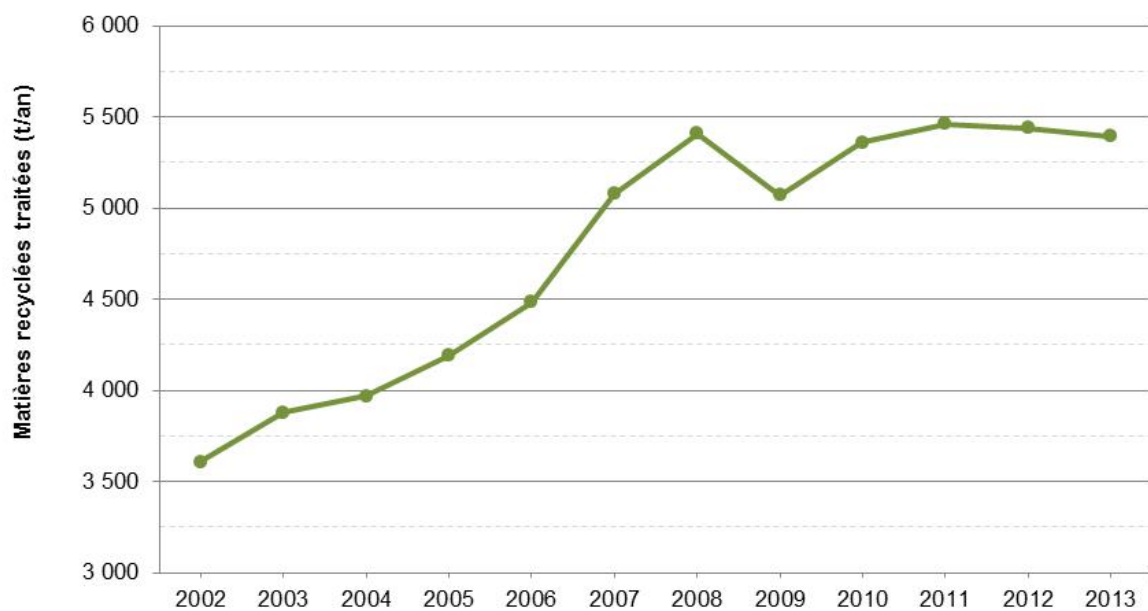


Figure 15. Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC de 2006 à 2013

4.2 Bons coups

Le bilan du PGMR 2005-2014 ainsi que le portrait de la gestion des matières résiduelles actuel font ressortir plusieurs réussites à l'échelle de la MRC.

En premier lieu, en 2013, la MRC de Rimouski-Neigette était déjà en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

De plus, la MRC bénéficie d'infrastructures de traitement des matières résiduelles diversifiées qui permettent de traiter localement les différentes matières en favorisant la hiérarchie des 3 RV-E (écocentre, lieu de compostage, centre de tri des matières recyclables, centre de valorisation des CRD et lieu d'enfouissement technique). L'ensemble des infrastructures est centralisé dans deux secteurs de la ville de Rimouski, ce qui limite les frais de fonctionnement et leur empreinte écologique. Mentionnons également que toutes les infrastructures disposent de système permettant de chiffrer les quantités réelles de matières valorisées et éliminées et de constituer une base de données à l'échelle du territoire.

En complément à ces infrastructures, des services favorisant le respect de la hiérarchie des 3 RV-E sont de plus en plus présents sur le territoire. La récupération des plastiques agricoles est maintenant disponible dans l'ensemble des municipalités concernées. De plus, l'utilisation du service web « Dons de biens réutilisables » de la ville de Rimouski, constitue la page la plus fréquentée du site internet de la ville de Rimouski.

Le leadership de la Ville de Rimouski en gestion des matières résiduelles est un atout incontestable de la MRC. En plus d'être propriétaire et gestionnaire d'infrastructures de traitement novatrices (lieu de compostage, écocentre, lieu d'enfouissement technique), la Ville de Rimouski adopte des pratiques innovantes qui peuvent avoir une influence positive sur l'ensemble du territoire de la MRC. Le succès de la campagne de sensibilisation de la ville de Rimouski profite à l'ensemble du territoire. De plus en plus de partenariats municipaux émergent afin d'optimiser les ressources mobilisées par la gestion des matières résiduelles.

Plusieurs organismes ont également un impact positif sur la GMR. Sans tous les nommer, soulignons l'apport du CRE-BSL qui est une source d'information et de sensibilisation importante, notamment par son « *Bottin des récupérateurs à l'intention des citoyens et des ICI* ». De son côté, le Poids Vert a initié certains ICI du centre-ville de Rimouski à un projet pilote de compostage. Plusieurs ICI accrédités « ICI ON RECYCLE » se démarquent par leurs efforts en GMR et inspirent ainsi d'autres ICI du territoire. Enfin, plusieurs organismes de valorisation de matières résiduelles, tels qu'ATENA ou la Friperie de l'Est, permettent d'offrir une seconde vie à d'importantes quantités de matières.

4.3 Enjeux

Le bilan du PGMR 2005-2014 et les différentes rencontres du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles a mis en relief les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces constats permettent de faire ressortir les enjeux d'ordre généraux, ainsi que ceux qui sont propres aux différents générateurs.

4.3.1 Enjeux généraux

Manque d'information pour cibler des interventions efficaces et rentables

Suite à des examens visuels du lieu d'enfouissement technique, il apparaît évident qu'une grande quantité de ce qui est actuellement enfoui pourrait avoir une seconde vie. Par ailleurs, quatre municipalités ont des taux d'enfouissement résidentiel supérieur à leur groupe de référence. En plus des impacts écologiques, les taux élevés d'enfouissement pénalisent les municipalités concernées, qui reçoivent alors une redistribution de redevance plus faible. Toutefois, la MRC dispose d'informations limitées concernant la caractérisation des matières enfouies par les différents générateurs.

Une plus grande connaissance des quantités et des types de matières enfouies et valorisées par les différents générateurs ainsi qu'une plus grande connaissance des pratiques des ICI et CRD permettrait de cibler efficacement les interventions à mettre en œuvre. Des efforts devront être déployés pour favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation en interpellant TOUS les générateurs à améliorer leurs pratiques et ce, de façon ciblée.

Absence de coordination régionale de 2009 à 2014

L'absence de coordination régionale en gestion des matières résiduelles de 2009 à 2014 a eu pour principal impact de limiter l'accompagnement des municipalités rurales et l'optimisation de l'offre de services en GMR. Il en résulte que les services offerts entre municipalités sont hétéroclites et dépendants des infrastructures et initiatives de la Ville de Rimouski. Le maintien de la coordination régionale s'avère un élément essentiel de la GMR sur le territoire de la MRC.

Cadre réglementaire et administratif parfois absent ou désuet

Dans certaines municipalités, la réglementation relative à la GMR est inexistante ou désuète. Le cadre réglementaire des municipalités nécessite une mise à jour, afin de mieux structurer et encadrer la GMR sur leur territoire. De nouveaux règlements seront également nécessaires pour répondre aux exigences provinciales en ce qui concerne le bannissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques de l'enfouissement.

4.3.2 Secteur résidentiel

Empreinte écologique de la GMR élevée en milieu rural

L'éloignement et l'étalement des milieux ruraux entraînent d'importantes distances à parcourir pour de petites quantités de matières. Ce constat soulève des préoccupations chez les éluEs et les citoyenNEs liées à l'empreinte écologique des activités de GMR en milieu rural.

Accès limité aux alternatives de réemploi, de recyclage et de valorisation en milieu rural

La très grande majorité des organismes de réemploi, de recyclage et de valorisation étant situé à Rimouski, on constate que le milieu rural a un accès limité à ces dernières.

Valorisation des encombrants limitée

La collecte porte-à-porte des encombrants est organisée sur la presque totalité du territoire. Toutefois, la valorisation des matériaux récupérés est limitée. Outre la valorisation des métaux qui est effectuée par l'ensemble des municipalités, seule la Ville de Rimouski assure un tri des encombrants récupérés. En effet, une grande part des matériaux récoltés finissent à l'enfouissement.

Faible participation dans les immeubles à logement

Le taux d'unité d'occupation d'immeuble de 10 logements et plus est de 17 % pour la MRC Rimouski-Neigette. Or, la participation au recyclage dans ce type d'habitation est généralement plus faible que dans les unités unifamiliales en raison notamment de contraintes d'espace et de distance. Face à ce constat, la collecte des matières organiques dans les multilogements apparaît être un enjeu de taille pour la MRC.

Offre de service peu déployée pour les visiteurs

La MRC accueille un nombre important de saisonnier, de touristes, d'étudiants et de festivaliers. Ces visiteurs doivent s'adapter aux pratiques de GMR en place dans notre MRC. Toutefois, les services hors-foyer sont parfois limités. Il est essentiel de s'assurer que les infrastructures, les services et les campagnes d'ISE permettent à ces publics ciblés d'adopter aisément les pratiques de GMR que notre MRC met de l'avant.

4.3.3 Secteur ICI

Valorisation des ICI performantes limitée

La valorisation et la diffusion des bonnes pratiques des ICI du territoire sont actuellement limitées. La MRC pourrait bénéficier de la présence et de la visibilité d'ICI performantes et innovantes au niveau de la GMR. Les institutions municipales, en améliorant leurs pratiques, notamment par l'adoption et la diffusion d'une politique de développement durable, pourraient servir d'exemple et agir comme leader auprès des ICI du territoire.

Manque de soutien auprès des ICI

La participation des ICI au recyclage et au compostage permettrait de détourner une quantité importante de matières du LET. Pour les ICI de la MRC, les freins relatifs au recyclage et au compostage sont liés à des contraintes de coûts et d'espace et à un besoin d'accompagnement. Un meilleur soutien technique pourrait orienter les ICI vers des choix plus judicieux et favoriser une participation maximale aux divers programmes de financements et alléger le coût des transitions vers de nouvelles démarches en GMR.

Système de tarification n'encourageant pas la valorisation

Le système de tarification des activités d'enfouissement n'encourage pas le recyclage chez les ICI. En 2013, la taxe des matières résiduelles en vigueur à Rimouski pour les ICI desservis au moyen de conteneurs à chargement avant ou de bacs roulants était basée sur la valeur locative de l'immeuble. Par conséquent, il n'y avait pas de variation du coût de gestion des déchets en fonction de la quantité produite.

Part des ICI assimilés à la collecte résidentielle non représentative

En secteur rural, la part des ICI assimilée à la collecte résidentielle n'est pas nécessairement représentative de la réalité terrain. Cette situation peut pénaliser financièrement les municipalités dans le cadre du *Programme de redistribution des redevances à l'élimination*. Ainsi, cette situation devra être redressée grâce à des prises de données sur le terrain.

4.3.4 Secteur CRD

Manque de mesures incitatives pour valoriser les résidus de CRD

Les objectifs de valorisation des résidus de CRD et le bannissement du bois constituent des défis de taille pour la MRC. Pour relever ce défi, nous devons nous appuyer sur les infrastructures disponibles dans la MRC (écocentre et Centre de Valorisation des matières) et assurer une plus grande diffusion des services en place. Des mesures incitatives devront être implantées notamment par les municipalités.

Valorisation des matériaux de CRD à améliorer

La valorisation des matériaux de CRD sur le territoire pourrait être améliorée. À l'heure actuelle, les bardeaux d'asphalte et les rebuts de gypse ne sont pas récupérés à l'écocentre, toutefois, ils le sont au *Centre de valorisation des matières*. Les services de valorisation et leur maillage entre eux pourraient être améliorés afin de faciliter l'accès et d'assurer la valorisation d'un maximum de déchets de construction, rénovation et démolition.

4.3.5 Gestion des boues

Besoin d'optimiser les opérations de recyclage des boues municipales

La MRC est en bonne voie d'atteindre les objectifs nationaux relative à la gestion des boues. Il demeure toutefois que les démarches et les coûts associés au recyclage des boues municipales sont contraignants. Les municipalités ont énoncé leurs besoins d'accompagnement ainsi que leurs désirs d'optimiser les coûts engagés en mettant en commun leurs démarches.

Assurer une vidange des installations sanitaires conforme à la réglementation

Du côté des boues d'installations sanitaires, l'absence de réglementation à cet égard dans quatre municipalités laisse la gestion de cette matière à la bonne foi des citoyens et citoyennes. Les principaux obstacles à la prise en charge municipale de la vidange des fosses septiques sont :

- la lourdeur du suivi administratif;
- les coûts de taxation associés au nouveau service;
- l'acceptabilité sociale.

4.3.6 Gestion sur les terres publiques

Absence de planification sur les terres publiques

Le vaste territoire public de la MRC compte six organismes récréotouristiques et quatre attraits régionaux. Leurs activités attirent quelques centaines de milliers de personnes par année. À ce jour, peu d'information est disponible sur les pratiques et problématiques actuelles en lien avec la GMR en terres publiques.

5 Plan d'action

5.1 Objectifs nationaux

Les objectifs à atteindre en 2015 présentés dans le *Plan d'action 2011-2015* accompagnant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* sont de :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/habitant par année;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou d'acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.

De plus, la *Politique* prévoit un bannissement de toutes les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020, soit :

- le papier et le carton;
- le bois;
- les matières organiques putrescibles.

5.2 Orientations et objectifs régionaux

Le tableau 48 montre comment les objectifs régionaux concourent aux objectifs nationaux ainsi que la performance actuelle de la MRC. La MRC est généralement en bonne voie d'atteindre les cibles nationales. Au niveau de l'enfouissement (tout secteur confondu), la MRC montre un taux de 657 kg/hab en 2013. Il apparaît évident que le bannissement des matières organiques du LET, avec un taux de recyclage estimé à 30 % en 2013, représente un défi de taille. D'ici 2020, la MRC et les municipalités déploieront un effort substantiel, afin d'offrir des services de compostage des matières organiques à l'ensemble des générateurs du territoire.

Le PGMR 2016-2020 mise sur des objectifs quantitatifs généraux à l'échelle de la MRC. Aucune cible quantitative n'est présentée par municipalité, car elles reposeraient en partie sur des estimations. Toutefois, la MRC souhaite préciser le portrait de la GMR par municipalité. À cet effet, la MRC s'engage à travailler en étroite collaboration avec les municipalités, afin de cibler les enjeux spécifiques à chacune d'entre elles et d'identifier des solutions leur permettant de diminuer significativement leur enfouissement.

Tableau 48. Objectifs nationaux et régionaux

Objectifs et stratégies nationales	Performance actuelle	Objectifs de la MRC d'ici 2020
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg /hab/an.	657 kg/hab en 2013	Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % et atteindre un taux d'enfouissement de 591 kg/hab pour 2020 à l'échelle de la MRC
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal d'ici 2015	- Secteur résidentiel: Estimé à 65 % - ICI: Inconnu	Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Recycler 60 % des matières organiques, d'ici 2015 - Bannir toutes matières organiques de l'enfouissement pour 2020	- Collecte des matières organiques pour 80 % de la population de la MRC en 2015. - Taux de recyclage estimé à 30 % en 2013	Accès au compostage pour tous
	73 % des boues de fosses septiques sont recyclées	Recycler 100 % des biosolides, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de recyclage
	Un taux variable de boues d'étang aéré sont recyclées ou stockées chaque année	
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte pour 2015	Taux de valorisation estimé à 67 % en 2013	Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la construction de 10 %
Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment pour 2015.	53 % des résidus de CRD sont valorisés (écocentre ou centre de valorisation des matières)	

Orientations régionales

Les orientations régionales ont été formulées de façon concertée par le Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles (CCGMR). Elles englobent les forces et les enjeux de la MRC et guident les efforts à déployer pour atteindre les objectifs régionaux et contribuer à l'atteinte des cibles nationales. Les grandes orientations du PGMR 2016-2020 sont:

1. La stimulation de la participation de TOUS

Par cette orientation, la MRC fait ressortir l'importance d'encourager TOUS les citoyens, organismes et entreprises à s'améliorer et à performer, afin de réduire la quantité de matières enfouies sur le territoire. Cette stimulation prendra différentes formes de manière à s'assurer que TOUS les générateurs soient interpellés à différents degrés.

2. Le compostage des matières organiques

Cette orientation est formulée en réponse aux efforts soutenus qui seront nécessaires pour atteindre la cible nationale de bannissement des matières organiques. Cette orientation englobe une part majoritaire des efforts en ressources humaines et financières du plan d'action 2016-2020.

3. L'optimisation des équipements et services

Par cette orientation, la MRC et les municipalités comptent miser sur l'optimisation des acquis en GMR. Les infrastructures et les services offerts sur le territoire sont des forces qui contribueront à l'atteinte des objectifs régionaux. Des efforts seront déployés pour assurer leurs mises à jour et leur performance.

4. L'augmentation de l'offre de services de proximité

Face aux options limitées en milieu rural pour mettre en pratique la hiérarchie des 3 RV-E, des efforts seront déployés pour développer de nouveaux services. La mise en place des services sera précédée d'analyses visant à maximiser les bénéfices pour la population tout en minimisant les coûts. Une attention particulière sera mise sur les possibilités de partenariat entre municipalités.

5. L'amélioration de politiques et règlements

La réglementation municipale est un outil primordial, afin de se doter du levier nécessaire pour structurer et encadrer la GMR sur le territoire.

5.3 Mesures proposées

Les différentes rencontres du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles ont permis de faire émerger et de prioriser les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle de la MRC dans le respect des orientations établies. L'ensemble des municipalités et les participants aux consultations publiques ont bonifié ce plan d'action grâce à leurs commentaires et suggestions. Le fruit de ce travail, le plan d'action 2016-2020, est présenté au tableau 49. Une description détaillée de chaque mesure et de ses coûts est présentée en annexe 2. Ce plan d'action concerté permettra de participer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Il invite TOUS les générateurs à améliorer leurs pratiques en respectant la hiérarchie des 3 RV-E, c'est-à-dire à adopter, par ordre de priorité, la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation pour finalement n'enfouir que le résidu ultime.

Les actions sont présentées par grandes orientations, mais elles peuvent également être regroupées en axes d'intervention :

- Information-sensibilisation-éducation (ISE);
- Services (SE);
- Acquisition de connaissance (C);
- Règlementation et politique (RP);
- Suivi et surveillance (SU).

5.3.1 Information-sensibilisation-éducation (ISE)

L'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles implique des changements de culture organisationnelle et l'adoption de nouvelles habitudes. TOUS les générateurs sont touchés par la gestion des matières résiduelles dans leur quotidien, qu'ils s'agissent d'une famille, d'une école, de restaurateurs, de municipalités, d'entrepreneurs, d'industries, de commerces, etc. Les enjeux de la gestion des matières résiduelles sont de plus en plus complexes et il importe d'informer, de sensibiliser et d'éduquer ces différents générateurs de façon spécifique et adaptée. Cette étape est cruciale pour assurer la participation de TOUS les générateurs à poser des gestes concrets pour respecter la hiérarchie des 3 RV-E. Ainsi, le plan d'action prévoit notamment de :

- Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs;
- Mettre en place une brigade verte ludique, effectuer des campagnes de vérification de bacs, maintenir la ligne Info-Bac et développer un outil interactif de tri.

Les efforts d'information, sensibilisation et éducation porteront principalement sur :

- la réduction à la source;
- le réemploi;
- le respect des bannissements (matières organiques, bois, papier, carton);
- l'utilisation des circuits de valorisation en place dans la MRC.

Parmi les moyens de sensibilisation envisagés figurent certains incitatifs financiers. Ainsi, afin d'inciter les résidents et les ICI à valoriser leurs résidus de CRD, il est prévu de mettre en place un incitatif financier à l'émission des permis de construction ou rénovation. De plus, des incitatifs financiers pour l'achat de couches lavables sont prévus au plan d'action.

Afin de donner l'exemple et d'inspirer l'amélioration des pratiques, l'ensemble des instances municipales de la MRC s'engage à améliorer leurs pratiques à l'interne. Par ailleurs, afin de faire rayonner les bons coups présents sur notre territoire, des activités de reconnaissance en partenariat avec le milieu sont prévues.

5.3.2 Services

Fort des infrastructures et des services présents dans la MRC, le plan d'action 2016-2020 du PGMR vise à optimiser les circuits de valorisation existants et à accroître la quantité de matières valorisées à travers ceux-ci. Les actions prévues permettent également d'améliorer l'accès à l'ensemble de la population aux infrastructures et services existants. Ainsi, les actions suivantes ont été retenues :

- mettre en commun les équipements et services à l'échelle de la MRC;
- poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation de l'écocentre ;
- améliorer la valorisation des encombrants;
- étendre l'usage du site de *Dons de biens réutilisables en ligne* à l'ensemble de la MRC;
- accompagner la mise en place et la gestion des dépôts de RDD dans l'ensemble des municipalités.

Fait marquant du PGMR 2016-2020, plusieurs actions portent sur l'accompagnement des municipalités dans la mise en place de solutions permettant de recycler les matières organiques. Le rôle de la MRC sera d'analyser les différentes options et d'alimenter la réflexion des conseils municipaux. L'objectif étant d'identifier des circuits de recyclage des matières organiques optimaux, c'est-à-dire avec un coût et une empreinte écologique acceptable et des modalités qui favorisent une participation durable. Plusieurs défis demeurent à relever dans la MRC à cet effet, notamment pour les ICI, les multilogements, les milieux ruraux à faible densité de population, les terres publiques et les lieux publics.

5.3.3 Acquisition de connaissance

Afin de cerner les problématiques spécifiques aux différents générateurs et de mettre en place des actions adaptées, il apparaît essentiel de :

- caractériser les matières que les différents générateurs enfouissent et valorisent;
- analyser la performance des différents générateurs.

Par ailleurs, différentes analyses de faisabilité sont envisagées, afin d'identifier les solutions optimales permettant de détourner les matières suivantes de l'enfouissement:

- matières organiques;
- rebuts de construction, rénovation et démolition;
- encombrants ;
- polystyrène ;
- tubulures acériques;
- textile.

5.3.4 Règlementation et politique

Des actions du PGMR 2016-2020 visent à adopter une réglementation dans l'ensemble des municipalités de la MRC concernant les thématiques suivantes :

- herbicyclage;
- vidange des installations sanitaires et recyclage des boues.

De plus, le plan d'action 2016-2020 a pour ambition de mettre en place des politiques concernant la gestion des matières résiduelles lors d'évènements publics et d'encourager les ICI à élaborer une politique de gestion des CRD. Dans un autre ordre d'idée, il est également prévu d'exiger, par le biais d'une réglementation des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de la construction ou la rénovation de multilogements ou encore de bâtiments commerciaux et publics.

5.3.5 Suivi et surveillance

Afin de suivre en continu l'atteinte des objectifs du PGMR et de réajuster le plan d'action au besoin, il est prévu de :

- créer une base de données des matières éliminées et valorisées mise à jour annuellement ;
- diffuser publiquement l'information liée à la GMR sur le territoire de la MRC;
- poursuivre les travaux du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;
- créer un comité régional sur la GMR.

Tableau 49. Plan d'action 2016-2020

N°	Type	Orientation 1: Stimulation de la participation de TOUS	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
1	ISE	Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs	3 500 \$	20 750 \$	20 750 \$	20 750 \$	20 750 \$	86 500 \$
2	ISE	Développer et maintenir les services d'information sur le tri des matières	5 600 \$	18 700 \$	5 600 \$	5 600 \$	5 600 \$	41 100 \$
3	ISE	Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique	3 730 \$	5 200 \$	5 200 \$	5 200 \$	5 200 \$	24 530 \$
4	ISE	Effectuer des campagnes de vérification de bacs	15 200 \$	15 200 \$	15 200 \$	15 200 \$	15 200 \$	76 000 \$
5	ISE	Améliorer les pratiques des instances municipales - être des exemples	0 \$	10 260 \$	10 260 \$	10 260 \$	10 260 \$	41 040 \$
6	ISE	Accompagner les ICI dans l'élaboration d'une politique de gestion des résidus de CRD	0 \$	2 340 \$	2 340 \$	2 340 \$	2 340 \$	9 360 \$
7	ISE	Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de CRD	0 \$	4 300 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	7 900 \$
8	ISE	Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables	0 \$	1 120 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 120 \$
9	ISE	Limiter le gaspillage alimentaire	2 940 \$	3 940 \$	3 940 \$	3 940 \$	3 940 \$	18 700 \$
10	ISE	Valoriser les bonnes pratiques des ICI	0 \$	3 400 \$	1 400 \$	3 400 \$	1 400 \$	9 600 \$
11	ISE	Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique	0 \$	5 144 \$	5 144 \$	5 144 \$	5 144 \$	20 576 \$
12	ISE	Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé	0 \$	5 144 \$	5 144 \$	5 144 \$	5 144 \$	20 576 \$
13	ISE	Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la GMR	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
							Total	372 002 \$

N°	Type	Orientation 2: Compostage des matières organiques	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
14	SE	Accompagner la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales	1 000 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 000 \$
15	SE	Mettre en place une collecte de matières organiques pour les ICI	1 000 \$	1 000 \$	4 150 \$	4 150 \$	4 150 \$	14 450 \$
16	SE	Mettre en place de la collecte à trois voies dans les multilogements	0 \$	0 \$	32 400 \$	32 400 \$	32 400 \$	97 200 \$
17	SE	Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement	4 500 \$	16 000 \$	16 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	46 500 \$
18	SE	Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics	37 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	57 000 \$
19	SE	Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques	0 \$	0 \$	3 800 \$	0 \$	0 \$	3 800 \$
20	SE	Améliorer la collecte d'arbres de Noël	3 400 \$	6 100 \$	6 100 \$	6 100 \$	6 100 \$	27 800 \$
21	SE	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales	0 \$	3 300 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	9 900 \$
Total								265 650 \$

N°	Type	Orientation 3: Optimisation des équipements et services	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
22	SE	Favoriser la mise en commun des équipements et des services à l'échelle de la MRC	0 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 200 \$
23	SE	Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	60 000 \$
24	SE	Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre	0 \$	3 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 300 \$
25	SE	Réévaluer la tarification des services de GMR pour les ICI	15 000 \$	5 000 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	22 000 \$
26	ISE	Améliorer la participation au service de récupération de plastique agricole	0 \$	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	4 500 \$
27	SE	Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables	500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	500 \$
28	SE	Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acéricoles	0 \$	3 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 300 \$
29	SE	Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile	0 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$
Total								98 800 \$

N°	Type	Orientation 4: Augmentation de l'offre de service de proximité	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
30	SE	Étendre le service <i>Dons de biens réutilisable en ligne</i> à l'ensemble de la MRC	0 \$	11 200 \$	9 200 \$	9 200 \$	9 200 \$	38 800 \$
31	SE	Assurer une meilleure valorisation des encombrants	15 000 \$	62 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	77 000 \$
32	SE	Étudier la faisabilité d'offrir un service d'écocentre à proximité des municipalités rurales	0 \$	4 900 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 900 \$
33	SE	Accompagner la mise en place de dépôts de RDD	0 \$	0 \$	5 800 \$	500 \$	500 \$	6 800 \$
							Total	127 500 \$

N°	Type	Orientation 5: Amélioration des politiques et règlements	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
34	RP	Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique	0 \$	0 \$	4 500 \$	0 \$	0 \$	4 500 \$
35	RP-ISE	Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet	0 \$	1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	4 500 \$
36	RP-ISE	Adoption d'une politique de GMR pour la tenue d'événements	0 \$	7 200 \$	2 600 \$	2 600 \$	2 600 \$	15 000 \$
37	RP	Exiger des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de nouvelles constructions ou rénovation	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
38	RP	Accompagner l'adoption d'une réglementation municipale harmonisée concernant la GMR	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
39	RP	Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues	0 \$	2 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 500 \$
40	RP	Élaborer un plan régional de gestion des dépôts clandestins	0 \$	0 \$	8 500 \$	500 \$	500 \$	9 500 \$
							Total	40 000 \$

N°	Type	GÉNÉRAL: ACQUISITION DE CONNAISSANCE, SUIVI et CONCERTATION	Échéancier et coûts					Coûts totaux
			2016	2017	2018	2019	2020	
41	SU	Créer un comité consultatif permanent sur la GMR	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$	5 100 \$
42	C	Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs	0 \$	13 500 \$	13 500 \$	0 \$	0 \$	27 000 \$
43	C	Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités	4 220 \$	4 220 \$	4 220 \$	4 220 \$	4 220 \$	21 100 \$
44	SU	Compiler et diffuser les données liées à la GMR	3 280 \$	3 280 \$	3 280 \$	3 280 \$	3 280 \$	16 400 \$
45	C	Créer un comité régional de GMR	0 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 200 \$
46	C	Veille stratégique pour le développement de services en GMR	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	6 000 \$
							Total	76 800 \$

5.4 Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020

La mise en œuvre en œuvre du plan d'action 2016-2020 implique des coûts qui seront assumés par les municipalités et la MRC via l'élaboration de leur budget annuel. Les coûts associés au maintien des services de gestion des matières résiduelles pour la période de 2016 à 2020 sont basés sur les coûts réels en 2013 auxquelles ont été ajoutés les coûts de collecte et de traitement du compost pour les municipalités ayant mis en place ce service en 2015.

En ce qui concerne les coûts des mesures présentées dans le plan d'action 2016-2020, ces derniers ont été estimés en se basant sur l'expérience d'années antérieures ou encore sur les coûts liés à des actions similaires réalisées par d'autres organismes. Toutefois, certains coûts n'ont pu être évalués, soit par manque d'information ou que ceux-ci découlent d'études et d'analyses préalables. La planification annuelle de la mise en œuvre du PGMR par la MRC permettra de préciser annuellement les dépenses liées à la gestion des matières résiduelles et de les communiquer aux municipalités.

Les revenus liés à la gestion des matières résiduelles concernent le *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* qui compense la majeure partie des coûts engagés par les activités municipales de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables. Par ailleurs, le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* redistribue, selon la performance des municipalités, une partie des redevances qu'elles ont payées pour l'enfouissement des matières résiduelles. Ces subventions permettent de financer une part des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision du PGMR. Pour ces deux programmes, les montants appliqués correspondent à ceux reçus en 2013. Différentes actions peuvent également bénéficier de subvention de différents programmes. Lors de la planification annuelle du PGMR, différentes sources de financement seront explorées afin de diminuer la charge fiscale liée à la mise en œuvre du PGMR. Les sommes restantes devront toutefois être assumées par la taxation municipale et la quote-part de la MRC.

Enfin, l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGMR ne tient pas compte des retombées financières possibles. Ces dernières peuvent s'avérer considérables en tenant notamment compte des coûts de collecte et d'enfouissement évités, de l'augmentation de la redistribution des redevances liée à une plus grande performance territoriale et du prolongement de la durée de vie du LET.

Tableau 50. Estimation des coûts annuels de mise en œuvre du PGMR 2016-2020

	Estimation des coûts annuels (\$)				
	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses					
Maintien des services de GMR ⁽¹⁾	4 677 003	4 677 003	4 677 003	4 677 003	4 677 003
Mise en œuvre du plan d'action	133 090	283 018	220 948	172 848	170 848
Total dépenses	4 810 093	4 960 021	4 897 951	4 849 851	4 847 851
Revenus					
Régime de compensation pour la collecte sélective (2)	809 093	809 093	809 093	809 093	809 093
Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (3)	503 150	503 150	503 150	503 150	503 150
Table pour la récupération hors foyer	18 000				
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage		9 950			
Aide aux composteurs domestiques et communautaires		7 830			
Total revenus	1 330 243	1 330 023	1 312 243	1 312 243	1 312 243
Coûts annuels	3 479 850	3 629 999	3 585 708	3 537 608	3 535 608

1) Coûts de 2013 pour l'ensemble des services à l'exception de la collecte des matières organiques qui est basée sur les coûts de 2015

2) Compensations reçues pour les coûts déclarés en 2013 selon les données du Portail GMR de Recyc-Québec

3) Redevances reçues en 2013

5.5 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'article 53.9 de la LQE souligne qu'un PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan. Les dispositions de surveillance doivent permettre de vérifier périodiquement l'application du plan, d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions.

Tel que l'indique la mesure 44 du plan d'action, la MRC s'engage dans un premier temps à assurer une compilation en continu des données relatives à la GMR sur son territoire. De plus, elle veillera à produire et à diffuser un rapport annuel portant sur l'évolution des quantités récupérées et enfouies ainsi que sur l'évolution de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR, et ce avant le 30 juin de chaque année. Par ailleurs, en plus de répondre aux exigences du cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, la MRC diffusera ces résultats au grand public par le biais de son site internet et des médias.

Pour assurer la surveillance de la mise en œuvre du PGMR, la MRC s'engage à poursuivre les travaux du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles créé par résolution du conseil de la MRC en 2014 (mesure 41 du plan d'action). Composé de onze membres, ce comité regroupe des représentants des secteurs municipaux, ICI et CRD ainsi que des représentants d'organismes environnementaux ou d'entreprises oeuvrant dans le traitement des matières résiduelles. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le rôle du comité est de veiller à l'atteinte des objectifs du PGMR. Les membres du comité pourront notamment effectuer des recommandations afin d'ajuster le plan d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre afin de répondre aux défis rencontrés ou de tenir compte de nouvelles données.

Références bibliographiques

Canyon des portes de l'enfer, 2014. Rapport annuel 2013.

Chamard et associés inc., 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique. [pdf]

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf

(Consulté le 15 janvier 2015)

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, 2014. Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010. [pdf] http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/publications/Carac_res_2010.pdf

(Consulté le 15 janvier 2015)

Éthier, M. G., 2008 *dans* Gatineau, 2009. Couches lavables au Québec [pdf]

http://www.subventioncoucheslavables.com/Mixte/pdf/Portrait_des_couches_lavables_mai_final.Aoutpdf.pdf

Gazette officielle du Québec, 2013. 9 janvier 2013. Partie 2 - Lois et règlements. 145^e année, N° 2. Décret 1218-2012. Population des municipalités et des TNO du Québec, décret 2013 [pdf]

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1302-F.PDF>.

(Consulté le 2 septembre 2014)

Gazette officielle du Québec, 2001. 13 septembre 2001. Partie 2 – Lois et règlements. 133^e année, N° 37A. Décret 1011-2011. [pdf]

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=36813.pdf>

(Consulté le 14 novembre 2014)

Guertin, S-P. et L. Lavallée, 2009. Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport final présenté au CDAQ. [pdf]

http://www.agrireseau.qc.ca/energie/documents/Mati%C3%A8res%20plastiques_Rapport%20final.pdf

(Consulté le 15 janvier 2015)

Institut de la statistique du Québec, 2014a. Direction des statistiques sociodémographiques. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036. [pdf] <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>

(Consulté le 2 septembre 2014)

Institut de la statistique du Québec, 2014b. Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2009-2013. [html]

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/struct_econo/construct/permis01_mrc.htm

(Consulté le 2 septembre 2014)

L'Avantage, 2014. Le mercredi 13 août 2014. Place au grand rassemblement. [html]

<http://www.myvirtualpaper.com/doc/lavantage/ki10regu20140813/2014081201/12.html#12>

(Consulté le 2 septembre 2014)

MAMOT, 2013. Répertoire des municipalités. Les superficies des entités inscrites au Répertoire des municipalités. [pdf]

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/repertoire/repertoire_superficie_2013.pdf

(Consulté le 2 septembre 2014)

MAMOT, 2008. Indice de développement socioéconomique. Bas-Saint-Laurent. Indice 2006. [pdf]
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/indice_developpement/indicedev_Bas-Saint-Laurent_2006.pdf. (Consulté le 7 octobre 2014)

MAPAQ, 2014. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010. Mis à jour en mai 2014.

MDDELCC, 2014a. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Redistribution de 2013. Bas-Saint-Laurent. [pdf]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/2013/subvention01.pdf>.
(Consulté le 14 novembre 2014)

MDDELCC, 2014b. Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles [html]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/> (Consulté le 14 novembre 2014)

MDDELCC, 2014c. Redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Redevances totales. [html]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/>. (Consulté le 14 novembre 2014)

MDDELCC, 2012. Guide d'application du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r.40.1), Québec, ISBN 978-2-550-64209-1 [pdf]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/guide-application.pdf>
(Consulté le 15 janvier 2015)

MRC de Rimouski-Neigette, 2012. Récupération des plastiques agricoles. 7 p.

MRC de Rimouski-Neigette, 2009. Schéma d'aménagement et de développement révisé. [pdf]
http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/service/amenagement/amenagement/schema_amenagement_nov2009.pdf. (Consulté le 2 septembre 2014)

RECYC-QUÉBEC, 2016. La responsabilité élargie des producteurs. [html]
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs>
(Consulté le 23 septembre 2016)

RECYC-QUÉBEC et Sophie Taillfer, 2010. Les matières organiques. Fiches informatives [pdf]
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-compost.pdf>
(Consulté le 14 août 2015)

SEPAQ, 2014. Parc national du Bic. Portrait. [html] <http://www.sepaq.com/pq/bic/decouvrir/portrait.dot>.
(Consulté le 2 septembre 2014)

SOLINOV, 2010. Étude de faisabilité sur la gestion des matières résiduelles organiques, 67 p.

Statistique Canada. 2013. Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 11 septembre 2013. [html]
<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
(Consulté le 2 septembre 2014)

Statistique Canada. 2012. Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. [html]
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
(Consulté le 2 septembre 2014)

Statistique Canada. 2007. Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. [html]
<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>
(Consulté le 2 septembre 2014)

Statistique Canada. 2002. Recensement de 2001, produit n° 93F0053X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 27 juin 2002. [html] <http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F>
(Consulté le 2 septembre 2014)

Statistique Canada. 1997. Recensement de 1996, produit n° 95F0181XDB96001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 octobre 1998. [html]
<http://www12.statcan.ca/francais/census96/data/profiles/Index-fra.cfm>
(Consulté le 2 septembre 2014)

Village des Sources, 2014. Rapport annuel 2013-2014, 27 p.

Ville de Rimouski, 2014. Rapport sur les résultats environnementaux. Convention de subvention, projet FMV 9638, Implantation d'un écocentre desservant la MRC de Rimouski-Neigette. 3 p.

Ville de Rimouski, 2003. Aménagement d'un LET à Rimouski. Étude d'impacts sur l'environnement. Résumé vulgarisé. 49 p

Annexe 1. Étapes légales de la révision du PGMR

Étape 1. Résolution de démarrage (10 septembre 2014)



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 10 septembre 2014, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

14-241 RÉSOLUTION DE DÉMARRAGE POUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit, selon les dispositions de la *Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE)*, élaborer un plan de gestion des matières résiduelles et le mettre à jour tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rimouski-Neigette est en vigueur depuis 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette;

Considérant que la MRC de Rimouski-Neigette, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette :

- débute la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;
- qu'un avis annonçant cette révision soit diffusé dans un journal local;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

COPIE CONFORME


Dir. gén. et sec.-trés.

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Tél. : (418) 724-5154
Télec. : (418) 725-4567
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

Avis public du démarrage de la révision du PGMR (17 septembre 2014)

Salle St-Germain de l'Hotel Rimouski

Plusieurs emplois disponibles!
Postes de jour et de soir offerts

L'équipe des ressources humaines sera là pour te rencontrer et pour répondre à tes questions!

miralis
créateur d'emplois

Visitez notre site Internet: www.miralis.com

MRC de Rimouski-Neigette **AVIS PUBLIC**

DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Lors de sa séance régulière du 10 septembre 2014, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté une résolution concernant le démarrage du processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles.

Dans le cadre de cette révision, le conseil des maires de la MRC définit de nouvelles orientations régionales, ainsi que des objectifs, des mesures et des actions permettant d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et ceux de son plan d'action 2011-2015.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Catherine Denis, coordonneuse en environnement et gestion des cours d'eau au 418-724-5154 poste 221 ou à l'adresse suivante : environnement@mrcrimouski-neigette.qc.ca

Donné à RIMOUSKI, CE 11E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

Jean-Maxime Dubé,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) a pour mission, à titre de centre de recherche appliquée, de contribuer au développement des biotechnologies marines et au transfert de technologies par des activités de veille technologique, de recherche et développement de produits et de procédés. Le CRBM est à la recherche d'un ou d'une :

Comptable

Rélevant de la direction des finances, la personne recherchée doit posséder une expérience significative dans un emploi similaire jumelée à une solide formation en comptabilité. Elle aura à comptabiliser et contrôler les opérations financières nécessaires à l'établissement des états financiers, préparer des réclamations de subvention, produire et analyser des rapports financiers, vérifier le traitement de la paie, etc. La personne recherchée devra être rigoureuse et l'éthique professionnelle devra faire partie intégrante de son travail.

Exigences et caractéristiques de l'emploi :

- Baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité;
- 4 à 5 années d'expériences pertinentes;
- Très bonnes connaissances et aptitudes à travailler avec des outils informatiques, dont la suite Microsoft Office et Acomba;
- Méthode, rigueur, intégrité;
- Autonomie, dynamisme;
- Sens de l'organisation;
- Aptitude pour la communication et le travail d'équipe;
- Expérience en supervision de personnel;
- Bilinguisme (atout).

Il s'agit d'un poste à temps plein, 35 h/semaine, situé à Rimouski.
Entrée en fonction : dès que possible.

Si vous voulez relever ce défi et que vous avez le goût de vous joindre à une équipe dynamique, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation avant le 24 septembre 2014 à l'attention du service des ressources humaines, réf. poste comptable, par courriel à carriere@crbm-mbrc.com ou par télécopieur au 418-725-1530. Pour plus d'informations : www.crbm-mbrc.com.

crbm
centre de recherche sur les biotechnologies marines

SGT

RECHERCHE

CHAUFFEURS et BROKERS US
Division flatbed

Contactez-nous au
1-888-748-4213

POSTES DISPONIBLES À :
St-Nicolas, Rimouski et Rivière-du-Loup*

* CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT

FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE C.V. :
Courriel : jobs@sgt.ca • Télécopieur : 819-395-5184
SGT 2000 INC.
354, Chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0

Visitez www.sgt.ca
POUR DÉCOUVRIR NOS OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS !



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 14 octobre 2015, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

15-277 ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rimouski est en vigueur depuis mars 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 10 septembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion avant le 31 octobre 2015;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles et convient :

- Que le projet de plan sera soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;
- Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

COPIE CONFORME


Dir. gén. et sec.-trés.

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Tél. : (418) 724-5154
Télec. : (418) 725-4567
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 13 janvier 2016, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

16-019 RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES /
CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rimouski-Neigette est en vigueur depuis mars 2005 et, qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

CONSIDÉRANT que la MRC Rimouski-Neigette a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 14 octobre 2015;

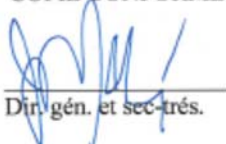
CONSIDÉRANT que le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

CONSIDÉRANT que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette crée une commission de consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et y nomme les personnes suivantes :

1. Mireille Lechasseur – Représentante du milieu des affaires
2. Mélodie Mondor – Représentante du milieu sociocommunautaire
3. Pauline Bélanger – Représentante du milieu syndical
4. Marie-Anne Viau – Représentante des groupes de protection de l'environnement
5. Robert Savoie – Maire de Saint-Valérien
6. Roland Pelletier – Conseiller municipal de Saint-Anaclet.

COPIE CONFORME


Dir. gén. et sec.-trés.

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 10 février 2016 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski.

16-042 MODIFICATION À LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PGMR

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté le 13 janvier 2016 la résolution 16-019 constituant la Commission de consultations publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé préférable de nommer des commissaires indépendants du conseil de la MRC et du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles afin de favoriser l'accueil impartial des commentaires par la Commission;

CONSIDÉRANT que les sièges 5 et 6 sont occupés par maires ou conseillers municipaux membres du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles et que le siège 1 est occupé par un membre du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette recommande la nomination de Jean Létourneau en remplacement de Madame Mireille Lechasseur au siège 1 (représentant du milieu des affaires) et que les sièges 5 et 6 soient enlevés (sièges facultatifs). Il est de plus recommander de nommer Francis St-Pierre, représentant du conseil de la MRC, pour agir à titre d'observateur lors des consultations publiques.

COPIE CONFORME


Dir. gén. et sec. trés.

(S) Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Tél. : (418) 724-5154
Téléc. : (418) 725-4567
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

AVIS PUBLIC

matières résiduelles

2016-2020

AVIS est donné que la MRC de Rimouski-Neigette tiendra, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, trois assemblées de consultation publique à l'égard du *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* aux dates et endroits suivants :

CONSULTATIONS PUBLIQUES	
SECTEUR DE RIMOUSKI Rimouski/Saint-Anaclet 18 AVRIL 2016 19 h à 21 h Salle Mir Parent Hôtel Rimouski, 225, Blv. René-Lapage E Rimouski	SECTEUR OUEST Saint-Fabien, Saint-Hubert, Saint-Eugène-de-Leclerc 3 MAI 2016 19 h à 21 h Salle du conseil Édifice de la Cuisine populaire 23A, 7 ^e Avenue Saint-Fabien
SECTEUR SUD Saint-Marc-des-Rivières, Espoir-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin 5 MAI 2016 19 h à 21 h Salle Anicet-Proulx 8, rue du Parc Saint-Narcisse-de-Rimouski	

La MRC révisée son Plan de gestion des matières résiduelles, afin d'identifier des objectifs et des moyens de les réduire et de valoriser ses matières résiduelles d'ici 2020. Ces assemblées de consultation publique ont pour objectifs de :

- fournir l'information nécessaire à la compréhension du *Projet de plan* ;
- entendre les opinions et suggestions des citoyens, artisans et entreprises.

Tous les citoyens, organismes et entreprises sont invités à s'exprimer. Une commission indépendante recueillera tous les commentaires afin d'adopter des mesures durables et acceptables pour réduire nos déchets.

POUR DONNER VOTRE OPINION :

- Exprimez-vous verbalement lors des assemblées publiques
- Déposez un mémoire écrit AVEC présentation publique

OU

- Déposez un commentaire ou un mémoire écrit SANS présentation publique (date limite : 8 mai 2016, 23h59)

Le document et les modalités de participation sont disponibles :

- sur mrcrimouskineigette.qc.ca
- aux bureaux des municipalités de la MRC

Donné à Rimouski, ce 2 mars 2016
Jean-Maxime Dubé
Directeur général et secrétaire-trésorier

CONTEXTE

Depuis l'automne 2014, la MRC révisait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tel que l'exige la Loi sur la qualité de l'environnement. Pour être réputé conforme, le PGMR doit participer à l'atteinte des objectifs nationaux dont :

- l'interdiction d'enfouir papier, carton, bois et matières organiques d'ici 2020,
- la responsabilisation des industries, commerces et institutions et
- l'augmentation des quantités de déchets de construction, rénovation et démolition valorisés.

Les matières résiduelles, ça nous concerne TOUS!

CONTENU

On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Description du territoire d'application
- Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles
- Diagnostic territorial
- Proposition de plan d'action 2016-2020

OBJECTIFS

Les objectifs proposés sont les suivants :

- Réduire l'enfouissement de 10 %
- Assurer l'accès au compostage pour tous
- Recycler 70 % des matières recyclables
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur du bâtiment de 10 %
- Valoriser 100 % des bio-solides (boues municipales et des fosses septiques)

PLAN D'ACTION

Le *Projet de plan* propose 43 actions à entreprendre d'ici 2020 pour atteindre ces objectifs.

Pour consulter le *Projet de plan*, visitez :

- mrcrimouskineigette.qc.ca ou les bureaux des municipalités de la MRC

Des questions ? Contactez-nous à environnement@mrc-rn.ca ou au 418 724-5154 poste 221

Monique Sénéchal
Greffière

Annexe 2. Plan de mise en oeuvre 2016-2020

Orientation 1 – Stimulation de la participation de TOUS

Action 1. Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %

Générateur(s)

- Résidentiel
- Institutions, commerces et industries
- Construction, rénovation et démolition

Description et mise en contexte

Le manque d'information sur les services et les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles est généralisé pour l'ensemble des secteurs d'activités et des matières concernés. La sensibilisation prendra différentes formes et utilisera différents médias, notamment les médias sociaux, afin de rejoindre les publics visés. Le Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles a ciblé des sujets prioritaires :

- Sensibiliser les différents générateurs sur des actions de réduction à la source, par exemple :
 - o ICI : Encourager des pratiques d'emballage et l'utilisation de produits écoresponsables dans les ICI (ex : décourager l'utilisation de sacs à usages uniques, vaisselle jetable, polystyrène, etc.);
 - o RESIDENTIEL : Encourager l'adoption d'habitudes et la consommation de produits écoresponsables (ex. : décourager l'utilisation de produits à usage unique tels que bouteille d'eau individuelle, vaisselle jetable, sacs de plastique, etc.)
- Sensibiliser le secteur résidentiel et ICI en lien avec le recyclage et le compostage, par exemple :
 - o Concevoir et diffuser une campagne de sensibilisation sur le thème des avantages, notamment économiques, à bien trier (collectivement, nous gagnons à mieux trier!)
 - o Annuellement et de façon récurrente, profiter de la transmission de l'avis de taxes pour informer le secteur résidentiel et ICI sur les services obtenus grâce à leur taxe sur les matières résiduelles;
 - o Créer et maintenir une chronique mensuelle sur la gestion des matières résiduelles dans les bulletins municipaux;
 - o Concevoir et diffuser aux périodes stratégiques des outils de sensibilisation adaptés au public visiteur (étudiant et touriste);
 - o Faire une campagne d'information et de sensibilisation adaptée aux résidents des multilogements;
 - o Informer le secteur résidentiel et ICI des enjeux de la gestion des résidus de CRD, des bannissements prévus, des bonnes pratiques à adopter et des services disponibles.
- Sensibiliser les différents générateurs sur la gestion responsable des résidus domestiques dangereux

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC

Collaborateur(s)

- Municipalités
- Organismes environnementaux
- Établissements scolaires

Estimation des coûts

Ressources humaines : 51 500 \$

Ressources humaines externes : 20 000 \$

Ressources financières/matérielles : 15 000 \$

Total : 86 500 \$
Résultat(s) attendu(s) • Augmenter les quantités de matières réutilisées ou recycler • Diminuer les quantités de matières enfouies
Indicateur(s) • Nombre de campagnes mises en place par filière de matières résiduelles et par type de générateur • Nombre de diffusion médiatique
État d'avancement La ville de Rimouski a mis en place une campagne de sensibilisation pour le compostage qui rayonne dans toute la MRC.

Action 2. Développer et maintenir les services d'information sur le tri optimal des matières

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte Il existe une panoplie d'options pour trier adéquatement les résidus des différents générateurs et cette situation peut être confondante pour les citoyens et les ICI. La MRC se positionne comme ayant un rôle concentrateur et diffuseur d'information. Depuis 2002, la MRC de Rimouski-Neigette offre le service de la ligne Info-Bac. Les citoyens et les ICI desservis par les collectes municipales peuvent appeler à la ligne Info-Bac pour toutes questions en lien avec les matières acceptées dans les trois bacs (ordures, récupération, matières organiques). La MRC est responsable de répondre aux questions en lien avec les matières recyclées et les appels sont redirigés automatiquement vers la ville de Rimouski pour les questions concernant les matières organiques et les ordures. Ce service contribue à l'amélioration de la qualité de matières récoltées. Le nombre d'appels traités annuellement est estimé à plus de 700. En plus de la ligne Info-Bac, la MRC travaillera à développer et à diffuser des outils d'information sur le tri optimal des matières. Différents modes de communication sont envisagés : • application mobile identifiant comment se départir des résidus de façon écoresponsable (pour le secteur résidentiel et ICI) • diffusion d'information sur le site internet de la MRC, dans les médias sociaux et dans les journaux locaux	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Rimouski
Estimation des coûts Ressources humaines : 28 000 \$ Ressources externes : 10 000 \$ (développement d'une application et diffusion de l'information) Total : 41 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Diminution des taux de rejet du centre de tri et du lieu de compostage • Augmentation des quantités de matières recyclées, compostées et valorisées à l'écocentre	
Indicateur(s) • Taux de rejet du centre de tri et du lieu de compostage • Augmentation des quantités reçues au centre de tri des matières recyclables, au lieu de compostage et à l'écocentre	
État d'avancement La MRC de Rimouski-Neigette offre le service de la ligne Info-Bac depuis 2002.	

Action 3. Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal	
Générateur(s) • Résidentiel	
Description et mise en contexte Les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette sont les hôtes de festivités qui rassemblent des quantités importantes de visiteurs. Par exemple, lors de la Feste médiévale de Saint-Marcellin, plus de 10 000 personnes peuvent visiter la municipalité de 345 habitants en l'espace de trois jours. Ces événements sont des lieux importants de production de matières résiduelles et il est incontournable d'agir sur les sites pour encourager une meilleure gestion des déchets. Par ailleurs, les terres publiques de la MRC sont également des lieux d'attractions touristiques avec un fort achalandage. Une brigade verte, formée de deux employés saisonniers, aurait pour mandat de mettre en place et de réaliser des animations visant à sensibiliser au recyclage et au compostage directement sur le site des festivités qui se déroulent dans la MRC ainsi que sur les sites touristiques situés en terres publiques. L'objectif de la brigade verte est d'aider les gens à mieux trier leurs déchets et à leur apprendre quelles matières vont dans quels bacs, et ce, dans un cadre ludique. La brigade disposera d'une boîte à outil lui permettant d'adapter son intervention aux événements. Selon les événements, la brigade verte pourra animer des kiosques, de la patrouille à proximité des zones de poubelles, des animations mobiles, etc. La brigade verte est mise sur pied en partenariat avec Élyme Conseils qui réalise depuis plusieurs années des interventions en développement durable en lien avec les Festivités de la Neigette.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Élyme Conseils Partenaires (s) • Municipalités • Responsable de festivités
Estimation des coûts Ressources humaines : 19 530 \$ (salaire étudiant, subventionné à 50 % du salaire minimum – Emploi Été Canada) Ressources matérielles (incluant déplacement) : 5 000\$ Total : 24 530 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Diminution des quantités de matières enfouies lors des festivités	
Indicateur(s) • Quantité de matières enfouies lors des festivités • Nombre de personnes sensibilisées	
État d'avancement En 2016, la brigade verte a été implantée dans la MRC de Rimouski-Neigette grâce à un partenariat avec Élyme Conseils. En 2016, la brigade, formée de 2 employés saisonniers, avait pour objectif de développer une boîte à outils et des activités de sensibilisation au tri des matières résiduelles domestiques et de réaliser ces animations dans les festivités de la Neigette.	

Action 4. Effectuer des campagnes de vérification des bacs

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries assimilés aux collectes municipales	
Description et mise en contexte Depuis 2002, la MRC et la ville de Rimouski emploient des étudiants pendant la période estivale pour vérifier visuellement le contenu des bacs bleu (recyclage). En 2013, 1 personne était embauchée à cet effet par la MRC et 3 personnes par la ville de Rimouski. Des billets de courtoisie sont laissés aux citoyens pour les informer des bonnes pratiques de tri des matières. Depuis 2015, la ville de Rimouski offre le même type de service pour les bacs brun (compostage). Afin d'assurer la qualité des matières récoltées et de poursuivre la sensibilisation des citoyens, la vérification des bacs (bleus, noirs et bruns (le cas échéant)) sera réalisée sur l'ensemble du territoire. Cette mesure permettra donc de souligner la présence de matières refusées dans les différentes collectes et de valoriser les citoyens qui réalisent un tri adéquat de leurs matières. Ces campagnes permettront également d'estimer la participation des citoyens aux différentes collectes.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC • Ville de Rimouski	Collaborateur(s) • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 71 000 (salaire étudiant, certains subventionnés à 50 % du salaire minimum – Emploi Été Canada) Ressources financières/matérielles : 5 000 Total : 76 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Amélioration de la qualité et de la quantité des matières recyclables et compostables	
Indicateur(s) • Taux de participation aux collectes • Performance des citoyens dans leurs activités de tri • Taux de rejet du centre de tri et du lieu de compostage	
État d'avancement En 2013, 1 300 bacs bleus ont été vérifiés. Basé sur le nombre d'unités d'occupations permanentes, il s'agit d'un taux d'environ 5 %.	

Action 5. Améliorer les pratiques des instances municipales - être des exemples

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %

Générateur(s)

- Institutions, commerces et industries (municipalités)

Description et mise en contexte

Par les responsabilités et les compétences qui leur est conférées, il est essentiel que la MRC et les municipalités jouent un rôle de leader en matière de gestion des matières résiduelles. Certaines municipalités de la MRC sont déjà dans une démarche de développement durable, laquelle comprend des mesures de saine gestion des matières résiduelles. Toutefois, la situation et les pratiques sont très hétérogènes sur le territoire.

La MRC accompagnera les municipalités dans la mise en place d'actions afin que l'ensemble des instances municipales atteigne minimalement le niveau d'accréditation 2 du programme « ICI ON RECYCLE » et mette en pratique des actions qui permettent de réduire l'enfouissement. Une attention particulière sera accordée au respect de la hiérarchie des 3 RV-E. Les bons coups des municipalités seront valorisés à travers le site internet de la MRC (Action 7). La SADC en collaboration avec Élyme Conseils, accompagnera également les municipalités au travers de démarches de développement durable. Voici quelques exemples d'actions à mettre en place :

- Planter les pratiques d'un conseil sans papier à la MRC et dans au moins 5 municipalités;
- Assurer la pratique du compostage dans les édifices municipaux où cela est pertinent;
- Intégrer un système de pointage pour les bonnes pratiques en GMR dans les appels d'offres municipaux;
- Adopter une politique d'achats responsables dotée d'un plan d'action;
- Bannir l'utilisation de bouteilles d'eau individuelles et de polystyrène dans les édifices municipaux.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC
- Municipalités

Collaborateur(s)

- SADC
- Élyme Conseils

Estimation des coûts

Ressources humaines : 21 300 \$

Ressources matérielles : 30 000 \$

Total : 51 300 \$

Résultat(s) attendu(s)

- Atteindre le niveau 3 (ICI ON RECYCLE) à la MRC
- Atteindre au minimum le niveau 2 (ICI ON RECYCLE) dans au moins un bâtiment municipal de chaque municipalité

Indicateur(s)

- Nombre et niveaux d'attestations
- Nombre de mesures de réduction à la source mises en place par municipalités
- Nombre de mesures de sensibilisation mises en place par municipalités

État d'avancement

Accréditation ICI on recycle, niveau 2 : MRC de Rimouski-Neigette; Saint-Valérien; ville de Rimouski

Démarche de développement durable : *Réalisé* : Saint-Valérien; Saint-Anaclet-de-Lessard; Saint-Narcisse-de-Rimouski;

En cours : La Trinité-des-Monts; Saint-Marcellin; Esprit-Saint; Saint-Eugène-de-Ladrière

Action 6. Accompagner les ICI dans l'adoption d'une politique de gestion des résidus de CRD

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte L'adoption de saines pratiques de gestion des résidus de CRD par les ICI peut réduire de façon importante la quantité de matières enfouies annuellement. En 2013, 28 % des déchets enfouis dans la MRC étaient des résidus de construction, rénovation et démolition. On estime que près de 82 % de ces résidus provenaient du secteur ICI (soit environ 8 568 t.m.). Considérant que la performance des CRD sera incluse dans le calcul de redistributions des redevances aux municipalités à compter de 2015, les municipalités sont encouragées à favoriser le détournement de ces déchets en responsabilisant les générateurs de CRD et tout particulièrement les ICI. Par ailleurs, les coûts d'élimination qui ne cessent de croître peuvent inciter les ICI à mettre en branle des stratégies de détournement de leurs déchets. Ainsi, il est essentiel de mettre de l'avant qu'en plus de protéger l'environnement et de limiter le gaspillage des ressources, une saine gestion des matières résiduelles peut également permettre de réaliser des économies. À cet effet, la MRC accompagnera les ICI du territoire afin qu'ils adoptent une politique de gestion des résidus de CRD. Cette politique permettrait d'établir des exigences sur le tri et le recyclage ou la valorisation des matériaux issus des chantiers de construction, rénovation et démolition lors d'adjudication de contrat. La Commission scolaire des Phares (CSP) a déjà une telle politique. L'expérience acquise par la CSP pourrait servir à l'élaboration d'une politique type qui pourra être bonifiée lors de rencontre avec des représentants du secteur CRD et des représentants des ICI. La MRC informera les ICI des enjeux d'une saine gestion des résidus de CRD et les invitera à adopter une politique sur une base volontaire. Une emphase sera mise sur les grands générateurs et les partenaires de la MRC. Un répertoire des ICI ayant adopté une politique de gestion des CRD sera diffusé et mis à jour sur le site Internet de la MRC afin de valoriser les bonnes pratiques en œuvre sur le territoire (action 10).	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Commission scolaire des phares • Municipalités • Représentants du secteur ICI • Représentants du secteur CRD • Représentants des installations de traitement des CRD
Estimation des coûts Ressources humaines 9 700 \$ Ressources financières/matérielles 2 000 \$ Total : 11 700 \$	
Résultat(s) attendu(s) • 20 % des ICI dotés d'une politique de gestion des CRD d'ici 2020 • Diminuer la quantité de résidus de CRD enfouie par les ICI	
Indicateur(s) • Nombre d'ICI avec une politique de gestion des matériaux de CRD • Taux de valorisation des matériaux de CRD par les ICI	
État d'avancement Aucun	

Action 7. Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de CRD

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Afin d'inciter le secteur résidentiel et ICI à détourner leurs résidus de construction, rénovation et démolition du lieu d'enfouissement, et tout particulièrement les résidus de bois dans l'éventualité où ceux-ci seraient bannis de l'élimination, une stratégie sera mise en place en lien avec l'émission des permis. En premier lieu, du matériel d'information, d'éducation et de sensibilisation sera distribué lors de l'émission des permis. Ce matériel traitera des actions de réduction à la source, de réemploi et de tri sur un chantier afin de détourner un maximum de matières du lieu d'enfouissement technique. Les services de réemploi, de recyclage et de valorisation de la MRC seront également présentés dans ce document. De plus, un programme incitatif sera mis en place afin que le maître d'ouvrage d'un projet de CRD acquitte des frais au moment de la délivrance du permis de construction, rénovation et démolition par la municipalité. Un certain montant serait remis au maître d'ouvrage lorsque ce dernier aurait rempli les conditions émises par la municipalité. Les frais seront suffisamment élevés pour inciter le maître d'ouvrage à respecter les exigences. Par exemple, l'exigence pourrait être que le maître d'ouvrage présente une preuve que les résidus de CRD ont été envoyés à un centre de tri ou à un valorisateur autorisé à les recevoir. Pour accomplir cette mesure à coût nul, le prix des permis pourrait augmenter à la hauteur du montant de la remise. Le matériel informatif et le programme incitatif seront conçus par la MRC en collaboration avec les inspecteurs du territoire. Les municipalités et plus particulièrement les inspecteurs assureront la transmission des documents et de l'information.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 7 900 \$ Total : 7 900 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Sensibiliser l'ensemble des demandeurs de permis	
Indicateur(s) • Nombres de preuves de valorisation émis • Taux de valorisation des résidus de CRD	
État d'avancement Aucun	
Informations pertinentes Le conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais a réalisé un guide pouvant servir d'inspiration à cette mesure : Le guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.	

Action 8. Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %

Générateur(s)

- Résidentiel

Description et mise en contexte

Une étude démontre qu'un bébé utilise en moyenne 1 tonne de couches jetables avant d'atteindre le stade de propreté (Éthier, 2008). Or, le coût de traitement d'une tonne de déchets atteignait 101,10\$ en 2013 (en incluant le coût des redevances). Une couche jetable a une durée de vie moyenne d'environ 5 heures et prend plus de cinq cents ans à se dégrader dans un lieu d'enfouissement technique.

L'utilisation de couches lavables permettrait de réduire à la source la quantité de matière enfouie et de détourner ces tonnes de couches du lieu d'enfouissement. Plusieurs municipalités au Québec ont mis en place des incitatifs financiers pour l'achat de couches lavables, généralement, la subvention est de l'ordre de 100 à 150 \$ selon différents critères.

Dans la MRC, la ville de Rimouski s'apprête à lancer un programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Le montant sera versé à un organisme de Rimouski qui sera chargé de distribuer les subventions à la population. Les municipalités pourront se baser sur l'expérience de la ville de Rimouski pour évaluer la manière dont ils souhaitent instaurer une telle mesure.

La MRC accompagnera les municipalités dans la mise en place d'un programme d'incitatifs financiers pour l'achat de couches lavables et dans la réalisation et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation pour favoriser l'utilisation de couches lavables.

Les conditions d'admissibilité devraient permettre de faciliter l'accès aux couches lavables pour les personnes à faibles revenus : accepter plusieurs factures; favoriser l'achat local; inciter les vendeurs à accepter des paiements étalés; exiger un minimum de 18 couches, etc.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC

Collaborateur(s)

- Municipalités

Estimation des coûts

Ressources humaines : 1 120 \$

Total : 1 120 \$

Note : Seuls les coûts liés aux ressources humaines attribués au développement du service dans les municipalités rurales sont présentés. Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts liés à l'octroi des subventions. Toutefois, la mise en œuvre de l'octroi des subventions peut être considérée à coût nul si elle est de l'ordre de 100 \$, car elle permet d'éviter les coûts d'enfouissement qui sont également de l'ordre de 100 \$.

Résultat(s) attendu(s)

- Diminuer le nombre de couches enfouies annuellement

Indicateur(s)

- Nombre de subventions octroyées

État d'avancement

Le projet débutera en 2016 pour la ville de Rimouski.

Action 9. Limiter le gaspillage alimentaire

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte Entre le stade de production et le stade de consommation, 52% de la nourriture produite est gaspillée (FAO, 2011). Il est essentiel de limiter ce gaspillage alimentaire. Pour ce faire, diverses actions seront entreprises : • Informer et sensibiliser l'ensemble de la chaîne à la vente et l'utilisation des fruits et légumes « moches »; • Détourner les denrées consommables vers des organismes de réemploi alimentaire, notamment par : - o le soutien des projets de Moisson Rimouski-Neigette (p.ex : Les Fruits Partagés, récupération de la viande dans les épiceries); - o le soutien des projets de maillage entre les producteurs de surplus alimentaires en restauration et institutions et les organismes de réemploi; • Documenter les pratiques de la disposition des denrées invendues et déclassées en épicerie et en restauration et, à partir d'une analyse comparative, évaluer les moyens à mettre en place pour limiter le gaspillage alimentaire (p.ex : réglementation). Cette dernière action pourrait être réalisée dans le cadre d'un stage de fin d'études universitaires.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Organismes de réemploi alimentaire
Estimation des coûts Ressources humaines : 14 700 \$ Ressources financières/matérielles : 4 000 \$ Total : 18 700 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Augmenter la quantité de nourriture réutilisée via les organismes de réemploi alimentaire • Diminuer la quantité de matières organiques enfouies par les ICI	
Indicateur(s) • Nombres de tonnes de nourriture distribuée par les organismes de réemploi de nourriture • Quantité enfouie par les ICI	
État d'avancement En 2016, la MRC de Rimouski-Neigette a accompagné Moisson Rimouski-Neigette dans le montage d'une demande d'aide financière pour le déploiement du projet Les fruits partagés. Ce projet permettrait de récupérer les rejets aux champs et de les redonner aux personnes dans le besoin.	

FAO, *Global food losses and food waste, extent, causes and prevention*, Düsseldorf, 2011.

Action 10. Valoriser les bonnes pratiques des ICI

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100 % des biosolides	
Générateur(s) • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Il importe de souligner les efforts et les idées novatrices de gestion des matières résiduelles et de récompenser les leaders. Des actions de valorisation des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles permettront d'offrir une visibilité et d'inspirer l'ensemble des institutions, commerces et industries du territoire. Afin de souligner formellement la performance des ICI, la MRC travaillera en collaboration avec la Chambre de commerce et de l'industrie de Rimouski-Neigette (CCIRN) et la SADC, afin qu'un prix soit décerné à une entreprise qui se démarque par ses pratiques de gestion des matières résiduelles lors du gala reconnaissance de la CCIRN. Cette activité d'envergure tenue annuellement permet de souligner l'excellence et le travail des entreprises et des organismes de la MRC qui ont su se démarquer. Par ailleurs, afin d'offrir une vitrine permanente des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles présentes sur notre territoire, ces derniers seront diffusés sur une base régulière dans une section dédiée à cette fin sur le site internet de la MRC. Ces bons coups seront également relayés à travers les différents médias sociaux.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) : • Chambre de commerce et de l'industrie de Rimouski-Neigette (CCIRN) • SADC • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 5 600 Ressources financières/matérielles : 4 000 \$ Total : 9 600 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Diffuser les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles sur le site internet de la MRC • Remettre 1 prix au deux ans et assurer la visibilité des lauréats et de leurs pratiques	
Indicateur(s) • Nombre de candidatures soumises et leur qualité • Nombre de fréquentation internet et de parutions dans les médias	
État d'avancement Une démarche de création de prix dédié aux entreprises performantes au niveau du développement durable a déjà débutée. En effet, la CCIRN a approché la SADC afin d'établir les critères d'analyse des dossiers. La nature que prendra le prix est encore en réflexion.	

Action 11. Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique

Objectif(s) Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte La réduction à la source est la première étape à mettre en œuvre pour réduire la quantité de déchets produits. Par une campagne de sensibilisation et de l'accompagnement, la MRC souhaite limiter l'utilisation des contenants à usage unique chez les ICI (sacs de plastique, bouteilles d'eau, vaisselle et couvert en plastique). Pour ce faire, la MRC accompagnera les ICI dans l'adoption de nouvelles pratiques. Les ICI qui utilisent de grandes quantités de contenants à usage unique seront ciblés afin de maximiser les retombées des actions, notamment les institutions scolaires, les festivités, les restaurateurs, les commerçants, les municipalités et le secteur communautaire. Par ex. : La MRC accompagnera les comités environnementaux dans l'implantation de refroidisseur d'eau dans leurs institutions scolaires, afin de limiter la quantité de bouteilles en plastique utilisé. De plus, la MRC travaillera en collaboration avec l'association des marchands de Rimouski afin de développer une stratégie de réduction des sacs à usage unique chez les détaillants de Rimouski. La MRC informera les ICI des bénéfices économiques et environnementaux liés à la réduction des contenants à usage unique, elle rendra disponible une liste d'alternatives aux contenants à usage unique et elle valorisera les ICI participants au programme afin d'encourager les ICI à poursuivre leurs efforts.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) MRC	Collaborateur(s) : - Comités environnementaux - Association des marchands de Rimouski - ICI
Estimation des coûts Ressources humaines : 16 000 \$ Ressources financières/matérielles : 4 000 \$ Total : 20 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) Engagement d'ICI dans la réduction des contenants à usage unique	
Indicateur(s) Nbre d'ICI ayant pris part à une démarche de réduction des contenants à usage unique	
État d'avancement	

Action 12. Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé

Objectif(s) Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte En raison de son important impact environnemental, il apparaît important de limiter l'utilisation de styromousse sur le territoire de la MRC. À cet effet, les principaux utilisateurs de contenants faits de polystyrène expansé sur le territoire seront ciblés, notamment les restaurateurs ainsi que les épiciers. Par la suite, ces derniers seront invités à utiliser d'autres alternatives à moindre impact environnemental. Des partenariats avec le MAPAQ peuvent être créés afin d'identifier d'autres modes d'emballage répondant aux exigences gouvernementales. Un programme de valorisation des ICI participants à la réduction du polystyrène expansé sera mis en place (ICI, pas de STYRO) afin de valoriser et favoriser la participation des commerces. Cette campagne pourrait être mise en place conjointement avec l'implantation du compost dans les ICI, car le choix de certains emballages faciliterait également le compostage dans le secteur de la restauration rapide. Il est également important de faire ressortir les avantages, notamment économiques, pour un commerce de modifier ses pratiques de la sorte.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) MRC	Collaborateur(s) : ICI
Estimation des coûts Ressources humaines : 16 000\$ Ressources financières/matérielles : 4 000 \$ Total : 20 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) Engagement d'ICI dans la réduction du polystyrène expansé	
Indicateur(s) Nbre d'ICI ayant pris part à une démarche de réduction des contenants faits de polystyrène expansé	
État d'avancement	

Action 13. Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la GMR

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte On retrouve quelques organisations environnementales dans la MRC de Rimouski-Neigette qui réalisent des actions visant à sensibiliser le grand public à la réduction des déchets. La MRC souhaite soutenir moralement et techniquement ces organismes afin d'assurer un plus grand déploiement de leurs actions. À cet effet, la MRC travaillera en concertation avec les organismes environnementaux et collaborera à la diffusion de leurs activités en lien avec la gestion des matières résiduelles. De manière plus concrète, la MRC offrira son soutien technique lors des activités de troc communautaire organisé par des organismes environnementaux. De plus, la MRC collaborera aux activités à thématiques environnementales des organismes du milieu (ex. : Semaine rimouskoise de l'environnement, Journée de la Terre, Semaine québécoise de réduction des déchets, etc.).	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) : • Organismes environnementaux
Estimation des coûts Ressources humaines : 15 000 Total : 15 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Création de partenariat avec des organismes environnementaux	
Indicateur(s) • Nombre de collaboration avec des organismes environnementaux	
État d'avancement	

Orientation 2 – Compostage des matières organiques

Action 14. Assurer le service de compostage en milieu rural tout en minimisant les impacts du transport de cette matière

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS	
Générateur(s) • Résidentiel des municipalités non desservies par la collecte à trois voies • Institutions, commerces et industries des municipalités non desservies par la collecte à trois voies Municipalités concernées : Esprit-Saint, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcelin, Saint-Valérien et Trinité-des-Monts	
Description et mise en contexte En 2016, cinq des neuf municipalités de la MRC n'étaient pas desservies par une collecte porte-à-porte des matières organiques, ce qui représente une population totale de 2 316 habitants. Ces milieux à faible densité génèrent de faibles volumes de matières organiques et sont passablement éloignés du lieu de compostage de Rimouski (120 kilomètres aller-retour). Dans ce contexte, l'implantation d'un service de compostage qui répond aux exigences de la stratégie de bannissement, notamment des viandes, tout en demeurant cohérent avec l'objectif final (réduction des GES) est complexe. La mise en place du compostage dans ces municipalités a fait l'objet de réflexions, notamment en collaboration avec Élyme Conseil, afin d'identifier la solution permettant de bannir les matières organiques des lieux d'enfouissement tout en tenant compte des contraintes de distances et de coûts ainsi que des préoccupations des éluEs et citoyenNEs de limiter l'empreinte écologique des activités de transport des matières résiduelles. Pour la municipalité de Saint-Valérien, une solution hybride est envisagée. Il s'agirait d'implanter une collecte à trois voies dans le secteur densément habité (noyau villageois) et de mettre en place une collecte par apport volontaire dans les secteurs ruraux (rangs). L'implantation de ce service de compostage est prévue pour l'automne 2016 à Saint-Valérien. Pour les municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts et Saint-Marcellin, l'implantation de la collecte à trois voies est envisageable pour 2017 ou 2018, suite à la mise en commun des services de transport. En maillant l'ensemble des collectes de ce secteur, les impacts des activités de transport des matières résiduelles seront limités. Pour la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, deux scénarios sont encore étudiés, soit la mise en place d'incitatif au compostage domestique pour l'ensemble du village ou la mise en place d'un système hybride tel celui préconisé par Saint-Valérien. Peu importe le scénario choisi, l'implantation du service de compostage à Saint-Eugène-de-Ladrière est prévue pour 2018. Dans l'ensemble des municipalités concernées, ces services de compostage seront offerts aux secteurs résidentiels et ICI. La MRC accompagnera les municipalités dans leurs démarches d'implantation du service de compostage.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Élyme Conseils
Estimation des coûts Ressources humaines : 8 500 \$ Ressources matérielles : 5 000 \$ Total : 9 000 \$ <i>Note : Les coûts associés à cette mesure peuvent varier de façon importante selon les modalités du service retenu pour chacune des municipalités. Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement ainsi que les coûts des bacs et conteneurs. Seuls les coûts liés aux ressources humaines attribuées au développement du service sont présentés.</i>	

Résultat(s) attendu(s) • Que l'ensemble des citoyens et des ICI des municipalités concernées ait accès à un service de compostage d'ici 2020 • Que les matières organiques générées par les citoyens et les ICI des municipalités concernées soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020
Indicateur(s) • Nombre de citoyens et de ICI ayant accès à un service de compostage dans les municipalités concernées • Nombre de tonnes de matières organiques compostées par citoyen des municipalités concernées
État d'avancement Dès 2016, la municipalité de Saint-Valérien souhaite mettre en place un projet pilote constitué de 2 phases. La phase 1 serait une collecte porte-à-porte dans les secteurs où l'habitation est dense (cœur du village). La phase 2 serait la mise en place de point de dépôts dans des secteurs stratégiques afin de couvrir les résidences principales et saisonnières dispersées sur un trajet couvrant près de 80 km de routes rurales. Plusieurs éléments favorisant la participation à l'apport de matières organiques aux points de dépôts seront pris en considération. Un suivi des résultats issus de la démarche implantée par la municipalité de Saint-Valérien sera assuré afin que les bons coups de cette initiative puissent rayonner sur l'ensemble du territoire rural. L'objectif poursuivi par cette stratégie d'implantation est de limiter les gaz à effet de serre émis par les activités de collecte des matières résiduelles tout en offrant le service de compostage aux citoyens à un coût moindre.

Action 15. Mettre en place une collecte de matières organiques pour les ICI

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS

Générateur(s)

- Institutions, commerces et industries

Description et mise en contexte

Le recyclage des matières organiques générées par les ICI représente un grand potentiel de réduction de l'enfouissement pour la MRC.

La première étape de la mise en place de la collecte des matières organiques dans les ICI est de cibler les ICI qui génèrent des quantités importantes et qui sont prêtes à participer à la collecte des matières organiques. Parallèlement, la caractérisation des besoins et des contraintes liées à l'implantation d'une troisième voie pour l'ensemble des ICI sera effectuée. L'expérience acquise auprès des ICI collaborateurs en plus des connaissances issues de la caractérisation servira à l'élaboration d'une stratégie de mise en place progressive plus large visant l'ensemble des ICI d'ici 2020.

Les municipalités qui ont déjà mis en place la collecte des matières organiques peuvent se préoccuper dès maintenant du défi de la collecte des matières organiques dans les ICI. Toutefois, pour les municipalités qui n'offrent pas encore de collecte de matières organiques résidentielles (Action 14), le service devra, dès sa conception, tenir compte des besoins des ICI sur leur territoire et prévoir une l'intégration des ICI à la collecte des matières organiques.

Les municipalités devront établir les modalités de fonctionnement du service sur leur territoire : achat des contenants à la charge des ICI ou fournis par la municipalité; tarif incitatif pour le compostage par rapport aux coûts de collecte et traitement des déchets; fréquence de collecte; service municipalisé ou responsabilité laissée au commerçant, etc.

La MRC accompagnera les municipalités rurales dans le développement du service de collecte des matières organiques auprès des ICI.

Afin d'encourager les ICI à adopter le compostage des mesures de valorisation seront mises en place.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- Municipalités

Collaborateur(s)

- MRC
- Chambre des commerces et de l'industrie de Rimouski-Neigette

Estimation des coûts

Ressources humaines : 13 200 \$

Ressources matérielles : 1 250 \$

Total : 14 450 \$

Note : Les coûts associés à cette mesure peuvent varier de façon importante selon les modalités du service retenu. Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement ainsi que les coûts des bacs et conteneurs. Seuls les coûts liés aux ressources humaines attirées au développement du service sont présentés.

Résultat(s) attendu(s)

- Que l'ensemble des ICI du territoire ait accès à un service de compostage d'ici 2020
- Que les matières organiques générées par les ICI du territoire soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020

Indicateur(s)

- Taux d'ICI desservi par un service de compostage des matières organiques
- Nombre de tonnes de matières organiques compostées par le secteur ICI

État d'avancement

À Rimouski, la réflexion sur le développement du service est déjà entamée. Les premiers ICI visés seront les épiceries qui génèrent un fort volume de matières organiques putrescibles.

Action 16. Mettre en place une collecte à trois voies dans les multilogements

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS

Générateur(s)

- Résidentiel

Description et mise en contexte

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, les immeubles de 7 logements et plus représentent plus de 4 000 appartements, soit environ 7 % de la population. Le potentiel de détournement de la matière organique pour cette clientèle est estimé à plus de 560 tonnes. Toutefois, en 2016, les immeubles de 7 logements et plus n'étaient pas desservis par la collecte à trois voies dans les municipalités ayant entrepris la collecte porte-à-porte des matières organiques.

L'implantation d'une collecte à trois voies dans les multilogements représente un défi de taille. Le choix des équipements, des modes de collectes et de la gestion des contenants de matières organiques pour limiter les problématiques devra faire l'objet d'une réflexion en concertation avec les propriétaires d'immeubles et les locataires. Les choix devront faciliter l'adhésion des locataires à de bonnes pratiques de tri, tant au niveau du compostage que du recyclage. Afin de prendre en compte les besoins et préoccupations des propriétaires, gestionnaires et locataires, ces derniers seront impliqués dans le développement du service. De plus, l'implantation du service devra être accompagnée de mesure de sensibilisation ciblée (Action 1).

L'implantation de la collecte à trois voies se fera progressivement en visant des groupes d'immeubles, et en tenant compte de l'échéance des contrats de collecte en vigueur.

Exemple pour la ville de Rimouski :

- 7 à 19 appartements : 2018 (+ de 2000 appartements);
- 20 à 29 appartements : 2019 (1353 appartements);
- 30 à 99 appartements : 2020 (875 appartements).

Afin d'encourager les propriétaires d'immeubles à adopter le compostage, des mesures de valorisation seront mises en place.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- Municipalités

Collaborateur(s)

- MRC
- Propriétaires et gestionnaires d'immeubles

Estimation des coûts

Ressources humaines : 7 200 \$

Ressources financières/matérielles : 90 000 \$ (achat de bacs roulants, conteneurs et de bacs de cuisine)

Total : 97 200 \$

Résultat(s) attendu(s)

- Que l'ensemble de la population vivant dans des immeubles de 7 logements et plus ait accès à un service de compostage d'ici 2020
- Que les matières organiques générées par les multilogements soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020

Indicateur(s)

- Taux de logement desservis
- Nombre de tonnes de matières organiques compostées par les immeubles de 7 logements et plus

État d'avancement

Le lieu de compostage de la ville de Rimouski dispose de la capacité de traiter l'ensemble des matières organiques générées sur le territoire.

Autres renseignements pertinents

Selon la ville de Gatineau⁽¹⁾, un immeuble de 25 personnes nécessite 10 bacs de 240 litres afin de suffire à l'entreposage de

2 semaines de matières organiques alors qu'un immeuble de 50 personnes nécessite 15 bacs. Dans les immeubles de plusieurs appartements situés au centre-ville de Rimouski, l'espace est souvent restreint et il sera probablement plus approprié d'avoir recours à des conteneurs à chargement avant ou des conteneurs semi-enfouis pour les desservir.

(1) Ville de Gatineau :

http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=compostage_recyclage_ordures/multiplex_condominiums

Action 17. Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte Les expériences tirées de l'implantation du recyclage démontrent l'importance du rôle des institutions d'enseignement dans l'adoption de nouvelles pratiques de gestion des matières résiduelles. À cet effet, il est souhaité d'accompagner la mise en place du compostage dans les institutions d'enseignement. Cette action comporte deux volets : 1) Développer et implanter des projets pilotes éducatifs de compostage dans les écoles primaires et secondaires du territoire. L'implantation de projet pilote dans des écoles primaires et secondaires permettra de commencer rapidement une expérience de collecte avec les établissements qui souhaitent participer sur une base volontaire. L'expérience acquise pourra servir à étendre le projet à l'ensemble des établissements scolaires qui seront desservis d'ici 2020. Le volet éducatif de ce projet permettra d'expliquer aux élèves comment et pourquoi trier ses matières organiques. L'objectif étant que les jeunes exportent cette habitude de retour à leur maison et que ce projet puisse avoir un effet positif sur les habitudes de compostage résidentielles. La ville de Gatineau⁽¹⁾ a réalisé un projet de cet ordre en 2010 auprès de différentes tailles d'institutions. L'implication de la direction, du personnel de soutien, des enseignants et des élèves dès le début du projet ainsi que beaucoup de communication sont essentiels pour le bon déroulement du projet. 2) Accompagner les institutions d'enseignements dans l'implantation du compostage On retrouve de grandes institutions d'enseignements postsecondaires à Rimouski. L'implantation du compostage dans de tels milieux peut être confrontée à de nombreux défis. Afin d'assurer le succès de l'implantation de ce service, il sera important d'accompagner les institutions d'enseignements dans cette démarche, notamment sur les modalités techniques d'implantation et sur les moyens de sensibilisation à mettre en place pour assurer une bonne participation.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Commission scolaire • Établissements scolaires • Municipalités • Ville de Rimouski
Estimation des coûts Ressources humaines : 34 000 \$ Ressources matérielles : 2 500 \$ Total : 46 500 \$ <i>Note : Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement, car ces derniers peuvent varier considérablement selon la forme que prendra le projet pilote.</i>	
Résultat(s) attendu(s) • Que le public scolaire soit sensibilisé aux bonnes pratiques de tri des matières organiques • Que les matières organiques générées par les institutions scolaires soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020	
Indicateur(s)	

- Nombre d'étudiants sensibilisés
- Nombre d'établissements scolaire et préscolaire desservis
- Nombre de tonnes de matières organiques compostées par les institutions scolaires et préscolaires

État d'avancement

L'école de Saint-Anaclet-de-Lessard participera dès l'automne 2016 à un projet éducatif de compostage.

(1) http://www.gatineau.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/etablissements_scolaires/bilan_projets.fr-CA.pdf

Action 18. Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS									
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries									
Description et mise en contexte L'atteinte des objectifs de bannissement des matières organiques passe par l'accessibilité à des ilots de collecte à trois voies dans les lieux publics et touristiques . À l'heure actuelle, de plus en plus de bacs de recyclage sont présents sur les lieux publics alors que les bacs de matières organiques sont très rares. Les municipalités qui apportent déjà leurs matières organiques au centre de compostage de Rimouski peuvent offrir ce service plus aisément. Les délais d'installation de ce service seront plus longs pour les municipalités qui devront, dans un premier temps, organiser le compostage de la matière organique sur leur territoire (Action 14). Toutefois, la desserte des lieux publics et touristiques devra faire partie de la réflexion du développement du service. La mise en œuvre de cette mesure doit être réalisée en parallèle avec une campagne de sensibilisation importante (Action 1). Une forte contamination des matières recyclables par des déchets non recyclables est observée dans les réceptacles publics déjà en place. Or, la présence de contaminants dans les matières compostables récupérées dans les ilots à trois voies risque de nuire à la qualité du compost. Le verre, le métal, le styromousse et le plastique peuvent déclasser le compost produit puisque la présence de fragments de ces contaminants fait l'objet d'une norme provinciale sur la qualité du compost selon l'usage projeté. Le programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprise Québec offre une aide financière pour des contenants pour les ordures et les matières recyclables. À cet effet, les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 décembre 2016.									
Mise en œuvre									
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Gestionnaires de site touristique								
Estimation des coûts <table> <tr> <td>Ressources humaines :</td><td>6 000 \$ (Installation)</td></tr> <tr> <td></td><td>15 000 \$ (Sensibilisation)</td></tr> <tr> <td>Ressources financières/matérielles :</td><td>26 000 \$ (Achat et installation)</td></tr> <tr> <td></td><td>10 000 \$ (Sensibilisation)</td></tr> </table> Financement possible (ordures et recyclage) : 18 000 \$ Table de récupération hors foyer (jusqu'au 31 décembre 2016) Total : 57 000 \$ <i>Note : Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement, car ces derniers peuvent varier considérablement selon les sites choisis.</i>		Ressources humaines :	6 000 \$ (Installation)		15 000 \$ (Sensibilisation)	Ressources financières/matérielles :	26 000 \$ (Achat et installation)		10 000 \$ (Sensibilisation)
Ressources humaines :	6 000 \$ (Installation)								
	15 000 \$ (Sensibilisation)								
Ressources financières/matérielles :	26 000 \$ (Achat et installation)								
	10 000 \$ (Sensibilisation)								
Résultat(s) attendu(s) • 50 % des poubelles publiques remplacées par des ilots à trois voies d'ici 2020 (Endroits plus susceptibles d'avoir de la nourriture) • L'autre 50 % des poubelles accompagnées d'un bac de recyclage									
Indicateur(s) • Nombre d'ilots à trois voies et de bacs de recyclage installés dans les lieux publics et touristiques									
État d'avancement									

Action 19. Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte Les quantités de matières organiques produites sur les terres publiques sont inconnues. Toutefois, le fort achalandage pour les diverses activités récréotouristiques et de villégiature laisse présager qu'une quantité importante matière organique y est générée. Dans la plupart des cas, les grandes distances à franchir rendent la collecte porte-à-porte et le transport vers le lieu de compostage à Rimouski désavantageux. La nature saisonnière des activités sur les terres publiques et la présence d'animaux sauvages sont des facteurs à considérer lors de la mise en place d'une solution de compostage adaptée. Afin d'identifier la solution optimale, les gestionnaires de sites récréotouristiques présents sur les terres publiques seront consultés. Des actions de sensibilisation ciblées devront accompagner le déploiement de ce service (Action 2).	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Gestionnaires de sites récréotouristiques
Estimation des coûts Ressources humaines : 3 300 \$ Ressources matérielles : 500 \$ Total : 3 800 \$ <i>Note : Les coûts associés à cette mesure peuvent varier de façon importante selon les modalités du service retenu. Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement ainsi que les coûts des bacs et conteneurs. Seuls les coûts liés aux ressources humaines attribuées au développement du service sont présentés.</i>	
Résultat(s) attendu(s) • Offrir un service de compostage à l'ensemble des usagers des terres publiques d'ici 2020	
Indicateur(s) • Nombre de bacs ou de conteneurs destinés au compostage des matières organiques présentes sur les terres publiques	
État d'avancement	

Action 20. Améliorer la collecte d'arbres de Noël

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS	
Générateur(s) • Résidentiel	
Description et mise en contexte Depuis 1993, la MRC organise annuellement, en collaboration avec la ville de Rimouski, le Carrefour Rimouski, L'Avantage et TVA Est-du-Québec, une collecte d'arbres de Noël par apport volontaire. En 2013, 41 tonnes d'arbres ont été récupérées et transportées à l'écocentre pour être broyées pour un coût total de 3 330 \$. Toutefois, depuis 2013, on remarque une diminution de la participation à cette activité. Ainsi, une réflexion sur les services de collecte d'arbres de Noël s'avère pertinente. Dans un premier temps, une évaluation des besoins de la population (milieu rural et urbain) sera réalisée. Suite à cette analyse de besoin, le service pourrait être bonifié afin de favoriser une plus grande participation des citoyens. Un service de collecte porte-à-porte pourrait être envisagé à Rimouski, ainsi qu'un service de collecte dans les bureaux municipaux pour les municipalités rurales. Par ailleurs, la promotion du service pourrait être optimisée en s'associant aux vendeurs d'arbres de Noël naturels et aux marchés de Noël.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 2800 \$ Ressources financières/matérielles : 25 000 \$ Total : 27 800 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Détourner 100 % des arbres de Noël de l'enfouissement	
Indicateur(s) • Nombre de tonnes d'arbres de Noël récoltées	
État d'avancement	

Action 21. Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales

Objectif(s) Recycler 100 % des biosolides	
Générateurs : Institutions, commerces et industries (municipalités)	
Description et mise en contexte Le recyclage des boues extraites des étangs aérés municipaux est une mesure obligatoire d'ici 2020 puisque ces boues devront être bannies des lieux d'enfouissement. Les boues municipales peuvent souvent être recyclées au champ, selon des critères qui sont prévus au <i>Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes</i>. Il est nécessaire de mandater un agronome et de procéder à une demande d'autorisation au MDDELCC, ce qui amène un processus qui est plus complexe à gérer que de simplement acheminer les boues à l'enfouissement. De plus, lors des soumissions pour la vidange des boues, il y a lieu de spécifier des exigences contractuelles qui permettront le recyclage des boues (par exemple, le dégrillage à ½ pouce pour retirer les corps étrangers). Afin d'optimiser les coûts et de mettre en commun l'expertise, il est souhaité que la MRC coordonne l'accompagnement technique pour les municipalités concernées et outille les municipalités avec des propositions de cahiers des charges et de devis d'appels d'offres.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) MRC	Collaborateur(s) Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 9 900 \$ Total : 9 900 \$ <i>Note : Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts d'analyses, de transport et de traitement des boues. Seuls les coûts liés aux ressources humaines attirées au développement du service sont présentés.</i>	
Résultat(s) attendu(s) Recycler l'ensemble des boues extraites des étangs aérés municipaux	
Indicateur(s) Taux de recyclage des boues extraites des étangs aérés municipaux	
État d'avancement La Ville de Rimouski recycle l'ensemble de ses boues municipales. La participation des autres municipalités au recyclage des boues municipales est variable.	

Orientation 3 – Optimisation des équipements et services

Action 22. Supporter la mise en commun des services à l'échelle de la MRC

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100% des biosolides	
Générateur(s) • Institutions, commerces et industries (municipalités)	
Description et mise en contexte La plupart des municipalités gèrent leurs collectes de matières résiduelles en vase clos. Les ententes entre Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Valérien ainsi que La Trinité-des-Monts et Saint-Marcellin montrent que la mise en commun des services de collecte peut être avantageuse au niveau de la diminution des coûts de fonctionnement et de l'empreinte écologique. Par ailleurs, avec la réflexion entourant la mise en place de collecte des matières organiques dans les milieux ruraux, il y a lieu de réfléchir aux modes de collectes et aux calendriers de collectes afin de s'assurer que les activités de gestion des matières résiduelles limitent leur l'empreinte écologique tout en étant accessible. Une analyse des équipements disponibles sur le territoire ainsi que des calendriers et parcours des collectes pourrait permettre d'identifier des mises en commun d'équipement qui permettrait de diminuer les coûts et de réduire les impacts environnementaux des parcours non optimisés. Pour certaines municipalités, la mise en commun des équipements est un élément préalable à l'implantation de la collecte des matières organiques afin de réduire les coûts liés au transport de ces matières.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Responsables des opérations de collecte et de transport des matières résiduelles • Entreprises de transport de matières résiduelles
Estimation des coûts Ressources humaines : 4 200 \$ Total : 4 200 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Diminuer les coûts liés au transport des matières résiduelles • Diminuer le nombre de km parcouru pour la collecte des matières résiduelles	
Indicateur(s) • Coûts liés au transport des matières résiduelles • Nombre de km parcouru dans la MRC pour la récolte de matières résiduelles • Nombre d'ententes entre municipalités	
État d'avancement • Deux ententes intermunicipales étaient en vigueur en 2015.	

Action 23. Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateurs : • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte La Ville de Rimouski contribue, par l'entremise de ses ressources humaines en place, à l'amélioration de l'écocentre et au développement de nouvelles filières de valorisation. Par exemple, en 2015, la récupération des réfrigérants a été ajoutée aux procédures de l'écocentre. Certaines matières seront à l'étude, comme les bardeaux d'asphalte et les matelas. La MRC et les municipalités peuvent contribuer au développement de nouvelles filières en transmettant les besoins et préoccupations du milieu. Par ailleurs, des efforts seront consentis afin d'améliorer le tri des résidus de bois de CRD afin qu'ils puissent avoir accès à des débouchés de plus grande valeur que le recouvrement journalier du LET.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • Ville de Rimouski	Collaborateur(s) • MRC • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 60 000 \$ Total : 60 000 \$ <i>Note : Les coûts associés à cette mesure peuvent varier de façon importante selon les modalités des services retenus. Les coûts présentés ne comprennent pas les coûts de collecte, de transport et de traitement ainsi que les coûts d'achat de conteneurs. Seuls les coûts liés aux ressources humaines attirées au développement du service sont présentés.</i>	
Résultat(s) attendu(s) • Augmenter le nombre de matières acceptées à l'écocentre	
Indicateur(s) • Nombres de nouvelles matières acceptés • Nombre de tonnes de nouvelles matières acceptées	
État d'avancement Depuis juin 2016, l'écocentre accepte les matelas. Ces derniers sont démantelés afin d'en valoriser les composantes.	

Action 24. Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateurs : • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte L'écocentre est un service qui permet de détourner un nombre important de matières du lieu d'enfouissement technique. Le service est gratuit pour les citoyens et payant pour les ICI et l'ensemble des utilisateurs doivent trier eux-mêmes leurs rebuts. Certains citoyens et ICI ne trient pas eux-mêmes leurs résidus et enfouissent directement leurs matières au lieu d'enfouissement technique. Face à cette situation, la pertinence et la faisabilité d'offrir un service de tri payant à l'écocentre mérite d'être étudiée. L'étude de faisabilité devra notamment identifier : • Quantité de matières pouvant être détournée de l'enfouissement par l'offre d'un service de tri payant; • Positionnement du service dans l'offre existante de valorisation des CRD et encombrants; • Coûts d'implantation et coûts récurrents du services; • Modalités de financement du service.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Ville de Rimouski • Municipalités • Gestionnaire des installations de traitement des matières résiduelles
Estimation des coûts Ressources humaines 3 300 \$ Total : 3 300 \$ <i>Note : Seuls les coûts liés aux ressources humaines attirées à l'étude de faisabilité du service sont présentés.</i>	
Résultat(s) attendu(s) • Dégager un avis éclairé sur la faisabilité et la pertinence de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre	
Indicateur(s) • Réalisation de l'étude de faisabilité	
État d'avancement	

Action 25. Réévaluer la tarification des services de GMR pour les ICI

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %

Générateur(s)

- Institutions, commerces et industries
- Construction, rénovation et démolition

Description et mise en contexte

Il y a lieu d'ajuster la tarification des ICI afin de rendre les services de recyclage et de compostage financièrement plus avantageux que l'enfouissement.

La taxe des matières résiduelles en vigueur à Rimouski pour les ICI desservis au moyen de conteneurs à chargement avant ou de bacs roulants est basée sur la valeur locative de l'immeuble. Par conséquent, il n'y a pas de variation du coût de gestion des déchets en fonction de la quantité produite. À l'heure actuelle, la Ville de Rimouski tente de mettre au point un système fonctionnant à l'aide de puces électroniques installées sur les conteneurs à chargement avant, ce qui permettrait de mettre en place une tarification basée sur le poids des déchets (générateur-payeur). L'implantation doit être coordonnée avec la mise en place du service de collecte des matières compostables auprès des ICI, afin de permettre à ceux-ci de réduire leur facture par la participation au compostage. Le tarif pour le service de récupération des matières compostables devrait être incitatif par rapport au coût de l'enfouissement.

Pour les municipalités rurales, il est souhaitable de réévaluer les modalités de tarification pour stimuler la performance des ICI. De plus, plusieurs ICI sont assimilés à la récolte résidentielle. Il y a lieu de se questionner sur la pertinence de cette pratique et d'en définir des barèmes objectifs.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- Municipalités

Collaborateur(s)

- MRC

Estimation des coûts

Ressources humaines : 20 000 \$ (Suivi du projet de puces à Rimouski)
2 000 \$ (analyse pour les 8 autres municipalités)

Total : 22 000 \$

Résultat(s) attendu(s)

- Doter l'ensemble des municipalités d'une tarification qui responsabilise davantage les ICI

Indicateur(s)

- Nombre de municipalités ayant mis à jour leur tarification

État d'avancement

La ville de Rimouski expérimente un système de puce électronique qui permet de quantifier le poids de matières éliminées par conteneur dans les ICI.

Action 26. Améliorer la participation au service de récupération de plastique agricole

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal

Générateur(s)

- Institutions, commerces et industries (producteurs agricoles)

Description et mise en contexte

Le service de récupération des plastiques agricoles est offert dans l'ensemble des municipalités où des agriculteurs utilisent cette matière, soit 6 municipalités de la MRC. La récupération des plastiques agricole est assimilée à la collecte résidentielle. Les agriculteurs doivent mettre leurs plastiques agricoles non contaminés dans des sacs conçus à cet effet.

Certaines municipalités rendent les sacs facilement accessible et à coût nul pour les agriculteurs alors que d'autres municipalités ne défraient pas pour ces coûts. Il est observé que les coûts d'enfouissement évités grâce à la récupération des plastiques agricoles permettent de rentabiliser l'investissement en sacs de récupération. D'un autre côté, la difficulté à s'approvisionner en sacs ainsi que les coûts liés aux sacs limitent la participation de certains agriculteurs.

Afin de favoriser une plus grande participation, il y a lieu de :

- faire un bilan du programme auprès des agriculteurs et du centre de tri afin d'identifier les obstacles à l'adhésion de ce service et d'identifier des pistes de solutions permettant d'augmenter la participation au service de récupération des plastiques agricoles;
- faciliter la procédure de récupération des plastiques agricoles, notamment en facilitant l'accès aux sacs;
- Informer et sensibiliser les agriculteurs, notamment sur les avantages économiques et écologiques
- Valoriser les agriculteurs qui participent à la récupération des plastiques agricoles
- Diffuser les résultats du programme de récupération de plastique agricole

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC

Collaborateur(s)

- Municipalités
- Agriculteurs
- UPA

Estimation des coûts

Ressources humaines : 500 \$

Ressources financières/matérielles : 4 000 \$

Total : 4 500 \$

Résultat(s) attendu(s)

- Recycler 100 % des plastiques agricoles d'ici 2020

Indicateur(s)

- Nombre de tonnes de plastique agricole recyclées

État d'avancement

30 tonnes de plastique agricole ont été recyclées en 2014.

Action 27. Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte La MRC a la compétence en matière de traitement des matières recyclables. Elle est donc responsable d'octroyer un contrat pour le traitement des matières recyclables provenant des collectes résidentielles de son territoire. Dans l'octroi du contrat, les matières recyclables acceptées ainsi que les conditions et modalités d'acceptation de celles-ci sont déterminées. Une technologie récente de dissolution du polystyrène permet un transport du plastique #6 en forme liquide (10 % du volume) vers un centre équipé des infrastructures pour le traiter. Cette option, bien qu'elle pose des défis techniques, sera étudiée et s'ajoute à l'option d'expédition du polystyrène, sans prétraitement, vers un recycleur. Ces options devront être étudiées pour tenir compte des coûts additionnels sur le contrat de tri et conditionnement et évaluer si, dans une perspective globale, il y a un gain réel au plan environnemental (GES notamment).	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Centre de tri • Entreprise de recyclage de polystyrène
Estimation des coûts Ressources humaines : 500 \$ Total : 500 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Détourner une partie du polystyrène de l'enfouissement	
Indicateur(s) • Volume de polystyrène valorisé	
État d'avancement La compagnie Polystyvert a été contactée pour commencer la réflexion sur la possibilité de dissoudre le polystyrène à Rimouski. Considérant la distance des lieux de traitement, la mise en place de cette mesure présente de nombreux défis.	

Action 28. Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acéricoles

Objectif(s) - Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % - Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal	
Générateurs Institutions, commerces et industries (acériculteurs)	
Description et mise en contexte La tubulure acéricole est majoritairement composée de plastique recyclable. Lorsqu'enfouie, cette matière occupe environ cinq fois le volume des déchets pour un même tonnage. Le potentiel annuel de récupération de plastique acéricole est évalué à 34 t/année⁽¹⁾. Deux possibilités sont envisageables pour traiter cette matière et devront faire l'objet d'une étude de faisabilité: 1- Prétraiter la tubulure à l'écocentre de Rimouski où un autre lieu de dépôt et l'acheminer à un recycleur Basé sur l'expérience de l'écocentre de Dégelis, le recyclage de la tubulure acéricole nécessite un prétraitement en écocentre (tri des différents plastiques et découpage des tuyaux) avant d'être acheminé à des installations de déchiquetage et finalement vers un recycleur. Les opérations nécessitent un bâtiment fermé et des outils de découpe manuels et électriques. Les revenus provenant de la vente des matières prétraitées au recycleur (200 t/ année) sont sensiblement égaux aux frais de fonctionnement qui comprennent les outils, les salaires subventionnés (3 personnes) et le transport des matières. 2- Accepter la tubulure à l'écocentre de Rimouski où autres lieux de dépôt et acheminer la matière non traitée à l'écocentre de Dégelis (environ 145 km) L'étude de faisabilité devra notamment tenir compte des points suivants: - Coût d'immobilisation pour l'option 1; - Coût de main-d'œuvre récurrente pour l'option 1; - Santé et sécurité pour l'option 1; - Coût de traitement de l'option 1 et s'il y a lieu révision du tarif de l'écocentre pour accepter cette matière; - Les coûts pertinents et l'impact sur la tarification de l'écocentre pour l'option 2. Par ailleurs, les acériculteurs produisent d'importantes quantités de résidus organiques acéricoles. Il y aura lieu d'évaluer la pertinence de composter cette matière.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) : MRC	Collaborateur(s) : - Ville de Rimouski - Écocentre de Dégelis - Recycleur de tubulure acéricole - Acériculteurs
Estimation des coûts Ressources humaines : 3 300 \$ Total : 3 300 \$	
Résultat(s) attendu(s) Recycler 75 % du plastique acéricole d'ici 2020	
Indicateur(s) Nombre de tonnes de plastiques provenant des tubulures acéricoles recyclées	
État d'avancement Aucun	

(1) Guertin et Lavallée, 2009 et MAPAQ, 2014.

Action 29. Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile

Objectif(s) Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) Résidentiel	
Description et mise en contexte Les services de réemploi du textile en bon état sont bien présents sur le territoire grâce à divers comptoirs familiaux et friperies. Toutefois, les données sur les quantités de textiles valorisés et les moyens de valorisation sont inexistantes. Par ailleurs, il n'existe actuellement aucune donnée sur le circuit de valorisation du textile en mauvais état. Un entretien avec les gestionnaires des organismes de réemploi permettrait de partager l'information et de sonder les possibilités d'une mise en commun des efforts de valorisation. Cette rencontre permettrait également d'identifier s'il existe actuellement un circuit de valorisation du textile endommagé. En l'absence d'un tel circuit, il y aurait lieu d'évaluer la possibilité d'en développer un.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) MRC	Collaborateur(s) - Organismes de réemploi de vêtement et de textile - Ville de Rimouski
Estimation des coûts Ressources humaines : 1 000 \$ Total : 1 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) - Identifier le circuit de valorisation du textile endommagé et, en l'absence d'un tel circuit, développer une filière de valorisation - Détourner le textile du lieu d'enfouissement technique	
Indicateur(s) - Production d'un document détaillant le circuit de valorisation du textile sur le territoire - Nombre de tonnes de textile récupérées annuellement par les organismes de réemploi	
État d'avancement Aucun	

Orientation 4 – Augmentation de l’offre de services de proximité

Action 30. Étendre le service *Dons de biens réutilisable en ligne* à l'ensemble de la MRC

Objectif(s) • Réduire l’enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Réduire l’enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte La page internet <i>Dons de biens réutilisables</i> de la ville de Rimouski est utilisée par les citoyens pour afficher et acquérir gratuitement des biens. Ce service permet la réutilisation des encombrants et d'une multitude d'articles et d'appareils domestiques. La promotion du site internet de la ville de Rimouski dans les autres municipalités pourrait étendre son utilisation sur l'ensemble du territoire. De plus, l'ajout d'un onglet de recherche pour trier les articles selon leurs provenances pourrait faciliter et encourager l'utilisation du service par les citoyens vivant à l'extérieur de Rimouski. Cette mesure comporte des coûts supplémentaires de main-d'œuvre pour gérer les demandes des utilisateurs provenant d'autres municipalités. À cet effet, une compensation financière à la Ville de Rimouski devra être envisagée.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • Ville de Rimouski	Collaborateur(s) • MRC • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines 36 800 \$ Ressources financières/matérielles : 2 000 \$ (Modification du site internet) Total : 38 800 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Détournement d'encombrants, de jouets, d'articles de sports et de petits appareils électroménagers du LET	
Indicateur(s) • Statistique de fréquentation de la page <i>Dons de biens réutilisables</i>	
État d'avancement La page <i>Dons de biens réutilisables</i> est fonctionnelle depuis 2007.	

Action 31. Assurer une meilleure valorisation des encombrants

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %

Générateur(s)

- Résidentiel

Description et mise en contexte

En 2013, toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte de résidus encombrants, à l'exception de la municipalité d'Esprit-Saint qui offrait un service par apport volontaire. Les municipalités offrant le service de collecte porte-à-porte proposent d'une à trois collectes annuelles au cours des mois de mai-juin et octobre. De façon générale, les résidus de construction, rénovation et démolition et les résidus domestiques dangereux ne sont pas admis dans ces collectes. Toutefois, les matières refusées lors des collectes d'encombrants varient selon les municipalités. De façon générale, seul le métal est valorisé lors des collectes d'encombrants, à l'exception de la ville de Rimouski qui valorise également le bois collecté. Ainsi, la grande majorité des objets collectés sont enfouis.

Afin de détourner les encombrants du lieu d'enfouissement technique, différents systèmes de récupération et de valorisation des encombrants feront l'objet d'une étude de faisabilité.

L'étude de la faisabilité inclut :

- Une caractérisation des encombrants à détourner
- L'identification d'une structure organisationnelle et opérationnelle optimale
- L'identification des modes de collecte optimaux
- L'évaluation des coûts de démarrage et d'opération
- L'évaluation des gains environnementaux, sociaux et économiques
- L'évaluation des besoins en surface de local et en équipement et identification de sites potentiels
- L'intérêt des citoyens et des élus

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC
- SADC
- Élyme Conseils

Collaborateur(s)

- Municipalités

Estimation des coûts

Ressources humaines : 77 000 \$

Possibilités de financement grâce au Fonds de soutien aux territoires dévitalisés et grâce à un fond de Recyc-Québec

Total : 77 000 \$

Note : Les coûts associés à la mise en place de la ressource peuvent varier de façon importante selon le modèle choisi. Seuls les coûts liés à l'étude de faisabilité sont présentés.

Résultat(s) attendu(s)

- Dégager des solutions viables permettant de donner une deuxième vie aux encombrants en bon état et endommagés.

Indicateur(s)

- Publication d'une étude de faisabilité.

État d'avancement

Élyme Conseil a amorcé en janvier 2016 une étude de faisabilité spécifique aux quatre municipalités dévitalisées du territoire grâce à un financement du *Fonds de soutien aux territoires dévitalisés* (FSTD). À l'été 2016, Élyme Conseil a étendu l'étude de faisabilité à l'ensemble du territoire de la MRC grâce à un financement du Fonds de développement rural.

Action 32. Étudier la faisabilité d'offrir les services d'écocentre à proximité des municipalités rurales

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Depuis 2007, la population de la MRC de Rimouski-Neigette a accès aux services d'un écocentre situé à Rimouski. Toutefois, l'utilisation de l'écocentre par les citoyens diminue en fonction de la distance qu'ils doivent parcourir. On note une baisse importante du taux de matière apporté par personne lorsque la distance qui sépare la municipalité et l'écocentre dépasse 20 km. La mise sur pied d'un service d'écocentre de proximité permettrait aux citoyens, aux ICI et aux CRD des municipalités rurales de bénéficier d'un service de récolte d'encombrants, de résidus de CRD, de RDD et de produits sous la REP de façon centralisée, tout en limitant la production de gaz à effet de serre. La viabilité des services d'écocentre mobiles. Tout comme un écocentre permanent, un écocentre mobile offre les mêmes possibilités de se départir de façon responsable des biens présentant un potentiel de valorisation. Lors des journées de collecte, l'écocentre mobile s'installe dans un endroit central d'une municipalité hôte avec un camion et des conteneurs. Des responsables prennent en charge les biens et les matières apportées par les citoyens. À la fin de la journée, ces matières sont récupérées et acheminées à l'écocentre permanent pour être classées par filière de valorisation. L'évaluation de la faisabilité inclut : • L'évaluation des coûts de démarrage et d'opération • L'évaluation des gains environnementaux et économiques • L'intérêt des citoyens et des élus • L'évaluation des besoins et des possibilités en termes d'emplacement et de fréquences des activités	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Ville de Rimouski • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 4 400 \$ Ressources financières/matérielles : 500 \$ Total : 4 900 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Offrir un portrait réaliste de la faisabilité d'un projet d'écocentre mobile	
Indicateur(s) • Publication d'une étude de faisabilité	
État d'avancement Aucun	

Action 33. Accompagner la mise en place de dépôts de RDD

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel	
Description et mise en contexte Les points de dépôts des résidus domestiques dangereux sous la <i>Responsabilité élargie des producteurs</i> (REP) (Piles et batteries; peinture, appareils électroniques, lampe au mercure et huiles, liquides de refroidissement et antigels) sont majoritairement situés à Rimouski. Certains bureaux municipaux ont mis en place des dépôts, toutefois ces derniers ne sont pas toujours intégrés à la vitrine que représente le programme de <i>Responsabilité élargie des producteurs</i> (REP) et ne bénéficient donc pas toujours des avantages que cela comporte. Il est souhaité que chaque municipalité dispose de points de dépôt des résidus domestiques dangereux sous la REP et que ces points de dépôts soient intégrés dans le programme de <i>Responsabilité élargie des producteurs</i> afin de profiter de la visibilité du programme. La MRC accompagnera les municipalités dans l'ajout de points de dépôts sur leur territoire. Des points de dépôts de petits résidus domestiques dangereux, tels que les piles et batteries pourront être intégré dans différents lieux très fréquentés (ex. : épicerie, bibliothèque, etc.). L'uniformisation de ce service à l'échelle des municipalités permettra une mise en commun des efforts et des coûts de diffusion de l'information.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) : • MRC	Collaborateur(s) : • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 5 300 \$ Ressources financières/matérielles : 1 500 \$ Total : 6 800 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Implanter un point de dépôt dans chaque municipalité	
Indicateur(s) • Nombre de points de dépôt installé • Quantité de matières récupérées	
État d'avancement Variable selon les municipalités (voir section 3.3.5)	

Orientation 5 – Amélioration de politiques et règlements

Action 34. Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Les sacs de plastique à usage unique sont reconnus comme étant un fléau pour l'environnement. En plus des impacts environnementaux liés à leur production, ils sont couramment utilisés une vingtaine de minutes et mettent des centaines d'années avant de se dégrader dans la nature. En raison de leur grande volatilité, en plus de créer de la pollution visuelle, ils menacent la faune et la flore aquatique. Depuis 2015, plusieurs municipalités du Québec, dont la Communauté métropolitaine de Montréal, ont adopté des résolutions signifiant leur intention de bannir les sacs de plastique à usage unique sur le territoire. De plus, certaines municipalités appliquent déjà une telle réglementation sur leur territoire. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, les sacs de plastique à usage unique peuvent être recyclés. Toutefois, malgré le fait que cette matière soit recyclée au centre de tri par Gaudreau Environnement, un nombre important de sacs en plastique continu de créer des impacts environnementaux dommageables, notamment au lieu d'enfouissement technique et dans les secteurs à proximité de concentration commerciale. D'ailleurs, dans le cadre des consultations publiques du projet de Plan de gestion des matières résiduelles, des citoyens ont demandé le bannissement des sacs de plastique dans la MRC de Rimouski-Neigette. Dans ce contexte, il a été recommandé, dans un premier temps, d'analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique. Cette analyse sera réalisée en concertation avec les parties prenantes du milieu afin de dégager les enjeux liés à un bannissement des sacs de plastique spécifiques à notre MRC ainsi que la faisabilité de différents scénarios permettant de limiter les sacs de plastique sur notre territoire.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Association des marchands de Rimouski-Neigette • Chambre des commerces et de l'industrie de Rimouski-Neigette
Estimation des coûts Ressources humaines : 4 500 \$ Total : 4 500 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Identification des enjeux du bannissement des sacs de plastique spécifiques à notre MRC • Identification d'un scénario optimal pour limiter les impacts des sacs de plastique à usage unique	
Indicateur(s) • Étude de faisabilité réalisée	
État d'avancement	
Informations pertinentes • Recyc-Québec a publié une section regroupant de la documentation afin de soutenir les municipalités dans leurs réflexions à l'égard du bannissement des sacs de plastique à usage unique.	

Action 35. Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte Les résidus de gazon représentent 20 à 25 % des matières résiduelles produites par un ménage. D'ici 2020, les rognures de gazon devront être bannies du lieu d'enfouissement technique afin de respecter la stratégie de bannissement des matières organiques du gouvernement provincial. Produites en grande quantité en période estivale, les rognures de gazon peuvent être facilement récupérées sur place, il suffit de laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, c'est ce que l'on nomme l'« herbicyclage ». Des efforts de sensibilisation sont nécessaires pour assurer la participation des citoyens et des ICI à l'herbicyclage. À cet effet, une campagne de sensibilisation sera déployée de façon récurrente au début de la période estivale. De plus, la performance du programme d'herbicyclage peut être augmentée considérablement avec l'adoption de réglementation municipale interdisant les rognures de gazon dans les collectes de matières résiduelles. La Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont mis en place un programme de sensibilisation à l'herbicyclage ainsi qu'une réglementation interdisant les rognures de gazon dans les collectes de déchets, de matières recyclables et de matières organiques. Cette mesure vise à étendre la sensibilisation sur la pratique de l'herbicyclage et à harmoniser la réglementation sur l'ensemble du territoire de la MRC. La réglementation proposée interdira également les rognures de gazon dans les collectes de matières organiques.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • Municipalités	Collaborateur(s) • MRC
Estimation des coûts Ressources humaines : 4 500 \$ Total : 4 500 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Adopter une réglementation municipale interdisant les rognures de gazon dans les collectes de matières résiduelles et dans les collectes de matières organiques putrescibles d'ici 2018. • Diffuser des outils de sensibilisation en lien avec l'herbicyclage	
Indicateur(s) • Nombre de municipalités ayant adopté un règlement sur l'herbicyclage • Nombre d'outils de sensibilisation diffusés en lien avec l'herbicyclage	
État d'avancement La Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont déjà adopté un règlement sur l'herbicyclage.	

Action 36. Accompagner l'adoption d'une politique de GMR pour la tenue d'évènements

Objectif(s)

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %

Générateur(s)

- Institutions, commerces et industries
- Construction, rénovation et démolition

Description et mise en contexte

La MRC de Rimouski-Neigette est une destination touristique et le siège de plusieurs activités publiques, sportives et culturelles. Toutefois, la MRC ne possède pas de politique qui encadre la saine gestion des matières résiduelles lors de la tenue d'évènements. De plus, les possibilités de recyclage dans les lieux et les évènements publics sont limitées par un manque d'infrastructures pour les matières recyclables et compostables.

Un système d'émission de permis pour la tenue d'évènements publics sera mis en place. Certaines mesures de gestion des matières résiduelles seront obligatoires pour l'obtention du permis tandis que d'autres seront optionnelles et déboucheront sur certains avantages, par exemple la réduction du prix du permis et l'accès à une subvention municipale. De l'accompagnement permettra de faciliter l'application des mesures préconisée (ex. : guide, liste de fournisseurs, panneaux de signalisation, etc.).

À titre d'exemple, voici quelques actions à mettre en place lors de la tenue d'un évènement écoresponsable :

- Favoriser la réduction à la source
- Mettre des équipements de récolte à trois voies à la disposition des participants
- Limiter l'utilisation d'article à usage unique
- Prévoir un plan de valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition
- Prévoir un plan de distribution des produits alimentaires propre à la consommation (ex. : Moisson Rimouski)
- Favoriser les fournisseurs locaux

La mise en œuvre de cette mesure doit être réalisée en parallèle avec une sensibilisation et un affichage adéquats sur les lieux de l'évènement. En effet, jusqu'ici, nous observons dans les réceptacles de récupération mis à la disposition du public, une forte contamination avec des déchets. Or, la présence de contaminants dans les matières compostables récupérées risque de nuire à la qualité du compost. Le verre, le métal, la styromousse et le plastique peuvent déclasser le compost produit puisque la présence de fragments de ces contaminants fait l'objet d'une norme provinciale sur la qualité du compost selon l'usage projeté. Il y aurait lieu que les organisateurs mandatent des bénévoles qui s'assureront du tri adéquat dans les réceptacles sur les lieux de l'évènement.

Un service d'accompagnement pour la tenue d'évènements écoresponsables sur une base volontaire sera offert en 2017 et 2018 afin que le système de permis obligatoire puisse être opérationnel en 2019.

MISE EN ŒUVRE

Responsable(s)

- MRC
- Municipalités

Collaborateur(s)

- SADC
- Neigette en fête

Estimation des coûts

Ressources humaines : 11 500 \$ (augmentation progressive jusqu'en 2019)

Ressources financières/matérielles: 3 500 \$

Total : 15 000 \$

Résultat(s) attendu(s) • Offrir un service d'accompagnement pour la tenue d'événements écoresponsables sur une base volontaire de 2017 à 2018; • Mise en œuvre d'un système de permis obligatoire (2019);
Indicateur(s) • Nombre d'événements écoresponsables • Nombre de permis émis
État d'avancement Aucun

Action 37. Exiger des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de nouvelles constructions ou rénovation

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries	
Description et mise en contexte La collecte à trois voies dans les bâtiments commerciaux, publics et multiplex est souvent contrainte par un manque d'espace ou des difficultés logistiques. Plusieurs de ces contraintes peuvent être évitées si les besoins reliés à la collecte à trois voies sont intégrés dans la conception initiale du bâtiment : lieu pour conteneur, chute à déchet, compacteur, station de lavage de bacs et autres. Ainsi, il est souhaité que les critères d'émission des permis de bâtiments commerciaux, publics et multiplex tiennent compte des critères facilitant la collecte à 3 voies. Des modifications aux règlements seront proposées en collaboration avec les inspecteurs des municipalités du territoire. Les bons coups des promoteurs seront diffusés sur la vitrine des « bonnes pratiques » de la MRC (Action 10).	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Inspecteurs
Estimation des coûts Ressources humaines : 2 000 \$ Total : 2 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Adoption d'un règlement modifiant les exigences des permis de construction des bâtiments commerciaux, publics et multiplex	
Indicateur(s) • Nombre de mesures facilitant la collecte à 3 voies intégrées dans les demandes de permis	
État d'avancement Aucun	

Action 38. Accompagner l'adoption d'une réglementation municipale harmonisée concernant la GMR

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation, démolition	
Description et mise en contexte Les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts et de Saint-Eugène-de-Ladrière ne disposent pas de règlement en lien avec les matières résiduelles (préparation, collecte et disposition des ordures, du recyclage et du compostage). Hors la réglementation est un outil important pour structurer et encadrer la GMR sur un territoire. La MRC accompagnera les municipalités afin d'adopter une réglementation municipale harmonisée sur l'ensemble du territoire de la MRC.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • Municipalité	Collaborateur(s) • MRC
Estimation des coûts Ressources humaines : 2 000 \$ Total : 2 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Doter toutes les municipalités d'une réglementation d'ici 2017	
Indicateur(s) • Nombre de municipalités ayant adopté un règlement	
État d'avancement Certaines municipalités disposent de réglementation à jour.	

Action 39. Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations septiques et le recyclage des boues

Objectif(s) Recycler 100 % des biosolides	
Générateurs : Résidentiel	
Description et mise en contexte Au-delà de la gestion des matières résiduelles, la vidange des installations sanitaires est une responsabilité citoyenne importante pour assurer la protection des milieux aquatiques et la santé publique. Le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)</i> mentionne qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans et qu'une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans. Quatre municipalités tardent à adopter un règlement sur la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues, ce qui correspond à plus de 1000 fosses septiques. L'adoption du règlement devra être accompagnée d'une prise en charge par la municipalité de l'appel d'offres pour la vidange de l'ensemble des fosses du territoire, ce qui assure un meilleur suivi des vidanges sur le territoire. La MRC accompagnera les municipalités dans leur démarche d'adoption et de mise en œuvre du règlement. Les coûts des frais de vidange sont estimés à 180 \$ par installation sanitaire. Ainsi, l'application d'un tel règlement pour les 4 municipalités concernées représente un coût moyen de 73 375\$/année en prenant en compte qu'il y a actuellement 485 habitations saisonnières non desservies (vidange aux 4 ans) et 595 habitations permanentes non desservies (vidange aux 2 ans). Tel que le font déjà les municipalités qui ont mis en place ce type de règlement, ces sommes pourront être facturées directement aux citoyens concernés par le biais d'une taxe spéciale sur la vidange des installations sanitaires. Ainsi, les coûts liés aux opérations de vidange ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre du PGMR.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) - Esprit-Saint; - La Trinité-des-Monts; - Saint-Fabien; - Sainte-Eugène-de-Ladrière	Collaborateur(s) MRC
Estimation des coûts Ressources humaines : 2 500 \$ (Accompagnement de l'adoption du règlement) Total : 2 500 \$ <i>(Les coûts liés aux opérations de vidange et de traitement des boues ne sont pas pris en compte dans les coûts de mise en œuvre du PGMR).</i>	
Résultat(s) attendu(s) L'ensemble des municipalités adopte un règlement concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues	
Indicateur(s) Nombre de municipalités ayant adopté un règlement concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues	
État d'avancement Cinq des neuf municipalités du territoire ont adopté un règlement sur la vidange obligatoire des fosses septiques.	

Action 40. Élaborer et mettre en oeuvre un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Sur le territoire de la MRC, on retrouve de nombreux dépotoirs clandestins ainsi que des cimetières automobiles. En plus de créer des nuisances pour l'environnement, lorsqu'ils sont à proximité de cours d'eau, ces dépotoirs clandestins peuvent contaminer les ressources hydriques. Toutefois, cette problématique n'est ni documentée ni gérée et préoccupe notamment l'organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. À cet effet, il y a lieu d'élaborer et de mettre en œuvre, en partenariat avec des organismes du milieu, un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins. La mise en œuvre d'un tel plan permettra de : • Réaliser un portrait des dépotoirs existants et clandestins ainsi que des cimetières automobiles et de leurs impacts sur les ressources hydriques et les écosystèmes associés; • Assurer le nettoyage des dépotoirs clandestins et des cimetières automobiles • Faire le suivi des sites propices aux dépotoirs clandestins et cimetières automobiles • Réaliser des actions de sensibilisation sur les impacts des dépotoirs clandestins et sur les services des écocentres	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) : • MRC	Collaborateur(s) : • Municipalités • Organismes des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
Estimation des coûts Ressources humaines : 8 000 \$ Ressources financières/matérielles : 1 500 \$ Total : 9 500 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Adoption d'un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins • Diminution du nombre de dépotoirs clandestins et de leurs impacts environnementaux	
Indicateur(s) • Nbre d'actions réalisées en lien avec la gestion des dépotoirs clandestins	
État d'avancement	

GÉNÉRAL– Acquisition de connaissance, concertation et suivi du PGMR**Action 41. Créer un comité consultatif permanent sur la GMR****Objectif(s)**

- Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 %
- Accès au compostage pour TOUS
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal
- Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 %
- Recycler 100 % des biosolides

Générateur(s)

- Résidentiel
- Institutions, commerces et industries
- Construction, rénovation et démolition

Description et mise en contexte

Pour assurer la surveillance de la mise en œuvre du PGMR, la MRC s'engage à poursuivre les travaux du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles créé par résolution du conseil de la MRC en 2014. Composé de onze membres, ce comité regroupe des représentants des secteurs municipaux, ICI et CRD ainsi que des représentants d'organismes environnementaux ou d'entreprises oeuvrant dans le traitement des matières résiduelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le rôle du comité est de veiller à l'atteinte des objectifs du PGMR. Les membres du comité pourront notamment effectuer des recommandations afin d'ajuster le plan d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre afin de répondre aux défis rencontrés ou de tenir compte de nouvelles données.

La fréquence des rencontres prévues est de 2 par année et plus au besoin.

MISE EN ŒUVRE**Responsable(s) :**

- MRC

Collaborateur(s) :

- Membres du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles (CCGMR) nommés par résolution du Conseil des maires de la MRC

Estimation des coûts

Ressources humaines 4 600 \$

Ressources financières/matérielles 500 \$

Total : 5 100 \$

Résultat(s) attendu(s)

- Mise en œuvre du PGMR concertée et adaptée aux réalités du milieu

Indicateur(s)

- Nombre de rencontres annuelles du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles
- Nombre d'actions du PGMR 2016-2020 réalisées

État d'avancement

Le CCGMR a déjà mobilisé et rassemblé plusieurs acteurs de la GMR et tenu trois rencontres pour la révision du PGMR.

Action 42. Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100 % des biosolides	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Les données sur la GMR à l'échelle de la MRC sont incomplètes et reposent souvent sur des estimations. Les caractéristiques des matières éliminées et valorisées par les différents secteurs doivent être mieux connues pour : • Cibler les actions de réduction de l'enfouissement qui auront le plus d'impact • Assurer que le calcul de performance territoriale soit réalisé sur la base des données exactes • Identifier et développer les filières de valorisation manquantes • Optimiser l'utilisation des services et des infrastructures existantes • Cibler les actions de sensibilisation Une attention particulière sera portée sur l'identification de la part des ICI assimilables aux collectes municipales des milieux ruraux. Si nécessaire, un transfert de tonnage vers le bon groupe de générateur sera réalisé. Les méthodologies de caractérisation (échantillonnage, inventaire ou enquête) demeurent à déterminer. Des partenariats avec des institutions d'enseignement supérieur sont envisagés.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Institutions d'enseignement supérieur
Estimation des coûts Ressources humaines : 3 600 \$ (assistance par employés en place) Ressources humaines : 5 400 \$ (assistance par des étudiants) Ressources financières/matérielles : 3 000 \$ Ressources humaines externes : 15 000 \$ (étudiant à la maîtrise 2 ans) Total : 27 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Les matières éliminées et valorisées par matières et par générateurs du territoire sont connues ou estimées • Identifier de façon rigoureuse la part des ICI assimilées à la collecte résidentielle pour les municipalités rurales	
Indicateur(s) • Nombre de variables caractérisées (matières, générateurs et territoire)	
État d'avancement Aucun	

Action 43. Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100% des biosolides	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Le portrait dressé par le PGMR fait ressortir les enjeux à l'échelle de la MRC. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur les problématiques spécifiques à chacune des municipalités rurales afin d'identifier des objectifs et des actions pouvant avoir un impact significatif sur la réduction de l'enfouissement à l'échelle municipale. À cette fin, les données d'enfouissement du LET de chaque municipalité seront analysées par la coordonnatrice en environnement de la MRC annuellement en collaboration avec un employé de la municipalité concernée afin de déceler les problématiques les plus criantes et de cibler des objectifs par municipalité. Par la suite, la MRC accompagnera les municipalités dans la mise en œuvre d'actions spécifiques à chaque milieu. En milieu rural, les gros générateurs de matières résiduelles seront également identifiés. Voici quelques exemples de problématiques municipales pouvant ressortir : • la gestion des matières résiduelles lors de la fête médiévale de Saint-Marcellin; • la différenciation de la part des ICI assimilables à Saint-Fabien; • la diminution de l'enfouissement d'un ICI ciblé à Saint-Narcisse-de-Rimouski.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités
Estimation des coûts Ressources humaines : 20 100 \$ Ressources financières/matérielles : 1 000 \$ Total : 21 100 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Identifier des problématiques spécifiques à chacune des municipalités • Diminuer les taux d'enfouissement pour chacune des municipalités	
Indicateur(s) • Nombre de problématiques identifiées par municipalité • Nombre d'actions mises en œuvre en réponse aux problématiques • Taux d'enfouissement par municipalité	
État d'avancement Certaines problématiques sont déjà identifiées dans le cadre du PGMR.	

Action 44. Compiler et diffuser les données liées à la GMR

Objectif(s) • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100 % des biosolides	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Une base de données des matières éliminées et valorisées sur le territoire par les différents générateurs sera créée et mise à jour annuellement. Cette base de données permettra de suivre l'évolution des performances des différents générateurs et d'évaluer l'impact des actions mises en place. Un rapport annuel présentant les faits saillants de la performance des différents générateurs sera produit par la MRC et diffusé aux conseils municipaux ainsi qu'au grand public.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Municipalités • Gestionnaire d'installations de traitement
Estimation des coûts Ressources humaines 16 400 \$ Total : 16 400 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Rassembler et diffuser les données relatives à la gestion des matières résiduelles	
Indicateur(s) • Nombre de données accessibles et à jour • Nombre de rapport annuel sur la gestion des matières résiduelles diffusées	
État d'avancement Aucun	

Action 45. Favoriser la création d'un comité régional de GMR

Objectifs du PGMR • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100 % des biosolides	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte La création d'un comité régional de GMR permettrait de mettre en place une concertation et un partage d'expérience au niveau régional. Cette mesure vise l'augmentation de la performance de la MRC Rimouski-Neigette en gestion des matières résiduelles, l'optimisation des services en place et la création de partenariats entre MRC. Le collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pourrait être l'instance qui coordonne les travaux de ce comité. Le comité pourrait être formé d'un représentant par MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, se rencontrer une fois par année et les rencontres pourraient se faire par téléconférence.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • Collectif régional de développement	Collaborateur(s) • MRC du Bas-Saint-Laurent • Régies intermunicipales des déchets du Bas-Saint-Laurent • Co-eco
Estimation des coûts Ressources humaines : 1 200 \$ Total : 1 200 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Mise en place d'une dynamique de partage d'information et d'expertise à l'échelle du Bas-Saint-Laurent	
Indicateur(s) • Nombre de rencontres • Nombre de collaboration entre MRC	
État d'avancement Aucun	

Action 46. Veille stratégique pour le développement de services en GMR

Objectifs du PGMR • Réduire l'enfouissement : améliorer notre performance de 10 % • Accès au compostage pour TOUS • Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal • Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la CRD de 10 % • Recycler 100 % des biosolides	
Générateur(s) • Résidentiel • Institutions, commerces et industries • Construction, rénovation et démolition	
Description et mise en contexte Le contexte de la gestion des matières résiduelles est en constante évolution. Dans la foulée de la mise en œuvre de la deuxième génération de PGMR, fort est à parier que de nouvelles méthodes de valorisation des matières seront développées. Afin de demeurer aux aguets des opportunités d'amélioration des services de gestion des matières résiduelles offerts dans la MRC, la coordonnatrice en environnement s'assurera de maintenir à jour ses connaissances sur l'évolution du milieu de la gestion des matières résiduelles. À cet effet, elle s'assurera de : • suivre l'actualité en lien avec la gestion des matières résiduelles; • participer à des activités de formation continue en lien avec la gestion des matières résiduelles.	
MISE EN ŒUVRE	
Responsable(s) • MRC	Collaborateur(s) • Gestionnaires d'installation de traitement des matières résiduelles • Organismes environnementaux
Estimation des coûts Ressources humaines : 2 500 \$ Ressources matérielles : 3 500 \$ Total : 6 000 \$	
Résultat(s) attendu(s) • Actualisation des connaissances en lien avec la GMR	
Indicateur(s) • Nbre d'activités de formation en lien avec la GMR auxquelles la coordonnatrice en environnement a participé	
État d'avancement Aucun	

Annexe 3. Répartition du nombre d'emplois par secteur d'activités par municipalité en 2014

	Esprit-Saint		La Trinité-des-Monts		Saint-Narcisse-de-Rimouski		Saint-Marcellin		Saint-Anaclet-de-Lessard		Rimouski		Saint-Valérien		Saint-Fabien		Saint-Eugène-de-Ladrière		MRC de Rimouski-Neigette	
	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi	Nbre	Emploi
Secteur de la production de biens	3	34	2	104	12	65	2	13	24	369	263	2814	9	30	22	95	6	22	343	3546
Agriculture	1	4			8	30	1	10	12	44	41	224	5	18	12	28	5	16	85	478
Foresterie et exploitation forestière, pêche et chasse			2	104					1	3	17	149	1	3					21	155
Extraction de ressources naturelles											5	33							5	33
Services publics (électricité, égout, aqueduc, etc.)									1	15	3	334							4	349
Construction	1				3	32	1	3	6	50	118	1156	2	7	4	18	1	6	136	1272
Fabrication	1	30			1	3			4	257	79	918	1	2	6	49			92	1259
Secteur des services	10	26	5	13	19	128	6	27	38	293	1512	20825	13	47	44	226	10	47	1657	21632
Commerce	1	4	2	8	2	6			5	51	356	4928	2	9	6	50			374	5056
Transport et entreposage	2	1			5	26	1	14	3	16	66	387	3	6	6	14	2	11	88	475
Finance, assurances, immobilier et location			1	1	2	3			11	85	122	1028			1	11	1	1	138	1129
Services professionnels, scientifiques et techniques									4	23	109	1101			1	11			114	1135
Services aux entreprises et autres services de soutien					1	4			1	15	46	520							48	539
Services d'enseignement	1	12			1	30			1	33	52	2517	1	12	1	24	1	7	58	2635
Soins de santé et assistance sociale							1	1			159	3845			3	11			163	3857
Information, culture et loisirs	2	1			2	30			1	1	88	954			8	20	1	6	102	1012
Hébergement et restauration					3	15	1	3	4	32	154	2076	2	6	6	43	2	8	172	2183
Autres services	1	2			2	3	2	3	7	19	293	1442	4	6	10	29	2	4	321	1508
Administration publique	3	6	2	4	1	11	1	6	1	18	67	2027	1	8	2	13	1	10	79	2103
Total	13	60	7	117	31	193	8	40	62	662	1775	23639	22	77	66	321	16	69	2000	25178

Source: Base de données LIC d'Emploi-Québec, mise à jour en 2014

Annexe 4. Recensement des organismes de valorisation des matières résiduelles dans la MRC en 2014

Type de service	Coordonnées	Type d'entreprise	Clientèle	Service offert	Activités	Matières acceptées	Capacité
TRANSPORT							
Transport	Sani-Bac GP inc. 215, Léonidas sud, Rimouski Tél.: 418-722-9232	Entreprise privée	Résidentiel ICI CRD	Location et vente de bacs roulants et conteneurs	Location et vente de bacs roulants et conteneurs pour commerces ou immeubles à logements	S/O	
	Gaudreau Environnement groupegaudreau.com 350, avenue de l'Industrie, Rimouski 1-877-724-6447	Entreprise privée	Résidentiel ICI CRD	Transport/entrepôt; Transbordement; Recyclage; Valorisation; Élimination	Vente et location de conteneurs et de bacs roulants, îlots à compartiments et toilettes mobiles	Matières recyclables	
	Équipements sanitaires GG ltée 343, 2PeP rue est, Rimouski Tél. : 418-723-2313	Entreprise privée	Résidentiel ICI CRD	Transport/entreposage/transbordement	Vente et location de conteneurs et de bacs roulants, location de toilettes chimiques		
RÉEMPLOI							
Collecte et réemploi de textiles et articles de maison	La fouinnerie 453, boul. Ste-Anne, Rimouski Tél.: 581-246-1439	Entreprise privée	Résidentiel	Réemploi	Friperie, brocante: vente de vêtements et objets divers à bax prix	Vêtements, jouets et autres petits articles	
	Friperie de l'Est inc. 303, rue St-Jean-Baptiste O., Rimouski Tél.: 418-723-0009	OSBL	Résidentiel	Réemploi	Entreprise sans but lucratif; Réemploi: vente de produits usagés, friperie	Vêtement, textiles (chiffons, cuir/vinyle), accessoires de maison (vaisselle, bibelots)	310 tonnes en 2013
	Fondation des cultures à partager 214, av. de la Cathédrale, bureau 3 Tél.: 418-721-4755	OSBL	Résidentiel, ICI	Réemploi	Expédie les livres dans des pays francophones ou les revend sur place.	Livres	
	Comptoir du Mercredi 471, LaSalle, Rimouski Tél.: 418-732-7525	OSBL	Résidentiel	Réemploi	Friperie, ouvert le mercredi et vendredi de 8h à 16h	Tout vêtement en bon état.	2 tonnes par année
	Centre d'entraide de Rimouski 45, rue Michaud, Rimouski Tél.: 418-723-9535	Entreprise privée	Résidentiel	Réemploi	Friperie;	Accessoires de maison, vaisselle, Vêtements et objets usuels	
	Maison des familles 215 Tessier, Rimouski	OSBL	Résidentiel	Réemploi	Dons de biens (vêtements d'enfants, meubles, jouets), prêts de jeux	Vêtements, meubles, jouets pour enfants	
	Trouvailles de Cocci 320, avenue Rouleau, Rimouski Tél.: 418-732-7320	Entreprise privée	Résidentiel	Réemploi	Dépôt, location et réemploi	Jouets, ameublement pour enfants, vêtement enfants, maternité et femme	
	Aux Trois Mâts 66, Notre-Dame E., Rimouski Tél.: 418-725-2541	OSBL	Résidentiel	Réemploi	Organisme communautaire de réinsertion sociale	Récupération tout ce qui peut servir au bricolage.	

Type de service	Coordonnées	Type d'entreprise	Clientèle	Service offert	Activités	Matières acceptées	Capacité
RÉEMPLOI							
Collecte et réemploi de denrées alimentaires	Moisson Rimouski-Neigette 99A, de l'Évêché Rimouski Tél. : 418-722-0016	OSBL	Résidentiel et ICI	Réemploi	Banque alimentaire: distribution de denrées alimentaires	Surplus alimentaires comestibles	190 tonnes de denrées reçues. 140 tonnes distribuées aux individus. 45 tonnes distribuées aux organismes. Donc 5 tonnes d'inventaire ou perte (poubelle)
	Collectif Lèche-Babines 300, allée des Ursulines (UQAR), Rimouski collectif.leche.babines@gmail.com	OSBL	Résidentiel et ICI	Réemploi	Réemploi	Surplus alimentaires comestibles	
Collecte et réemploi d'appareils électroniques	Coopérative de travail Atena 12, rue St-Pierre, bureau 10, Rimouski, Qc, G5L 1T3 Tél : 418-722-8535	Coopérative	Résidentiel et ICI	Réemploi, Valorisation	Services de réemploi; les pièces qui ne peuvent être réutilisées sont envoyées à l'éco-centre	Tout matériel électronique	
Collecte et réemploi d'encombrants	Surplus Général Viel 16, Saint-Léon Rimouski (Sainte-Odile) Tél. : 418-725-5556	Entreprise privée	Résidentiel ICI	Réemploi, Récupération	Récupération, réparation d'ameublements, d'électroménagers et pneus.	Électroménagers, meubles, pneus d'automobile sans jante	3 000 pneus évalués, réparés et revendus 3 500 pneus recyclés 3 500 pneus exportés hors Ca. Électros, métaux, non-métaux et batteries invendus : 2 ou 4 vannes par année, envoyées à JM-Bastille à Rivière-du-Loup
	Super-Puces 333, Principale ouest, Saint-Anaclet-de-Lessard Tél. : 418-725-7187	Entreprise privée	Résidentiel	Réemploi	Marché aux puces	Meubles, électroménagers, divers matériaux.	
	Dons de biens réutilisables de la Ville de Rimouski ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/environnement/dons.html	Institution publique	Résidentiel et ICI	Réemploi	Service de petites annonces en ligne offert gratuitement pour le don de biens réutilisables	Meubles, électroménagers, appareils électroniques et informatiques, articles de maison, jouets, matériaux de construction, vêtements.	
Collecte et réemploi de pneus	Techno Pneu inc. Moldex inc. 445, rue de l'Expansion, C.P. 83 Rimouski G5L 7B7 Tél. : 418-724-4104	Entreprise privée	RECYC-QC	Réemploi, Revalorisation	Réchappeur. Remouleur.	Pneus d'automobiles, de camionnettes, de VUS, de camions lourds	100 000 pneus remoulés et revendus 50 000 rejetés : retournés à RECYC-QC pour recyclage

Type de service	Coordonnées	Type d'entreprise	Clientèle	Service offert	Activités	Matières acceptées	Capacité
RECYCLAGE							
Traitement des matières recyclables	Gaudreau Environnement groupegaudreau.com 350, avenue de l'Industrie, Rimouski 1-877-724-6447	Entreprise privée	Résidentiel et ICI	Récupération	Tri, mise en ballots et revente des matières recyclables		
	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du BSL 325, rue St-Jean-Baptiste E, 3e étage, Rimouski 418-723-4425	Institution publique	Résidentiel et ICI	Récupération	Font le déchiquetage et l'emballage de papiers confidentiels et envoie le tout à Gaudreau Env. À des fins de recyclage.	Papier déchiqueté et documents confidentiels	125 000 livres par année. = 57 000 kg
	Ville de Rimouski- Lieu de compostage 835 chemin Victor-Gauvin, Rimouski	Institution publique	Résidentiel et ICI	Récupération	Compostage	Matières organiques putrescibles	8 500 t/an
	Ville de Rimouski- Écocentre 835, chemin Victor-Gauvin, Rimouski	Institution publique	Résidentiel et ICI	Récupération	Transfert des matières vers les organismes de récupération	Voir annexe 4	ND
	Gaudreau Environnement - Centre de valorisation des matières, 20, avenue Goulet, Rimouski	Entreprise privée	Résidentiel et ICI	Récupération	Tri et revente des résidus de construction en vue de leur valorisation	Bois, gypse, béton, bardeaux d'asphalte, métal	ND
Collecte et traitement des RDD	La Corporation Newalta 195, rue des Négociants C.P. 536 Rimouski G5L 7C5 Téléphone : (418) 725-5135	Entreprise privée	ICI	Récupération, valorisation et recyclage	Collecte de RDD pour ICI. Envoie la plupart des résidus à leur usine de traitement à Châteauguay	Résidus dangereux de toutes sortes, sauf explosifs, déchets radioactifs et déchets biomédicaux.	Entre 10 à 15 tonnes par an
Collecte et récupération de métaux	Métal du Golfe inc. 552, rue Principale ouest St-Anaclet-de-Lessard G0K 1H0 Tél. : 418-723-8885	Entreprise privée	Résidentiel, CRD, ICI	Récupération	Cueillette, tri et traitement des métaux. Envoie toutes les matières à Montréal ou Québec pour la valorisation.	Métaux ferreux, métaux non ferreux, carcasses d'automobiles, électroménagers.	Métaux ferreux : 19 000 tonnes métaux non-ferreux : 1 000 tonnes
	Récupération GB (9179-4248 Québec inc.) 169, chemin des Prés Est Rimouski G5N 1S7 Téléphone : (418) 750-4967	Entreprise privée	Résidentiel, CRD et ICI	Récupération	Ramasse les métaux et non-métaux et les revend à Métal du Golfe	Métaux ferreux et non ferreux	
	Gilles Bélanger Possibilité de cueillette à domicile 418-723-0054	Entreprise privée	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération	Récupération d'électroménagers et métaux. Revends à Métal du Golfe	Électroménagers, Métaux ferreux et non-ferreux	

Type de service	Coordonnées	Type d'entreprise	Clientèle	Service offert	Activités	Matières acceptées	Capacité
VALORISATION							
Traitement et valorisation des boues municipales	Centre de traitement BSL inc. (Sani-Manic) 375, rue de la Gare St-Anaclet-de-Lessard G0K 1H0 Tél. : 418-725-0525	Entreprise privée	Résidentiel, ICI et CRD	Valorisation et élimination	Récupération : traitement des boues	Boues	2 000 fosses / an
INFORMATION - SENSIBILISATION - ÉDUCATION							
Information- sensibilisation - éducation	Établissements Verts Brundtland	OSBL	Clientèle scolaire	Information; sensibilisation; éducation.	Établissement où l'on pense globalement et où l'on agit localement pour favoriser un avenir viable.		
	Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent	OSBL	Résidentiel, ICI et CRD	Information; sensibilisation; éducation	Contribue au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable. Ils accompagnent les ICI du territoire dans l'obtention de la reconnaissance « ICI on recycle ».		
	Société d'aide au développement des collectivités	OSBL	ICI et CRD	Éco-conseil	Accompagne les ICI dans leur démarche de développement durable		
	Le Poids Vert de Rimouski-Neigette	OSBL	Résidentiel, ICI et CRD	Information; sensibilisation; éducation	Promouvoir le respect la dimension environnementale du développement durable. Initiateur des projets « ICI on composte! » et « éco-voisins ».		
	Service enviro-conseil de la Ville de Rimouski	Institution publique	Résidentiel, ICI et CRD	Éco-conseil	La Ville de Rimouski offre un service d'enviro-conseil chaque été, et ce, depuis 2005. Ces conseils couvrent divers sujets relatifs à la protection de l'environnement.		
	Comité CÈDRE de l'UQAR	OSBL	Clientèle scolaire	Information; sensibilisation; éducation	La Ville de Rimouski offre un service d'enviro-conseil chaque été, et ce, depuis 2005. Ces conseils couvrent divers sujets relatifs à la protection de l'environnement.		
	Les vers solidaires	OSBL	Clientèle scolaire	Information; sensibilisation; éducation	Comité des étudiants du Cégep de Rimouski pour l'environnement.		

Annexe 5. Matières acceptées à l'écocentre en 2014

 Ville de rimouski ÉCOCENTRE Valorisation des matières ACCEPTÉES	
A Ampoules fluocompactes et fluorescents Acheminés à une entreprise spécialisée pour l'élimination sécuritaire du mercure qu'ils contiennent. Appareils électroniques (DVD, cellulaires, téléviseurs, etc.) Récupération des composantes et recyclage. Appareils informatiques (ordinateurs, imprimantes, souris, etc.) Récupération des composantes et recyclage. Asphalte Réutilisée pour la consolidation de chemins d'accès ou la réparation de chaussée, etc.	H Huile usagée, contenants d'huile, filtres à l'huile Les huiles récupérées sont gérées par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) qui assure la valorisation des huiles, du plastique et du métal (recyclage ou valorisation énergétique).
B Batteries d'automobiles Récupération du plomb, du plastique et de l'acide sulfurique pour la fabrication de nouvelles batteries. Bois peint et non peint, palettes de bois Broyé en copeaux et utilisé comme recouvrement journalier au LET. Branches et arbres de Noël Broyés et utilisés comme agent structurant au lieu de compostage. Bonbonnes de propane (BBQ, camping) Gaz récupéré. Les réservoirs peuvent être requalifiés pour un nouveau cycle de vie. S'ils sont inutilisables, les composantes sont entièrement recyclées.	M Métaux Recyclage. Meubles Ils sont réutilisés si en bon état.
C Carton, papier, plastique Recyclage.	O Objets d'usage domestique (vaisselle, jouets, livres, articles de sport) Réutilisation par le biais des organismes d'entraide.
E Électroménagers Les composantes en sont récupérées et recyclées. Les halocarbures sont retirés des appareils réfrigérants conformément à la réglementation en vigueur. Extincteurs La poudre qu'il contient est un produit dangereux. Celle-ci est récupérée. Le métal est acheminé au recyclage.	P Peinture Recyclée en nouvelle peinture qui est vendue dans certaines quincailleries sous la marque Boomerang . Piles Recyclage ou élimination sécuritaire. Pneus sans jante (48 pouces et moins) Géré par RECYC-QUÉBEC : le caoutchouc est transformé en tapis, surface de jeux, etc. ou valorisation énergétique. Portes et fenêtres Réemploi. Remis gratuitement aux citoyens intéressés.
	R Résidus domestiques dangereux Recyclage ou élimination sécuritaire selon les normes environnementales. Résidus de jardinage, feuilles mortes, gazon Acheminés au lieu de compostage municipal.
	V Vêtements Friperies ou comptoirs d'entraide pour réemploi.



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak[®])



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles





**RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX**

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

partenariat
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RÉCYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Annexe 7. Modélisation de la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

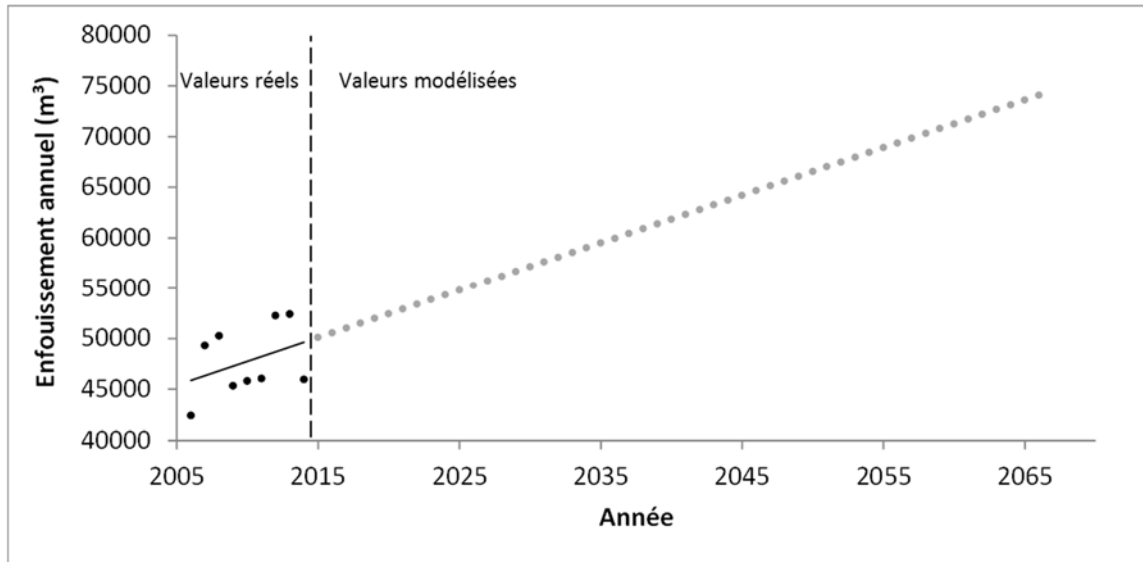


Figure I : Modélisation de l'enfouissement entre 2015 et 2066

La figure I montre d'une part, les volumes enfouis réels utilisés pour prédire l'enfouissement entre 2015 et 2066 et d'autre part, les valeurs modélisées. Il y a une relation positive entre l'année d'enfouissement et le volume annuel enfoui (R^2 0.13). Toutefois, la relation n'est pas significative ($P > 0.05$) à cause du faible nombre de points utilisés dans la régression. Le modèle prédit une augmentation constante du volume enfoui chaque année, principalement à cause de l'augmentation de 5,3 % de la population entre 2006 et 2014. Depuis 2006 les volumes d'enfouissement par personne sont relativement stables avec une moyenne de $0,87 \text{ m}^3$ par année et un écart type de $0,06 \text{ m}^3$ par année 9 (Tableau I).

Il est important de noter que la stabilité de la population prévue pour les prochaines années ainsi que les efforts qui seront consentis pour réduire l'enfouissement en lien avec l'atteinte des objectifs de ce PGMR permettront d'inverser la tendance des volumes enfouis. D'ailleurs, en 2014 le volume de matière résiduelle enfoui par personne était à son plus bas depuis l'année 2006.

Tableau I : Valeurs de population et de volume enfouis annuellement

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population ¹	53 539	53 957	54 238	54 618	55 062	55 593	56 170	56 579	56 566
Volume enfoui ²	42 385	49 296	50 242	45 331	45 796	46 028	52 233	52 392	45 946
Volume par pers.	0,79	0,91	0,93	0,83	0,83	0,83	0,93	0,93	0,81

1) Décret de population ISQ

2) Données calculées par la Ville de Rimouski

Annexe 8. Résultats complémentaires de l'inventaire du secteur résidentiel

Tableau I. Répartition des matières provenant de la collecte municipale par générateur

Municipalité	Résidentiel	ICI assimilables
Esprit-Saint	99%	1%
La Trinité-des-Monts	97%	3%
Rimouski	97%	3%
Saint-Anaclet-de-Lessard	65%	35%
Saint-Eugène-de-Ladrière	93%	7%
Saint-Fabien	90%	10%
Saint-Marcellin	100%	0%
Saint-Narcisse-de-Rimouski	95%	5%
Saint-Valérien	95%	5%

1) Données estimées par les municipalités

2) Données calculées par la Ville de Rimouski

Tableau II. Répartition des matières éliminées par la collecte résidentielle par catégorie

Catégorie de matières	Proportion de la collecte résidentielle (%) (1)	Estimation de la quantité éliminée (t)
Matières recyclables - 2 830 t	21%	2 830
Matières organiques - 7 950 t	59%	7 950
Résidus domestiques dangereux - 270 t	2%	270
Encombrants et CRD - 1 617 t	12%	1 617
Textile - 404 t	3%	404
Autres - 404 t	3%	404
Total	100%	13 475

1) Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, 2014.

Tableau III. Répartition des matières recyclables issues de la collecte sélective par sous-catégorie

Sous-catégorie de matières	Matières recyclables récupérées (%) (1)	Matières recyclables récupérées (t) (2)
Papier et carton	67,5%	3 452
Métal	4,2%	215
Plastique	10,6%	542
Verre	17,7%	905
Total	100,0%	5 114

1) Chamard et associés inc., 2014.

2) Données de Gaudreau Environnement ventilées selon la méthode proposée par Chamard et associés inc., 2014

Annexe 9. Bilan du programme de formation au compostage domestique dans la MRC, 2002-2013

Municipalités	Nombre de séances de formation offerte	Nombre de composteurs domestiques distribués	Estimation de la quantité de matière organique recyclée /an (t) ¹	Estimation du % d'unité résidentielle unifamiliale desservie par des composteurs domestiques en 2013 (%)
Esprit-Saint	1	8	0,8	6
La Trinité-des-Monts	1	13	1,3	11
Saint-Narcisse-de-Rimouski	3	49	4,9	15
Saint-Marcellin	0	15	1,5	9
Saint-Anaclet-de-Lessard	2	84	8,4	9
Rimouski	26	970	97,0	8
Saint-Valérien	1	38	3,8	13
Saint-Fabien	2	23	2,3	4
Saint-Eugène-de-Ladrière	1	18	1,8	12
MRC	37	1218	121,8	8

1) Estimation basée sur l'hypothèse que 100 kg de matières organiques sont recyclés par an par composteur domestique

